

République du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

Projet de loi de finances pour l'exercice 2025

DOCUMENT BUDGÉTAIRE SENSIBLE AU CLIMAT



CAMEROUN

NOVEMBRE 2024

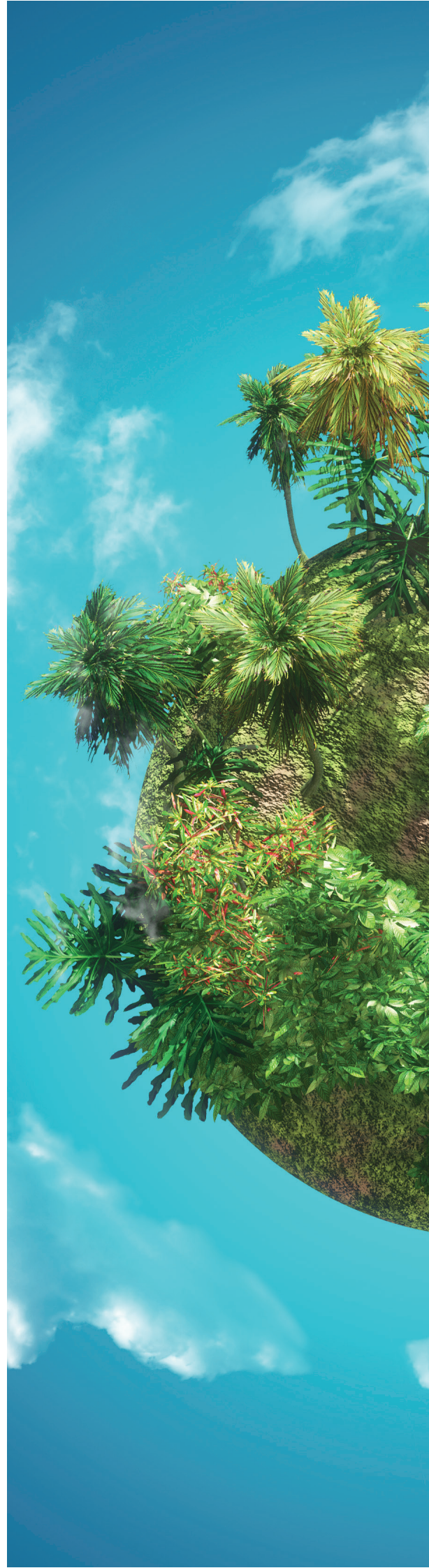






TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
SIGLES ET ABREVIATIONS	10
RESUME EXECUTIF	12
INTRODUCTION	15
Section 1 : Cadre conceptuel de la Budgétisation Sensible au Climat.....	18
I- Cadre climatique et objectifs de la budgétisation sensible au climat	19
II- Concepts de base de la budgétisation sensible au climat	21
III- Cadre normatif	22
IV- Cadre stratégique	25
V- Cadre institutionnel	27
.....	30
Section 2 : Approche méthodologique de la budgétisation sensible au climat	30
I-..... Périmètre d'application de la BSC	31
.....	31
A- Périmètre budgétaire	31
B- Périmètre opérationnel	32
II- Outils d'analyse du marquage de la Budgétisation Sensible au Climat	35
A- Marqueurs et cotations de la Budgétisation Sensible au climat	36
1- Marqueurs de la Budgétisation Sensible au Climat.....	36
2- Cotations de la Budgétisation Sensible au Climat.....	37
B- Outils de décision du Marquage de la Budgétisation Sensible au Climat (MBSC)	39
1- Les documents d'information sur la dépense.....	39
2- L'outil Excel pour le marquage budgétaire sensible au climat	40
3- Le dispositif PROBMIS	41
III- Processus de la Budgétisation Sensible au Climat	42
Étape 1 : l'identification et l'évaluation des dépenses sensibles au climat	42
Étape 2 : Le prémarquage des dépenses sensibles au climat	43
Étape 3 : Le contrôle qualité effectué par l'équipe y dédiée	44
Étape 4 : Le marquage final et l'insertion des codes et crédits budgétaires dans les systèmes d'information budgétaire (PROBMIS).	45
Étape 5 : L'élaboration et la validation du Document Budgétaire Sensible au Climat	45
Section 3 : Présentation des dépenses sensibles au climat du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2025	46
I- Présentation générale des dépenses sensibles au climat	47
A- Délimitation du champ d'analyse	47

B- Synthèse globale des dépenses sensibles au climat	50
C- Impact climatique des dépenses d'investissement public dans les administrations pilotes.....	54
D- Source de financement des dépenses liées au climat	56
E- Dépenses sensibles au climat par marqueur	59
II- Synthèse du marquage budgétaire sensible au climat par administration pilote	61
CONCLUSION	118
ANNEXES	122
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINEPDED	123
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINADER	141
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINEPIA	150
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINEE	158
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINFOF	168
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINTP.....	174
<u>DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINH DU.....</u>	180
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINSANTE	187
DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINT	191

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matrice de décision dans le dispositif PROBMIS	38
Tableau 2 : champ de couverture des administrations pilotes de la BSC dans le Budget Général	48
Tableau 3 : synthèse des dépenses marquées sensibles au climat	53
Tableau 4 : source de financement des dépenses sensibles au climat	58
Tableau 5 : répartition des dépenses favorables du BIP par marqueur	60
Tableau 6 : impact climatique des dépenses du MINEPDED (en milliers de FCFA)	63
Tableau 7 : Impact climatique des dépenses du MINEPDED par marqueur (en milliers de FCFA)	64
Tableau 8 : Impact climatique des dépenses du MINEPDED par source de financement.....	64
Tableau 9 : Impact climatique des dépenses du MINEPDED par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	66
Tableau 10 : Impact climatique des dépenses du MINADER (en milliers de FCFA)	68
Tableau 11 : Impact climatique des dépenses du MINADER par marqueur (en milliers de FCFA)	69
Tableau 12 : Impact climatique des dépenses du MINADER par source de financement (en milliers de FCFA).....	69
Tableau 13 : Impact climatique des dépenses du MINADER par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	71
Tableau 14 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA	75
Tableau 15 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA par marqueur (en milliers de FCFA)	76
Tableau 16 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA par source de financement (en milliers de FCFA)	76
Tableau 17 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	78
Tableau 18 : Impact climatique des dépenses du MINEE.....	82
Tableau 19 : Impact climatique des dépenses du MINEE par marqueur	83
Tableau 20 : Impact climatique des dépenses du MINEE par source de financement (en milliers de FCFA)	83
Tableau 21 : Impact climatique des dépenses du MINEE par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	85
Tableau 22 : Impact climatique des dépenses du MINFOF (en milliers de FCFA)	88
Tableau 23 : Impact climatique des dépenses du MINFOF par marqueur (en milliers de FCFA)	89
Tableau 24 : Impact climatique des dépenses du MINFOF par source de financement (en milliers de FCFA)	89

Tableau 25 : Impact climatique des dépenses du MINFOF par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	91
Tableau 26 : Impact climatique des dépenses du MINTP (en milliers de FCFA).....	96
Tableau 27 : Impact climatique des dépenses du MINTP par marqueur (en milliers de FCFA).....	97
Tableau 28 : Impact climatique des dépenses du MINTP par source de financement (en milliers de FCFA)	97
Tableau 29 : Impact climatique des dépenses du MINTP par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	99
Tableau 30 : Impact climatique des dépenses du MINH DU.....	102
Tableau 31 : Impact climatique des dépenses du MINH DU par marqueur (en milliers de FCFA)	103
Tableau 32 : Impact climatique des dépenses du MINH DU par source de financement (en milliers de FCFA)	103
Tableau 33 : Impact climatique des dépenses du MINH DU par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	105
Tableau 34 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE	108
Tableau 35 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE par marqueur (en milliers de FCFA)	108
Tableau 36 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE par source de financement (en milliers de FCFA).....	109
Tableau 37 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	111
Tableau 38 : Impact climatique des dépenses du MINT.....	114
Tableau 39 : Impact climatique des dépenses du MINT par marqueur (en milliers de FCFA).....	114
Tableau 40 : Impact climatique des dépenses du MINT par source de financement	115
Tableau 41 : Impact climatique des dépenses du MINT par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)	116

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Arbre de décision de caractérisation des dépenses dans le cadre du MBSC	41
Graphique 2 : Proportion des administrations pilotes de la BSC dans les chapitres budgétaires	49
Graphique 3 : Proportion de la dotation des administrations pilotes de la BSC dans le Budget Général de l'Etat.....	49
Graphique 4 : Proportion de la dotation des administrations pilotes de la BSC dans le BIP de l'Etat.....	49
Graphique 5 : Proportion des administrations pilotes dans les chapitres budgétaires	50
Graphique 6 : Proportion de la dotation des administrations pilotes dans le budget général des administrations publiques.....	50
Graphique 7 : Proportion du BIP des administrations pilotes dans le BIP des administrations publiques	50
Graphique 8 : Répartition des dépenses d'investissement des 09 administrations pilotes suivant leur impact climatique (favorable, défavorable, neutre).....	54
Graphique 9 : Montant des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques dans les administrations pilotes	55
Graphique 10 : Part des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques dans le BIP des administrations pilotes	56
Graphique 11 : Part des dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les CC des administrations pilotes par source de financement.....	57
Graphique 12 : répartition des dépenses favorables par marqueurs à la lutte contre les changements climatiques	59
Graphique 13 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINEPDED	65
Graphique 14 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINADER	70
Graphique 15 : Répartition des dépenses favorables par Programmes du MINEPIA	77
Graphique 16 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINEE	84
Graphique 17 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINFOF .	90
Graphique 18 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINTP	98
Graphique 19 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINDHU	104
Graphique 20 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINSANTE	110
Graphique 21 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINT	115

SIGLES ET ABBREVIATIONS

A

APME Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

B

BAD Banque Africaine de Développement
BSC Budgétisation Sensible au Climat
BF Budget de Fonctionnement
BIP Budget d'Investissement Public

C

CDB Convention sur la Diversité Biologique
CDN Contribution Déterminée au niveau Nationale
CNULCD Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
COM Contrat d'Objectif Minimum
CCNUCC Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CVSAO Convention de Vienne sur les Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone

D

DGSN Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DSCE Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DBSC Document Budgétaire Sensible au Climat

E

EEP Etablissements et Entreprises Publics
EP Etablissement Public

F

FCP Fonds de Contrepartie
FINEX Financement Extérieur
FMI Fonds Monétaire International

G

GES Gaz à Effets de Serre
GIPSC Gestion des Investissements Publics Sensibles au Climat

L

LANAVET Laboratoire National Vétérinaire

M

MBSC Marquage Budgétaire Sensible au Climat
MAETUR Mission d'Aménagement et d'Equipements des Terrains Urbains et Ruraux
MINAC Ministère des Arts et de la Culture

MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINT	Ministère des Transports
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
P	
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation
PR	Présidence de la République
R	
REDD+	Projet de Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RIO	Ressources Internes Ordinaires
O	
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ODD	Objectifs de Développement Durable
P	
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
S	
SPANB	Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 du Cameroun

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement Camerounais sous l'impulsion du Président de la République, son Excellence Paul BIYA a entrepris des reformes visant la prise en compte du climat dans les politiques publiques. Au regard de l'impact des effets liés aux changements climatiques le Cameroun en droite ligne des Accords de

Paris et en application du principe n°4 d'HELSINKI s'est engagé au verdissement des dépenses publiques à travers le marquage budgétaire sensible au climat. En effet, La budgétisation verte permet d'évaluer l'impact climatique des dépenses de l'État et les efforts budgétaires pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux du Cameroun

en matière de lutte contre les changements climatiques.

Elle est implémentée pour la toute première fois dans le cadre de la préparation du Projet de loi de Finance 2025 pour lequel le document budgétaire sensible au climat constitue l'une des annexes. Son champ d'application concerne

le budget d'investissement Public des 09 administrations pilotes ciblées (MINTP, MINHDU, MINEE, MINT, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF et MINEPDED).

La méthodologie utilisée dans le cadre de la budgétisation sensible au climat pour le compte de l'exercice 2025, a été de se restreindre au marquage des dépenses d'investissement public, ceci en raison de la rigueur et de la maîtrise observées dans le processus de leur préparation. De manière opérationnelle le marquage s'effectue au niveau des taches, car elles permettent de faire une analyse plus détaillée des ressources affectées au

projet ayant un lien direct avec les changements climatiques. Par ailleurs le marquage ne concerne pas les transferts et subventions accordés aux structures sous tutelles et les ressources transférées à l'exception de ceux du MINEPDED et du MINFOF, à cause de la non déclinaison des ressources en taches.

Sous la coordination du Ministre en charge de l'Économie et des Investissements Publics, du Ministre en charge des

Finances et du Ministre en charge de l'Environnement, le Document Budgétaire Sensible au Climat (DBSC), rappelle en guise d'introduction le fondement explicatif de la budgétisation sensible au climat. Il décline le cadre normatif de la budgétisation sensible au climat, notamment pour faire ressortir les concepts clés, les sources normatives et l'ancrage stratégique de cette forme de budgétisation.



Aussi les principales analyses du DBSC montrent que :

- **De manière générale :**

- Les trois marqueurs utilisés par le Cameroun sont l'**adaptation** aux changements climatiques, l'**atténuation** des changements climatiques et la protection de la **biodiversité** ;

- Les dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les changements climatiques des 09 administrations pilotes sont majoritairement des ressources propres de l'État 62%, contre 38% de financements extérieurs ;

- Aucune dépense n'est marquée défavorable à la lutte contre les changements climatiques, compte tenu des éléments insuffisants dans la documentation des dépenses pour justifier le marquage sur cet aspect ;

- Les dépenses sensibles au climat des 09 administrations pilotes représentent 3,11% du budget général de l'État (c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de toutes les administrations). Cette donnée connaîtra probablement une évolution avec la prise en compte des dépenses en fonctionnement et l'élargissement du panel des administrations pilotes ;

- Le champ de couverture en investissement public des travaux de BSC reportés dans ce document est relativement large car les dotations des administrations pilotes représentent 71% du BIP 2025 de l'État ;

- les dépenses d'investissement des administrations pilotes sont favorables à la lutte contre les changements climatiques à hauteur de **17,09%**, tandis que **0,32%** sont neutres, et **82,59%** de dépenses sont non déterminées ;

- Les dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les changements climatiques s'élèvent à **FCFA 225 331 542 000**, ce qui représente **12,27%** du budget total des **09** administrations pilotes ;

- La part de ces dépenses pro climat dans le BIP est **12,13%**.

RESUME EXECUTIF

- **De manière spécifique:**

- le montant des dépenses en investissement climato-sensibles est plus élevé au MINEE avec FCFA 109 197 386 000, suivi du MINH DU avec FCFA 44 623 763 000 et du MINTP avec FCFA 32 600 000 000 ;

- le MINEPDED a la plus grande proportion des dépenses d'investissement public favorables à la lutte contre les changements climatiques (**58,28%** de son BIP). Il est suivi du MINFOF (**47,50%**) et du MINH DU (**31,24%**) ;

- en ce qui concerne les marqueurs une proportion **0,57 %** des dépenses des 09 administrations pilotes est affectée à des projets visant la préservation de la biodiversité, **47,57%** des dépenses est allouée à des actions d'adaptation, tandis que **51,85%** est consacrée à des initiatives d'atténuation des changements climatiques ;

- les dépenses en faveur de l'adaptation sont principalement enregistrées au MINADER (100%) et au MINTP (100%). La Biodiversité est majoritairement financée au MINEPDED, MINFOF et au MINSANTE. L'atténuation est plus représentée au MINEE et au MINT.

En perspectives, les travaux relatifs à la mise en œuvre de la BSC sont appelés à se poursuivre et permettront d'intégrer les dépenses de fonctionnement et d'élargir le panel des administrations pilotes avec l'appui des avancées en termes de Gestion des Investissements Publics Sensibles au Climat (GIPSC), pour couvrir l'ensemble des dépenses publiques sensibles au climat dans leurs dimensions favorables, défavorables et neutres.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris¹, le Cameroun s'est engagé à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à hauteur de 35% d'ici 2030 par rapport à un scénario de référence pour l'année cible dont 12% inconditionnel et 23% conditionnés au financement international sans pour autant ralentir sa croissance. Cet engagement se traduit par le renforcement des mesures d'adaptation et des options d'atténuation présentant des co-bénéfices élevés, le renforcement de la résilience et / ou la réduction de la vulnérabilité du pays face aux effets des changements climatiques. Le pays met également en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs tout en assurant la gestion environnementale durable de ses ressources, pour une croissance et un développement social durable inclusif. Ceci devrait s'accompagner d'actions concrètes parmi lesquelles l'amélioration du cadre juridique et institutionnel sur le climat. Dès lors, l'intégration de la prise en compte des considérations climatiques est un impératif car elle est une exigence mondiale pour la protection de notre environnement et la préservation de notre biodiversité.

Aussi, le Cameroun n'est pas l'un des principaux pays pollueurs. A titre d'illustration, il a contribué à moins de 0,07% des émissions mondiales de GES en 2020. Il est classé aux côtés de d'autres nations africaines, parmi les pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et exposés aux risques y découlant. Au cours de l'année 2024, plusieurs catastrophes climatiques se sont d'ailleurs produites sur le territoire camerounais notamment dans les inondations à l'Extrême-Nord et l'éboulement de la falaise de Dschang. Également, ne perdant pas de vue ses priorités de développement et les engagements pris au niveau international, le gouvernement a décidé de faire de la contrainte climatique une opportunité de développement en contribuant à la réduction des émissions mondiales.

En outre, le Cameroun regorge d'importants puits de carbone. Les deux tiers du pays sont couverts de forêts tropicales denses, absorbant 1,5 % des émissions annuelles de carbone dans le monde. A cet effet, la lutte contre les changements climatiques peut également être une source potentielle de revenus pour soutenir le développement

¹ L'accord de Paris est un traité international sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que sur leur financement suffisant.

durable du pays (commercialisation des crédits-carbone, en lien avec le processus de REDD+² et le marché régional du crédit carbone). Pour ce faire, plusieurs actions ont été prescrites dans le secteur de l'environnement telles que la révision de textes juridiques réglementaires et des documents stratégiques pour intégrer le climat dont les plus importants sont la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la protection de l'environnement, la première, deuxième et troisième communication sur les changements climatiques, le Plan National d'Adaptation sur les changements climatiques (PNACC), la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN).

Dans cette même veine, le Cameroun s'est engagé à concevoir et à mettre en œuvre sans délai des programmes et des projets dédiés à l'atteinte des engagements pris à Paris. Ainsi, dans le cadre du bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris au cours du quinquennat de la CDN, il a été mis en évidence que le pays a réussi à lever 213,76 millions de dollars soit 128,25 milliards de FCFA pour les activités préparatoires. En outre, 70,84% de ces ressources ont été essentiellement mobilisées au niveau national par le Budget d'Investissement Public (BIP). L'investissement public se positionne donc comme le levier majeur pour la réponse aux chocs climatiques, énergétiques et sécuritaires notamment en favorisant la mise en œuvre des projets plus durables.

Il est à noter que, au Cameroun, à l'instar des autres pays en Afrique, les risques climatiques ne sont pas encore suffisamment intégrés dans les décisions d'investissement public. Pourtant, le coût de l'inaction sera élevé sur le moyen/long terme si aucune mesure n'est prise aujourd'hui. En effet, les changements climatiques augmentent la vulnérabilité de nombreux actifs notamment dans l'agriculture, l'élevage, les routes, les écoles et le système de santé entraînant un coût économique et social élevé. La prise en compte du changement climatique dans les dépenses publiques en général et dans les investissements publics en particulier concourt à la protection des investissements publics et la réduction des vulnérabilités de l'environnement.

C'est pourquoi, et en application du principe n°4 d'Helsinki, issu des travaux de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique qui stipule de : « *Tenir compte du changement climatique dans la politique macroéconomique, la planification*

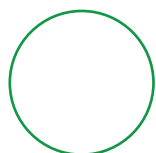
² La réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts.



budgétaire, la gestion des investissements publics et les pratiques de passation des marchés », le Cameroun s'est engagé dans le verdissement de ses dépenses publiques à travers la Budgétisation Sensible au Climat (BSC) avec un appui technique de la Banque Mondiale.

A cet égard, le présent **Document Budgétaire Sensible au Climat (DBSC)** est élaboré dès l'année 2024, avec pour objectif de mettre en lumière les principaux résultats des travaux de Budgétisation Sensible au Climat menés. Il est annexé au projet de loi de finances de l'exercice suivant à savoir 2025 pour cette édition, en vue de guider les discussions entre le Gouvernement et les parlementaires, sur l'état des lieux et les perspectives de la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion des finances publiques.

Pour ce faire, le présent DBSC décline dans **une première section**, le cadre conceptuel de la budgétisation sensible au climat, ensuite **dans la deuxième section** il indique l'approche méthodologique utilisée et, dans **sa troisième et dernière section**, il présente les dépenses sensibles au climat de budget au titre de l'exercice 2025.



SECTION 1

CADRE CONCEPTUEL DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU **CLIMAT**

La BSC au Cameroun trouve son ancrage dans un dispositif normatif, stratégique et institutionnel, favorable à la prise en compte du climat dans le processus budgétaire. Sa mise en œuvre s'inscrit dans un cadre climatique précis et vise des objectifs spécifiques.





I- CADRE CLIMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU CLIMAT

Le Cameroun, pays du Bassin du Congo regorge d'une diversité climatologique, géographique et humaine qui lui confère l'attribut de « Afrique en miniature ». D'une superficie de 475 650 km², il s'étend sur 1 500 km du Sud au Nord (2° - 13° de longitude N) et de 800 km d'Ouest en Est (9° - 16° de latitude E). Cette répartition géographique permet de subdiviser le territoire en cinq (05) zones agroécologiques dans lesquelles les systèmes de production et les caractéristiques du milieu varient d'une zone à l'autre. Cette variation se reflète aussi au niveau du type d'impact ressenti face aux effets des changements climatiques.

La richesse faunique et floristique du Cameroun reste sujette à des menaces de divers ordres. L'exploitation forestière illégale, le braconnage, l'exploitation minière illégale, l'agriculture itinérante sur brûlis, le développement de l'agro-industrie et des grands projets structurants (routes, barrages, ports, etc.) sont autant de moteurs qui contribuent à la dégradation et la perte de la biodiversité.

La contribution des activités anthropiques aux changements climatiques et à la vulnérabilité des communautés, des systèmes de productions et des infrastructures est indéniable. Pour maîtriser cet impact négatif, et transformer la contrainte climatique en opportunité de développement, le Cameroun se doit d'aller résolument vers la budgétisation sensible au climat qui induit la production d'une annexe budgétaire. Cette dernière est un outil de rapportage et de renforcement de la transparence qui permet de capter les efforts du Cameroun dans la prise en compte des changements climatiques à travers son budget et de saisir les opportunités liées à la finance verte.

En effet, **le budget de l'Etat est un levier important qui devrait adresser les préoccupations liées aux changements climatiques**. D'où la mise en place de la BSC.

La BSC a pour principale mission de :

- évaluer l'impact des dépenses publiques pour la lutte contre les changements climatiques ;
- aligner les politiques sectorielles aux enjeux et objectifs de lutte contre les changements climatiques ;
- mettre en cohérence les politiques publiques et l'allocation des ressources visant la lutte contre les changements climatiques ;
- renforcer le rapport sur l'engagement financier du pays en matière de lutte contre les changements climatiques ;
- renforcer les éléments de plaidoyer dans la mobilisation des financements verts ;
- sensibiliser sur l'importance de la lutte contre les changements climatiques ;
- renforcer le rapport sur l'engagement financier du pays en matière de lutte contre les changements climatiques.

L'occurrence des événements météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses, vagues de chaleur) qui affectent tout le pays et particulièrement les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, impacte négativement les communautés, les systèmes de production et dans une large mesure l'économie nationale. Ainsi, la prise en compte du changement climatique dans les investissements publics aide à améliorer la fiabilité de la prestation de service et protéger les dépenses d'investissements. Le coût de l'inaction sera élevé sur le court, moyen et long terme si aucune mesure n'est prise. La CDN montre à suffisance dans ses scénarii développés que les tendances seront croissantes au fil des années à venir du fait de notre statut de « pays en voie de développement ». Le scénario le plus probable (Business As Usual) révèle une importante augmentation des émissions de GES. D'où la nécessité de tenir compte du facteur climat dans les stratégies, plans et mesures sectorielles afin de l'éviter et/ou la réduire. Un troisième scénario y est décrit avec des mesures additionnelles qui sont préconisées afin de respecter les engagements pris.



II- CONCEPTS DE BASE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU CLIMAT

La budgétisation sensible au climat ne peut bien se comprendre que si l'on a la maîtrise de certains concepts clés. Ainsi, cette sous-section vise une compréhension harmonisée de tous les acteurs impliqués dans le processus de budgétisation verte. Aussi, les concepts ci-après sont principalement utilisés dans le cadre de l'élaboration du présent document.

L'adaptation est l'ajustement des systèmes écologique, social et économique à un risque climatique constaté ou anticipé, à ses effets et ses impacts. Il désigne un changement de procédures, de pratiques et de structures visant à limiter ou effacer les dommages potentiels ou à tirer bénéfice des opportunités créées par les changements climatiques. L'adaptation peut être anticipée ou réactive, publique ou privée, autonome ou planifiée.

L'adaptation poursuit quatre grandes finalités qui doivent sous-tendre l'ensemble des mesures à mettre en place :

- protéger les personnes et les biens en agissant pour la sécurité et la santé publique ;
- tenir compte des aspects sociaux et éviter les inégalités devant les risques ;
- limiter les coûts et tirer parti des avantages ;
- préserver le patrimoine naturel.

L'atténuation est l'ensemble de stratégies visant à éviter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre (y compris le CO₂ des combustibles fossiles) afin de limiter l'augmentation des températures.

La diversité biologique ou biodiversité se définit comme « la variabilité parmi les organismes provenant de toutes les sources, y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins, et aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Il s'agit de la diversité au sein des espèces, entre les espèces et les écosystèmes » (Art 2 CDB).

La Budgétisation Sensible au Climat consiste à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans le Budget de l'Etat. Elle permet de recenser et de renforcer les dépenses publiques qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs et enjeux climatiques du pays.



III- CADRE NORMATIF

Le besoin de prise en compte du climat dans les politiques publiques trouve son ancrage dans les réformes des institutions financières internationales qui sont dans la perspective d'aligner leur mécanisme de financement à la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité. En effet, le Cameroun a signé et ratifié différentes conventions internationales, et adopté plusieurs textes au niveau national, visant à implémenter les engagements pris à l'international.

a) Au niveau international

Le Cameroun a ratifié plusieurs conventions en matière de climat, de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité.

- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques du 9 mai 1992 à New York, ratifiée le 19 octobre 1994. Elle vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et précise la situation de chaque État en termes d'obligations relatives à l'atténuation des émissions de GES ;
- Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques du 11 décembre 1997, ratifié le 23 juillet 2002 ;
- Accord de Paris sur le Climat adopté à la Conférence des parties (COP 21) à Paris en 2015, ratifié en 2016. Il marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique car il fixe la limite de la hausse de la température globale à "bien moins de 2°C" d'ici 2100 et enjoint les États à poursuivre les efforts en direction des +1,5°C. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'Accord demande à ce que soit atteint « l'équilibre entre les émissions anthropiques et les capacités d'absorption naturelles de la planète, donnant ainsi un rôle aux puits de carbone que sont les forêts » ;
- Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ratifiée le 05 juin 1981. Elle a pour objet d'assurer la protection de certaines espèces menacées de disparition contre la surexploitation du fait de commerce international dont elles font l'objet ;
- Convention sur la Diversité Biologique, ratifiée le 19 octobre 1994. Elle consacre trois principaux objectifs à savoir : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de la diversité biologique, (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;
- Convention de Ramsar Relative aux Zones Humides d'Importance Internationale, particulièrement comme Habitats de la faune sauvage du 02 février 1971 ;
- Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les Pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la Désertification en Particulier en Afrique du 14 octobre 1994 à Paris, ratifiée le 29 mai 1997 ;

- La Convention de Bonn ratifiée le 07 septembre 1981 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Elle vise la protection d'un groupe d'espèces terrestres, marines ou de l'avifaune dont la caractéristique principale est de se déplacer de manière cyclique, à une plus ou moins longue distance, d'un point géographique à un autre, en traversant des États différents qui constituent alors son aire de répartition ;
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) ;
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) du 17 mai 2004 ;
- La Convention de Rotterdam du 20 mai 2002. Elle a pour but d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre les dommages éventuels ;
- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, ratifiée le 30 août 1989 ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'Ozone, ratifié le 30 août 1989.

b) Au niveau national

Le Cameroun a élaboré des textes juridiques et réglementaires qui encadrent les actions de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques. Il s'agit notamment de :

- la constitution Camerounaise qui consacre le droit à un environnement sain dans son préambule. Elle dispose que la protection de l'environnement est un devoir pour tous et que l'Etat veille à la défense et la promotion de l'environnement ;
- la Loi N°89-27 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux ;
- la Loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la Loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ;
- la Loi N° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;

- la Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts, de la faune ;
- l'Arrêté n°00002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique au Cameroun ;
- l'Arrêté fixant les modalités de gestion durable de la biodiversité, des stocks de carbone et des aspects socio-économiques dans les évaluations environnementales et sociales des projets dans et autour des zones de conservation ;
- la Circulaire n° 001 du 23 octobre 2024 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2025. Le point 87 de la Circulaire dispose qu'en lien avec le PNACC, les dépenses de l'Etat devront contribuer à la lutte contre les changements climatiques.



IV- CADRE STRATÉGIQUE

Le Cameroun, conformément à la « Vision 2035 », envisage être un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Cette ambition, ne saurait être concrétisée sans la prise en compte de certains facteurs tels que les changements climatiques. Ainsi, les préoccupations climatiques sont reprises dans la SND30, document stratégique qui couvre la décade 2020-2030. D'autres documents de stratégie de portée mondiale ou nationale mettent également en lumière les préoccupations climatiques.

A- La SND30

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, les autorités envisagent prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à : (i) s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; (iii) opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises.

B- Les ODD

Les dix-sept (17) ODD couvrent l'ensemble des enjeux de développement qui sont liés au climat, à la biodiversité, à l'énergie, à l'eau, à la pauvreté, etc. Le Cameroun dans ses différents stratégies et programmes de développement prend en compte les ODD, spécifiquement l'**ODD 13: Lutte contre les changements climatiques**. Il vise à prendre des mesures rapides de lutte contre les changements climatiques, s'adapter à leurs répercussions et gérer les catastrophes qui y relatives (alertes et crises), notamment en intégrant des mesures spécifiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

C- La CDN

Le Cameroun à travers sa CDN, entend réduire l'empreinte carbone de son développement de 35% à l'horizon 2030, avec 2010 comme année de référence, sans pour autant ralentir sa croissance, tout en privilégiant des options d'atténuation présentant des co-bénéfices élevés, en renforçant la résilience du pays aux changements climatiques, et en mettant en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, selon la CCNUCC, le Cameroun révisera sa CDN en 2025 en revoyant ses ambitions à la hausse.

D- Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques

Le PNACC est le document national élaboré en 2015 pour orienter la politique nationale en matière d'adaptation. Dans l'optique d'harmoniser et d'aligner ses actions avec les politiques publiques sectorielles, il est en cours de révision.

La mise en œuvre des mesures d'adaptation prévues par le PNACC interpelle une mobilisation nationale des administrations publiques et privées, des organisations de la société civile, des communautés locales, afin que l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la vision du développement du Cameroun ne soit pas compromise par les effets néfastes des changements climatiques.



V- CADRE INSTITUTIONNEL

L'engagement du Cameroun dans la protection de l'environnement et la lutte efficace contre les changements climatiques est matérialisée, sur le plan institutionnel, par la création depuis 2003 d'un ministère spécifiquement dédié à la gestion des politiques de l'environnement en l'occurrence le MINEPDED. Cette administration, accompagnée du MINEPAT et du MINFI œuvre à l'implémentation de la prise en compte des préoccupations climatiques dans le budget des administrations sectorielles. Ainsi, au niveau opérationnel, l'on retrouve les structures d'encadrement et les administrations sectorielles. Toutefois, celles-ci ne sont pas les seules institutions qui interviennent dans la budgétisation sensible au climat. L'on compte également des organes stratégiques et constitutionnels.

1) Les organes stratégiques et constitutionnels

Ce sont les instances supérieures qui fixent l'orientation du pays en matière de gouvernance et de souveraineté.

a- Le Président de la République

Le Président de la République définit la politique de la Nation suivant l'article 5 de la Constitution. À cet effet, le verdissement du budget de l'Etat émane des orientations stratégiques du Président de la République. Par ailleurs, l'article 47 de la Constitution dispose que le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux.

b- Le Premier Ministre

Il communique les lettres de cadrages aux administrations, qui fixent les plafonds en matière de dépenses.

c- Le Parlement

Les traités et accords internationaux qui concernent le domaine de la loi, défini à l'article 26 de la Constitution, sont soumis, avant ratification, à l'approbation en forme législative par le Parlement.

d- La Chambre des Comptes

Elle procède au contrôle des dépenses de toutes natures, y compris celles sensibles au climat à travers le rapport annuel de performance.

2) Les structures opérationnelles

Il s'agit des structures qui procèdent à la budgétisation des dépenses sensibles au climat. Elles sont subdivisées en deux catégories : les structures d'encadrement ou de coordination technique.

a- Les structures de coordination

Trois (03) structures sont identifiées pour procéder à l'encadrement des administrations dans le processus de BSC. En effet, la coordination du marquage budgétaire sensible au climat est assurée par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère des Finances (MINFI) et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Chacune de ces administrations a des attributions bien déterminées.

- **Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le Ministère des Finances (MINFI) sont chargés :**

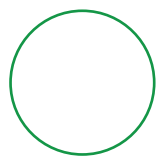
- de la définition de la méthodologie de marquage et accompagnement de sa mise en œuvre (guide, formations, appuis ponctuels, etc.) ;
 - de l'animation de la plateforme des points focaux « climat » constitués en un véritable pool d'experts nationaux BSC et GIPSC ;
 - de l'accompagnement des ministères sectoriels au MBSC ;
 - du contrôle qualité du marquage sur les aspects budgétaires ;
 - de la centralisation des informations et la rédaction des annexes budgétaires BSC et GIPSC.
- **Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est chargé :**
- de l'appui technique dans la définition de la méthodologie, le marquage, l'animation de la plateforme des experts nationaux de la BSC et GIPSC et l'accompagnement des ministères sectoriels ;
 - du contrôle qualité du marquage sur les aspects climatiques.

b- Les administrations sectorielles

Toutes les administrations sont concernées par le **Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC)**. Toutefois, le marquage dans le budget de l'Etat est progressif. Ainsi, au titre de l'exercice 2025, neuf (09) administrations ont été retenues pour la phase pilote de la budgétisation sensible au climat. Il s'agit du :

1. Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
2. Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) ;
3. Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) ;
4. Ministère des Transports (MINT) ;
5. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
6. Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ;
7. Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
8. Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
9. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

Les autres administrations seront intégrées graduellement dans le Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC) pour à terme, couvrir l'ensemble du budget de l'Etat.



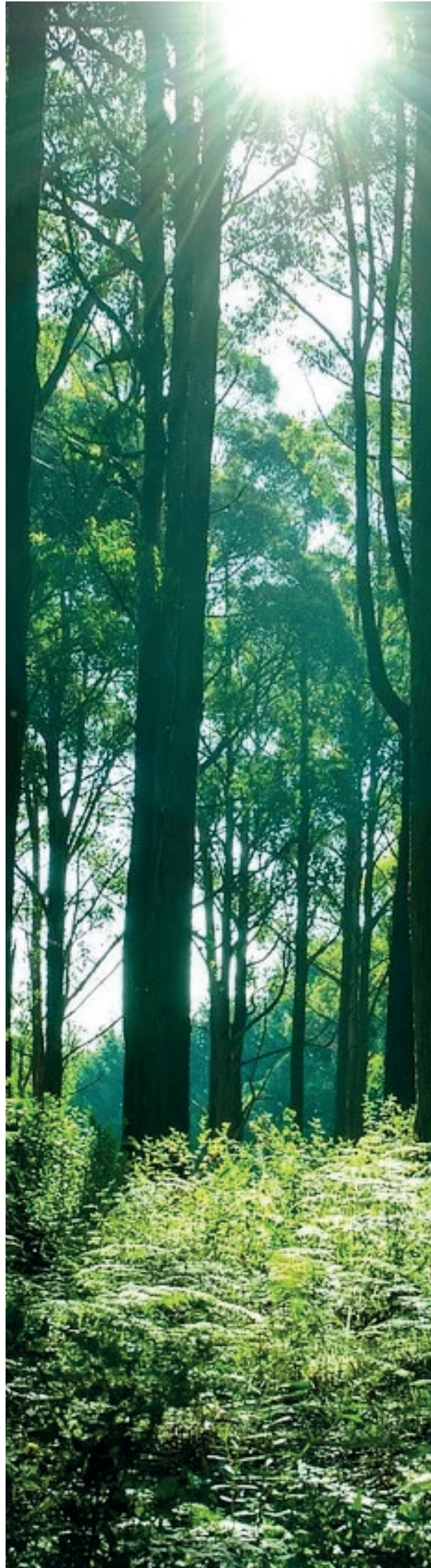
SECTION 2

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU **CLIMAT**

L'élaboration du budget sensible au climat fait appel à un certain nombre d'outils déployés à travers des étapes spécifiques.

Cette démarche méthodologique s'applique dans un cadre budgétaire et institutionnel bien défini.

En 2025, quelques choix ont dû être fait par rapport audit cadre pour permettre le déploiement effectif des outils méthodologiques.





Centre climatique de Dschang

I- PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA BSC

Le périmètre d'application fait référence aux cadres budgétaire et opérationnel sur lesquels s'applique la BSC.

S'agissant du périmètre budgétaire, il s'agit des choix opérés dans la classification budgétaire en termes de recettes et de dépenses d'une part, et d'autre part du choix opérés entre les dépenses courantes (fonctionnement) et les dépenses en capital (investissement).

A- Périmètre budgétaire

Le travail sur la BSC porte sur le budget qui n'intègre pas les Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).

Les bonnes pratiques en matière de BSC recommandent qu'on prenne en compte les recettes et les dépenses. En 2025, **La BSC ciblera dans un premier temps les dépenses de l'État** dans la mesure où elles sont le principal canal de mise en œuvre des politiques publiques notamment celles en lien avec la lutte contre les changements climatiques.

Les recettes de l'État ne seront pas marquées au titre de l'exercice 2025. Un travail précis devra être effectué en vue de mettre en place un dispositif efficace de marquage des recettes publiques sensibles au climat.

Aussi, marquer les dépenses permettrait d'évaluer les progressions réalisées au Cameroun en matière de verdissement des projets inscrits dans le budget de l'État.

Dans l'analyse des dépenses, le choix a été porté sur les dépenses d'investissement. En effet, la phase pilote en 2024 a permis de constater que le processus de préparation des dépenses d'investissement public permet de disposer d'une documentation mieux fournie qui facilite l'analyse de la sensibilité d'une dépense au climat. Il s'agit entre autres des fiches projet, des termes de référence, des documents projet, des études techniques y compris les évaluations d'impacts environnemental et social du projet.

Toutefois, **les transferts aux structures sous tutelle et les ressources transférées n'ont pas été pris en compte à l'exception de ceux du MINEPDED et du MINFOF.** Les transferts et subventions sont des ressources mises à disposition des CTD et des entités sous tutelle. Conformément au régime financier de l'État, il s'agit de ressources dont l'utilisation doit être déclinée au détail par la structure bénéficiaire. Une anticipation sur l'utilisation de cette ressource pour analyser son lien avec les changements climatiques n'est pas évidente, les documents n'étant pas disponibles au moment de l'analyse.

Une exception a été faite pour tous les transferts aux CTD du MINFOF et du MINEDPED qui ont été marquées puisqu'elles ont des impacts directs sur le climat (reboisement, lutte contre la pollution...) suffisamment perceptible.

B- Périmètre opérationnel

Au titre de l'exercice 2025, neuf (09) administrations ont été retenues dans la phase pilote pour nourrir le document budgétaire sensible au climat annexé au projet de Loi de Finances 2025. Le choix de ces administrations s'est fait considérant leur rôle prépondérant dans la mise en œuvre des politiques en lien avec les changements climatiques. Il s'agit notamment de :

- **Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)**

Cette administration a été retenue comme pilote en ce sens qu'elle contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Développement du secteur Rural qui consacre en son axe 3 « le renforcement de la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelles des populations vulnérables face aux changements climatiques ».

Aussi le secteur agriculture/élevage/pêche est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'atténuation et de l'adaptation.

- **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**

Le MINADER a été choisi dans la mesure où pour atteindre les objectifs sectoriels, cette administration entend prendre en compte les aspects liés aux changements climatiques notamment **(i)** en intégrant les préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles ; **(ii)** en renforçant les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; **(iii)** en opérationnalisant les dispositifs de veille de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; **(iv)** en renforçant le contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles et **(v)** en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises.

Aussi, le secteur agriculture/élevage/pêche est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'atténuation et de l'adaptation.

- **Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)**

Les changements climatiques ont des impacts directs sur la santé, comme l'augmentation des maladies liées à la chaleur, les maladies saisonnières et la propagation des maladies infectieuses de ce fait intégrer les considérations climatiques dans les dépenses du MINSANTE permettrait d'avoir des données sur les dépenses climatiques dans le domaine de la santé et aussi de développer des stratégies pour renforcer la résilience des systèmes de santé face aux impacts du climat.

Aussi, la résilience des populations est identifiée par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'adaptation.

- **Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)**

A travers la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), le MINFOF entend moderniser le secteur, accroître sa productivité, créer des emplois et, par-là, améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté en milieu rural en renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) et en prenant des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

Aussi, le secteur forêt est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'atténuation et de l'adaptation.

- **Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)**

Le MINEE dans le cadre de l'atteinte de ses objectifs sectoriels contribue à la transition énergétique vers les énergies renouvelables contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets du changement climatique.

Aussi, le secteur de l'énergie est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'atténuation et de l'adaptation.

- **Ministère des Transports (MINT)**

Le MINT a été comme administration pilote en ce sens qu'elle s'est fixée comme objectif en cohérence avec la Stratégie Intégrée des Infrastructures de Transport MultiMODAL (S2ITM), d'accroître la mobilité des personnes et la logistique par un système de transport multimodal répondant au besoin de développement durable. Ainsi, les efforts sont consentis sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires qui accompagnent les projets prioritaires porteurs de croissance.

Aussi, le secteur des infrastructures est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'adaptation.

- **Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINDHU)**

Le MINH DU est engagé à poursuivre son investissement dans le développement urbain des villes et des infrastructures en vue d'aboutir à une modernisation de nos villes à l'aube de la SND30. Pour relever les nombreux défis sus identifiés, le MINH DU à travers la Stratégie de Développement du sous-secteur urbain et dans le cadre de la deuxième phase de la vision 2035 a pour objectifs (i) de maîtriser le développement des villes ; (ii) de développer les infrastructures de transport et (iii) d'améliorer de l'habitat. Ces objectifs suscités ont des impacts favorables et/ou défavorables sur le climat.

Aussi, le secteur des infrastructures est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'adaptation.

- **Ministères des Travaux Publics (MINTP)**

Les missions du Ministère des Travaux Publics (MINTP) visent essentiellement à doter le pays des infrastructures routières viables et à concourir au développement harmonieux des autres infrastructures. De ce fait, la réalisation des certains ouvrages a un impact plus moins direct sur les changements climatiques (bitumage des routes, constructions des bâtiments et édifices publics dont certaines actions sont favorables à l'adaptation et/ou atténuation et/ou la biodiversité).

Aussi, le secteur des infrastructures est identifié par la CDN comme un des secteurs prioritaires de l'adaptation.

- **Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)**

Les objectifs du MINEPDED visent dans sa globalité à lutter contre les effets des changements climatiques à travers les programmes « Biodiversité », « Changements climatiques, désertification et sécheresse », « développement durable », « pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses ».



II- OUTILS D'ANALYSE DU MARQUAGE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU CLIMAT

Dans l'optique de suivre de façon détaillée les dépenses liées au climat et leurs impacts, le marquage des dépenses sensibles au climat s'est fait au niveau tâches dans chaque administration. Il s'agit d'un niveau relativement détaillé de la dépense

publique qui permet une analyse plus fine des ressources des projets en lien avec les différents axes d'analyse des changements climatiques.

A- Marqueurs et cotations de la Budgétisation Sensible au climat

1- Marqueurs de la Budgétisation Sensible au Climat

Les trois marqueurs retenus dans le cadre de la mise en œuvre de la BSC sont : l'adaptation aux changements climatiques **(a)**, l'atténuation aux changements climatiques **(b)** et la protection de la biodiversité **(c)**.

a) Adaptation

Le marqueur « Adaptation » a permis de classifier les dépenses pour lesquelles la pertinence climatique est établie notamment en termes de réduction des risques et/ou vulnérabilités liés aux changements climatiques.

En effet les dépenses liées à l'adaptation visent à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels aux effets actuels et attendus des changements climatiques, y compris la variabilité climatique, en maintenant ou en augmentant la résilience, grâce à une capacité accrue à s'adapter aux stress, aux chocs et à la variabilité du changement climatique, ou à les absorber, et/ou en contribuant à réduire l'exposition à ces facteurs.

Exemple : Aménagement de 15 280 ha de périmètre hydro-agricole dans la région de l'Adamaoua au MINEPIA

b) Atténuation

Les dépenses dont la pertinence climatique ont été marquées « Atténuation » sont celles contribuant à la réduction de gaz à effet de serre ou à l'efficacité énergétique.

De ce fait, ces dépenses contribuent à l'objectif de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait toute interférence anthropique dangereuse avec le système climatique, en encourageant les efforts visant à réduire ou à limiter les émissions de GES ou à renforcer la captation des GES.

Une contribution substantielle à l'atténuation des changements climatiques peut impliquer les trois catégories suivantes d'activités d'atténuation du changement

climatique : les activités à émissions négatives ou très faibles, les activités transitoires, les activités de séquestration.

Exemple : Projet électrification de 1000 localités au Cameroun par système solaire photovoltaïque au MINEE.

c) Préservation de la Biodiversité

Le marqueur « Biodiversité » a permis de classifier les dépenses pour lesquelles la pertinence climatique est établie notamment en termes de promotion de la préservation et de la conservation des écosystèmes.

Exemple : « Protection des ressources en eaux souterraines et superficielles » au MINEPDED.

2- Cotations de la Budgétisation Sensible au Climat

Pour chaque axe d'analyse, une dépense peut être considérée :

- a. Favorable (F) : toute dépense/tâche ayant principalement un objectif ou incitant à des comportements favorables sur les plans : Climatique en termes d'adaptation, d'atténuation ; ou de préservation de la biodiversité.
- b. Défavorable (D) : toute dépense/tâche ayant un impact négatif ou incitant à des comportements défavorables sur les plans : Climatique en termes d'adaptation, d'atténuation, de préservation de la biodiversité.
- c. Neutre (N) : toute dépense/tâche sans effet significatif sur les plans : Climatique en termes d'adaptation, d'atténuation, de préservation de la biodiversité.
- d. Non déterminé (ND) : toute dépense/tâche sans information disponible pour déterminer son impact sur les plans : Climatique en termes d'adaptation, d'atténuation, de préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, au-delà de l'analyse spécifique des axes, une analyse globale des axes est faite pour déterminer l'impact climatique global de la dépense.

Les cotations choisis ont permis de caractériser les dépenses en 04 grandes catégories ci-après :

- **Favorable (F)**

Une dépense a un impact **Favorable** lorsqu'elle est favorable sur un ou les trois axes retenus dans la BSC.

- **Défavorable (D)**

Une dépense a un impact **Défavorable** lorsqu'elle est défavorable sur au moins un axe retenu dans la BSC sans être favorable sur les autres.

- **Neutre (N)**

Une dépense a un impact **Neutre** lorsque la dépense est sans effet significatif sur tous les axes retenus dans la BSC.

- **Non déterminée (ND)**

Les dépenses marquées comme **Non Déterminée** sont d'une part, celles dont les informations contenues dans les documents ne permettent pas, en l'état, de les coter dans l'un des trois axes choisis pour la BSC et d'autre part, celles dont les documents disponibles pour coter la dépense ne sont pas suffisamment exhaustifs.

Tableau 1 : Matrice de décision dans le dispositif PROBMIS

Arbre de décision Climat				
Adaptation	Atténuation	Biodiversité	Combinaison	Impact
Favorable	Favorable	Favorable	(F,F,F)	Favorable
Favorable	Favorable	Défavorable	(F,F,D)	Favorable
Favorable	Favorable	Neutre	(F,F,N)	Favorable
Favorable	Défavorable	Favorable	(F,D,F)	Favorable
Favorable	Défavorable	Défavorable	(F,D,D)	Favorable
Favorable	Défavorable	Neutre	(F,D,N)	Favorable
Favorable	Neutre	Favorable	(F,N,F)	Favorable
Favorable	Neutre	Défavorable	(F,N,D)	Favorable
Favorable	Neutre	Neutre	(F,N,N)	Favorable
Défavorable	Favorable	Favorable	(D,F,F)	Favorable
Défavorable	Favorable	Défavorable	(D,F,D)	Favorable

Arbre de décision Climat				
Adaptation	Atténuation	Biodiversité	Combinaison	Impact
Défavorable	Favorable	Neutre	(D,F,N)	Favorable
Défavorable	Défavorable	Favorable	(D,D,F)	Favorable
Défavorable	Défavorable	Défavorable	(D,D,D)	Défavorable
Défavorable	Défavorable	Neutre	(D,D,N)	Défavorable
Défavorable	Neutre	Favorable	(D,N,F)	Favorable
Défavorable	Neutre	Défavorable	(D,N,D)	Défavorable
Défavorable	Neutre	Neutre	(D,N,N)	Défavorable
Neutre	Favorable	Favorable	(N,F,F)	Favorable
Neutre	Favorable	Défavorable	(N,F,D)	Favorable
Neutre	Favorable	Neutre	(N,F,N)	Favorable
Neutre	Défavorable	Favorable	(N,D,F)	Favorable
Neutre	Défavorable	Défavorable	(N,D,D)	Défavorable
Neutre	Défavorable	Neutre	(N,D,N)	Défavorable
Neutre	Neutre	Favorable	(N,N,F)	Favorable
Neutre	Neutre	Défavorable	(N,N,D)	Défavorable
Neutre	Neutre	Neutre	(N,N,N)	Neutre

(1) - Favorable(F) ; (2) - Neutre(N) ; (3) - Défavorable(D)

Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024.

B- Outils de décision du Marquage de la Budgétisation Sensible au Climat (MBSC)

En vue d'implémenter le marquage budgétaire sensible au climat, quelques outils ont été développés notamment les documents d'information sur la dépense, un fichier Excel pour le Marquage, des Matrices d'analyse des dépenses et l'implémentation du marquage dans le dispositif PROBMIS.

1- Les documents d'information sur la dépense

En vue d'effectuer un MBSC efficace et réaliste un certain nombre d'informations sur les dépenses doivent être fournies, ainsi que la documentation sur les orientations

stratégiques et sectorielles en matière de lutte contre les changements climatiques. Il s'agit notamment de :

- la fiche projet ;
- le document projet,
- les termes de référence,
- toute autre évaluation climatique ;
- les stratégies nationales ;
- les stratégies sectorielles ;
- les stratégies, politiques et plans climat ;
- les études préalables, dont les études d'impact environnemental et social.
- les documents budgétaires (CDMT, PAP, budget).

2- L'outil Excel pour le marquage budgétaire sensible au climat

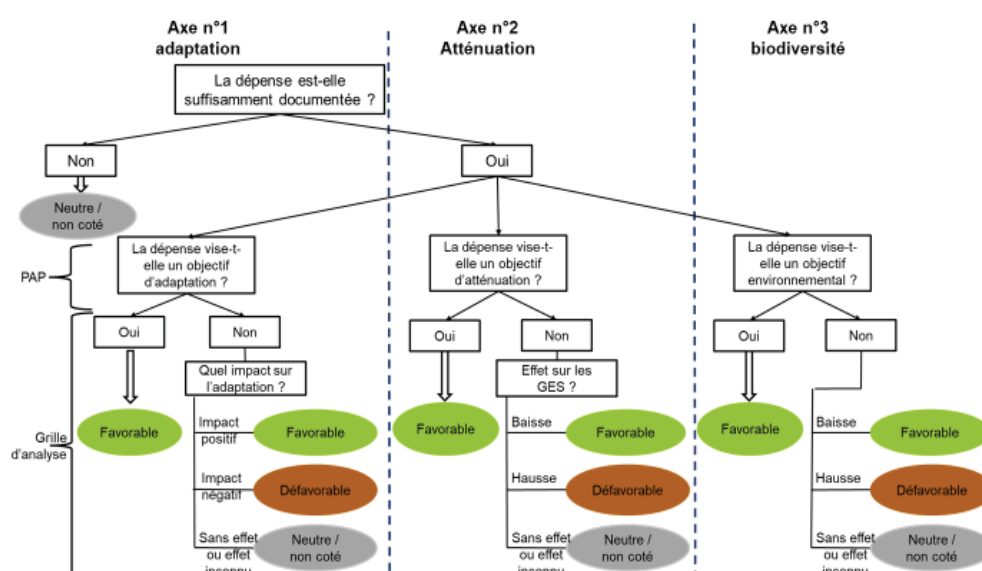
Cet outil a été conçu et proposé par l'équipe de la Banque Mondiale pour faciliter l'intégration des préoccupations climatiques dans le processus budgétaire. Il joue un rôle crucial dans l'identification, la classification et le suivi des dépenses publiques en fonction de leur impact sur le climat et s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir une gestion plus durable et responsable des ressources publiques. L'outil est structuré pour permettre une utilisation intuitive et efficace par les utilisateurs et se compose de plusieurs feuilles de calcul, chacune dédiée à une étape spécifique du processus de marquage.

L'outil Excel permet d'identifier et d'évaluer les dépenses en fonction de leur pertinence climatique par tâche, activité, action et programme. Les utilisateurs sont invités à répondre à une série de questions documentées pour chaque entrée, afin de déterminer son impact potentiel en termes d'adaptation, d'atténuation et de préservation de la biodiversité. Les résultats sont ensuite codés pour une analyse ultérieure. Un arbre de décision aide à standardiser le processus de marquage en guidant les utilisateurs à travers une série de décisions logiques. Cet outil est crucial pour assurer la cohérence et l'objectivité dans l'évaluation des dépenses. Chaque

décision prise dans cet arbre conduit à une classification spécifique de l'impact climatique de la dépense.

Une fois les dépenses évaluées, cette feuille permet de les coter en fonction de leur impact climatique. Les cotes possibles incluent favorable (1), défavorable (-1), neutre (0), et non déterminé (ND). Ces cotes sont attribuées en fonction de critères prédéfinis, ce qui permet une évaluation uniforme et transparente. L'outil permet de compiler les résultats des grilles d'évaluation et les arbres de décision pour chaque ministère ou secteur. Les points focaux climat des différentes entités saisissent manuellement les données pertinentes, qui sont ensuite intégrées dans le système par un opérateur dédié. Cette déclaration sectorielle offre une vue d'ensemble des dépenses climatiques à un niveau granulaire.

Graphique 1 : Arbre de décision de caractérisation des dépenses dans le cadre du MBSC



Source : Mission d'Assistance Technique BSC, Novembre 2023

3- Le dispositif PROBMIS

Le MBSC a été traduit dans le dispositif PROBMIS au travers d'un module « climat » permettant d'implémenter les marqueurs et la caractérisation pour chaque ligne budgétaire au niveau de volet programmation et du volet budgétisation.



III- PROCESSUS DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU CLIMAT

Le processus qui conduit à l'élaboration du Document sensible au climat est articulé en cinq (05) étapes :

ÉTAPE 1

l'identification et l'évaluation des dépenses sensibles au climat

Cette étape vise à distinguer parmi les dépenses budgétaires celles ayant un effet potentiel sur le climat. Il s'agit de classer les dépenses selon qu'elles sont potentiellement sensible au climat, neutre ou non déterminée. Cette analyse se fait sur la base d'une grille d'analyse et des

documents d'informations relatifs à chaque dépense.

Cette étape a été réalisée dans toutes les administrations publiques avec l'encadrement des équipes d'élaboration du MINEPAT.

ÉTAPE 2

Le prémarquage des dépenses sensibles au climat

Il a été réalisé sous l'encadrement des équipes d'accompagnement des CDMT du MINEPAT. Il a abouti à la production d'un état détaillé des dépenses potentiellement sensible au climat fléché (mémo climat) annexé au CDMT ajusté 2025 – 2027 de toutes les administrations publiques.

- **L'examen du prémarquage réalisé dans les CDMT pour les 09 administrations pilotes :**

Il s'agissait d'examiner les dépenses pré-marquées par les administrations pilotes, et enrichir ce prémarquage dans la perspective du contrôle qualité. Cet examen a permis de produire une base de données des dépenses pré-marquées pour chaque administration pilote.

Il a été réalisé sur la base du fichier Excel ajusté extrait de PROBMIS avec l'accompagnement d'une mission conjointe MINEPAT – MINFI – MINEPDED désignée par lettres de mission **N°000103118/L/MINFI/SG/SG/DGB/DPB/CSI/AB** du **13 septembre 2024** et **N°00004530/L/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPIP/SDPBIP/AEL** du **23 septembre 2024**, déployée dans les 09 administrations pilotes de la BSC. Ces travaux ont été réalisés avec l'appui logistique et technique de la banque mondiale. Ils ont consisté à organiser des réunions de coaching avec les responsables de la chaîne de la dépense publique au sein des administrations pilotes, pour revisiter le mémo de programmation du CDMT en vue de procéder à l'évaluation ligne par ligne.

En effet, à la suite du prémarquage, il s'est agi concrètement de faire une analyse des dépenses par axe (Adaptation, Atténuation et Biodiversité) afin de les caractériser dans chacun des trois axes selon qu'elles sont Favorable (F), Défavorable (D), Neutre (N), et Non Déterminé (ND).

L'analyse par axe est faite sur la base d'arbre de décision (Graphique 1) et la matrice de décision (Tableau 1).

ÉTAPE 3

Le contrôle qualité effectué par l'équipe y dédiée

Après le prémarquage final dans le système d'information (PROBMIS), une revue d'assurance qualité a été effectuée pour s'assurer de la fiabilité du processus de marquage et des informations budgétaires.

A cet effet, une équipe de contrôle qualité a été mise sur pied par Note de Service **N°00000560/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPIP/SDPBIP** du **16 août 2024**, portant désignation d'une équipe chargée de réaliser le contrôle qualité des dépenses d'investissement public pré-marquées dans le cadre des travaux de Budgétisation Sensible au Climat.

De manière opérationnelle, le contrôle qualité s'est déroulée suivant trois principales articulations :

- Des réunions préparatoires et de mise au point méthodologiques qui ont connu la participation outre les membres de l'équipe désignée les responsables des services informatiques du MINEPAT ;
- Un atelier de contrôle qualité organisé du 01 au 02 Octobre 2024 à l'Hôtel Dajoll de Mbankomo avec l'appui logistique et technique de la Banque Mondiale.
- Des réunions de finalisation du contrôle qualité se sont tenues au sein de l'équipe de contrôle qualité élargies aux services informatiques MINFI et MINEPAT.

Au terme de ces travaux du contrôle qualité, la matrice de décision (Tableau 1) a été redéfinie et validée. Sur cette base, la cotation intègre également la **pertinence climatique de chaque dépense**. La pertinence climatique étant entendue comme l'axe dominant pour lequel la dépense est comptabilisée parmi les trois axes retenus dans la BSC.

ÉTAPE 4

Le marquage final et l'insertion des codes et crédits budgétaires dans les systèmes d'information budgétaire (PROBMIS).

Le marquage final est issu du contrôle qualité et est basculé dans l'application PROBMIS au niveau du volet Budgétisation. Les notations sont reportées dans les fiches de budgétisation en vue de la saisie du budget.

Le marquage final est vérifié et stabilisé au moment de la saisie du budget des administrations publiques dans le dispositif PROBMIS en vue de la production de la loi des finances et du journal des projets d'investissement public.

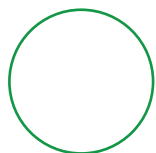
ÉTAPE 5

L'élaboration et la validation du Document Budgétaire Sensible au Climat

Elle s'est faite avec la contribution de toutes les parties prenantes, à travers :

- Des réunions préparatoires avec l'équipe contrôle qualité ;
- Un atelier de rédaction organisé en octobre 2024 avec l'appui technique et logistique de la Banque Mondiale ;
- Un atelier de relecture et de validation au cours du mois de novembre 2024, avec l'appui technique et logistique de la banque mondiale.

Le Document validé est par la suite soumis au Parlement comme Annexe au projet de Loi de Finances.



SECTION 3

PRÉSENTATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU BUDGET DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Cette section du document décline une présentation générale des dépenses sensibles au climat du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2025, ainsi que la synthèse de ces dernières par administration pilote.





I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Ce point revient sur le champ d'analyse des dépenses sensibles au climat ainsi que sur les principaux résultats issus des travaux de marquage budgétaire sensible au climat ayant permis d'identifier ces dépenses.

A- Délimitation du champ d'analyse

Le Budget de l'Etat est présenté sous forme de Chapitres Budgétaires attribués aux différentes administrations et institutions publiques considérées comme l'Administration Centrale, ainsi que des dépenses mises en œuvre au profit d'actions communes qualifiées de chapitres communs.

C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 2025, l'on dénombre 54 Chapitres Budgétaires pour les administrations publiques et 07 Chapitres Communs budgétisés ; soit 61 chapitres budgétaires financés par le Budget de l'Etat. Tel que mentionné précédemment, pour l'exercice 2025, l'analyse de la sensibilité climatique des dépenses s'est focalisée sur neuf (09) administrations qualifiées de « pilotes ».

Ces administrations constituent ainsi le cadre d'évaluation de l'engagement du gouvernement en matière d'intégration des enjeux climatiques dans le budget national au titre de l'exercice 2025. Ces administrations ont été présentées plus haut

(MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINEE, MINFOF, MINTP, MINHDU, MINSANTE et MINT)

Les 09 administrations pilotes de la BSC représentent **15%** des chapitres budgétaires et leur dotation budgétaire est équivalente à **25%** du budget général³ de l'Etat, soit un montant de **FCFA 1 836 037 175 622**. Par ailleurs, le BIP desdits ministères est de **FCFA 1 318 520 175 622**, soit **71%** de l'enveloppe globale du Budget d'Investissement Public (BIP).

Par ailleurs, il est noté que dans la répartition du nombre des chapitres budgétaires, les administrations non pilotes représentent 72% et les chapitres communs constituent 14%. Ces deux catégories de chapitres budgétaires représentent respectivement 37% et 38% de l'enveloppe du Budget Général soit 17% et 6% du BIP respectivement. Le tableau et les graphiques ci-dessous illustrent ces statistiques.

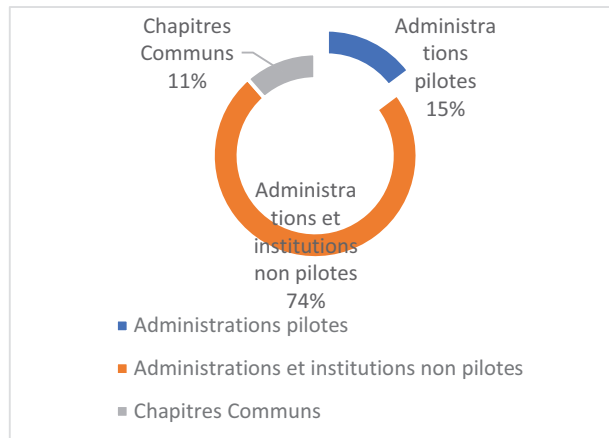
Tableau 2 : champ de couverture des administrations pilotes de la BSC dans le Budget Général

Administrations	Nombres de chapitres	Part dans les chapitres budgétaires	Budget CP	Part dans le Budget général CP	BIP CP	Part dans le BIP en CP
Administrations pilotes	9	15%	1 836 037 175 622	25%	1 318 520 175 622	71%
Administrations et institutions non pilotes	45	74%	2 560 114 740 000	35%	441 027 740 000	24%
Chapitres Communs	7	11%	2 854 648 084 378	39%	103 042 084 378	6%
Total	61		7 250 800 000 000		1 862 590 000 000	

Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

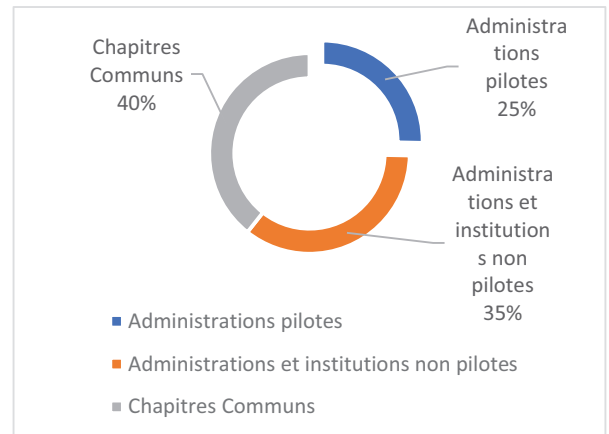
³ Le Budget Général est différent du Budget de l'Etat dans la mesure où il ne prend pas en compte les ressources des comptes d'affectation spéciale (CAS)

Graphique 2 : Proportion des administrations pilotes de la BSC dans les chapitres budgétaires



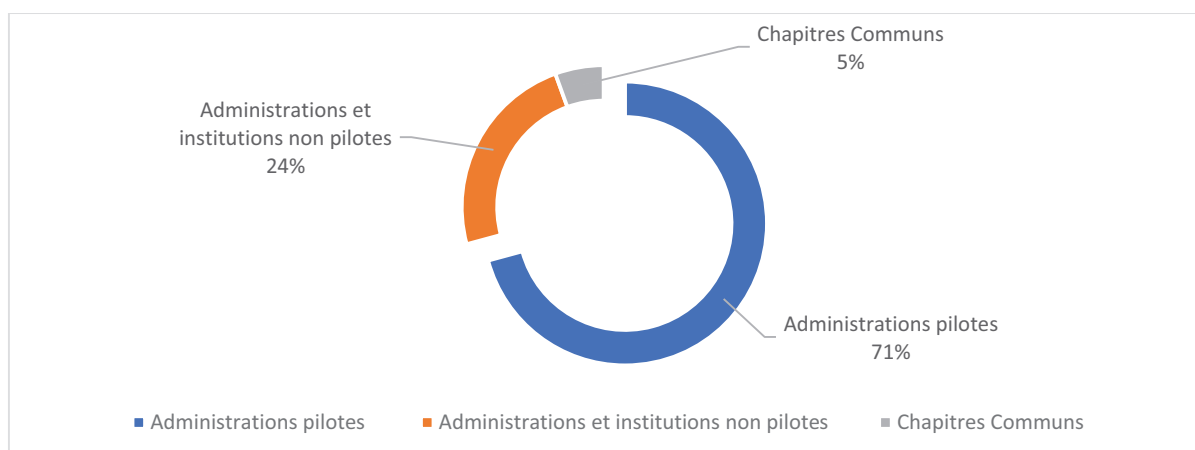
Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

Graphique 3 : Proportion de la dotation des administrations pilotes de la BSC dans le Budget Général de l'Etat



Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

Graphique 4 : Proportion de la dotation des administrations pilotes de la BSC dans le BIP de l'Etat



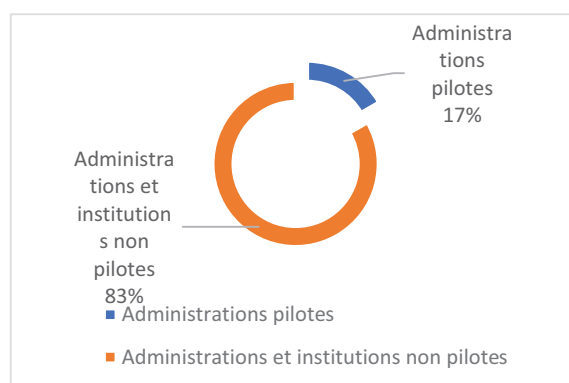
Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

Au titre de l'année 2025, l'analyse des dépenses sensibles au climat se limite aux seules dépenses d'investissement des 09 ministères pilotes. **Les dépenses des chapitres communs ne sont pas prises en compte** parce qu'au moment de leur budgétisation, elles ne sont pas réparties par administration.

Cette approche permet d'évaluer dans un premier temps, la proportion couverte par l'analyse de la sensibilité des dépenses publiques sensibles au climat dans les administrations qui mettent en œuvre les politiques publiques.

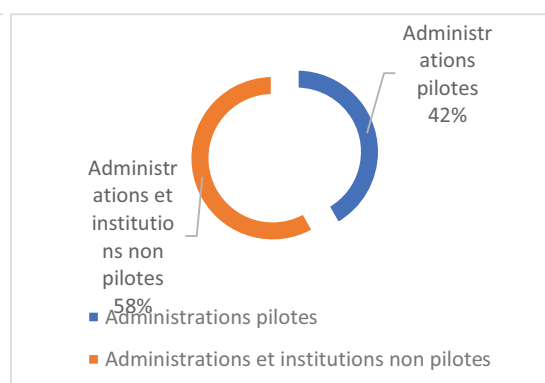
Dans cette considération, et tel qu'illustré dans les graphiques ci-dessous, le nombre des administrations pilotes représente 17% de l'ensemble des administrations publiques. Elles concentrent 42% de l'ensemble du budget général desdites administrations et 75% de leur BIP. **Ainsi, le champ de couverture de l'analyse en matière d'investissement est relativement large.**

Graphique 5 : Proportion des administrations pilotes dans les chapitres budgétaires



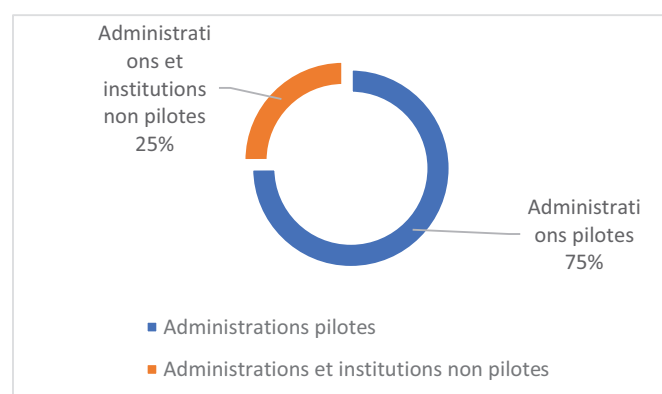
Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

Graphique 6 : Proportion de la dotation des administrations pilotes dans le budget général des administrations publiques



Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

Graphique 7 : Proportion du BIP des administrations pilotes dans le BIP des administrations publiques



Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

B- Synthèse globale des dépenses sensibles au climat

Le marquage budgétaire sensible au climat effectué sur les 09 administrations pilotes de la BSC, montre que **les dépenses d'investissement allouées à la lutte contre les changements climatiques s'élèvent à FCFA 225 331 542 000**. Ce qui représente

12,27% du budget général des neuf (09) administrations pilotes. Ces dépenses constituent également **17,09%** de leur dotation globale en investissement.

Il convient de signaler que dans le marquage des dépenses climato sensibles, certaines dépenses ont été exclues à l'instar des Comptes d'Affectation Spéciaux (CAS), transferts aux CTD à l'exception du MINEPDED et MINFOF car les compétences sont déjà spécifiques au climat.

Il est également à noter que **rapportée au budget général de l'Etat**, c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de toutes les administrations publiques, ainsi que celles des chapitres communs, les dépenses sensibles au climat représentent **3,11% du Budget Général de l'Etat** et **12,10% du BIP**.

Aussi, **lorsqu'on isole les chapitres budgétaires relatifs au service de la dette** intérieur et extérieur (56 et 57), les dépenses marquées favorables à la lutte contre les changements climatiques représentent **4,35% du budget général hors service de la dette**.

Également, s'agissant du BIP, il est à noter que **la majorité des dépenses relatives aux projets routiers, aux barrages hydroélectriques et aux projets portuaires ont été marquées non déterminées** compte tenu des informations insuffisantes en matière de prise en compte de manière spécifique, des questions de changements climatiques dans leur documentation.

En effet, les projets d'infrastructures font systématiquement l'objet d'évaluation environnementale conformément à la réglementation en vigueur. A l'issue de ces évaluations, un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et un certificat de conformité environnementale leur est attribué. Le certificat justifie du fait que le projet peut s'exécuter car des mesures d'adaptation, d'atténuation, de conservation et de compensation des dégâts causés sur l'environnement ont été prises. **La complexité du marquage de ce type de dépenses repose dans la détermination de leur caractère favorable, défavorable ou neutre sur les trois marqueurs de la BSC** que sont l'adaptation, l'atténuation et la biodiversité. Cet inconfort à marquer ces dépenses à ce stade initial de la mise en œuvre de la BSC réside dans l'absence dans la documentation, d'éléments permettant d'informer à suffisance sur le degré d'efficacité des mesures sus évoquées, prises sur l'environnement et notamment sur les



changements climatiques. **C'est d'ailleurs ce qui justifie l'absence de dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques, ainsi que les dépenses neutres qui représentent moins de 1% du budget.**

Au titre de l'exercice 2025, la synthèse des dépenses sensibles au climat du Cameroun se présente donc ainsi qu'il suit :

Tableau 3 : synthèse des dépenses marquées sensibles au climat

ADMINISTRATIO N	BF	BIP CP	BUDGET TOTAL	DEPENSES FAVORABLES	PART BUDGE T	PART BIP	DEPENSES DEFAVOR ABLES	PART BUDGE T	PART BIP	DEPENSES NEUTRES	PART BUDGE T	PART BIP
28-MINEPDED	9 440 000 000	2 140 000 000	11 580 000 000	1 245 000 000	10,75%	58,18 %	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
30-MINADER	44 093 000 000	63 081 210 000	107 174 210 000	11 258 855 000	10,51%	17,85 %	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
31-MINEPIA	19 554 000 000	34 730 000 000	54 284 000 000	272 258 000	0,50%	0,78%	-	0%	0%	1 643 739 000	3,03%	4,73 %
32-MINEE	73 430 000 000	418 928 500 000	492 358 500 000	109 197 386 000	22,18%	26,07 %	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
33-MINFOF	14 404 000 000	8 250 000 000	22 654 000 000	3 918 491 000	17,30%	47,50 %	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
36-MINTP	110 736 000 000	527 840 500 000	638 576 500 000	32 600 000 000	5,11%	6,18%	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
38-MINH DU	13 135 000 000	142 819 965 622	155 954 965 622	44 623 763 000	28,61%	31,24 %	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
40-MINSANTE	224 669 000 000	71 730 000 000	296 399 000 000	9 450 000 000	3,19%	13,17 %	-	0%	0%	2 550 000 000	0,86%	3,55 %
46-MINT	8 056 000 000	49 000 000 000	57 056 000 000	12 765 789 000	22,37%	26,05 %	-	0%	0%		0,00%	0,00 %
TOTAL ADMIN PILOTES	517 517 000 000	1 318 520 175 622	1 836 037 175 622	225 331 542 000	12,27%	17,09 %	-	0%	0%	4 193 739 000	0,23%	0,32 %
TOTAL BUDGET GENERAL DE L'ETAT	5 388 210 000 000	1 862 590 000 000	7 250 800 000 000	225 331 542 000	3,11%	12,10 %	-	0,00%	0,00%	4 193 739 000	0,06%	0,23 %

Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

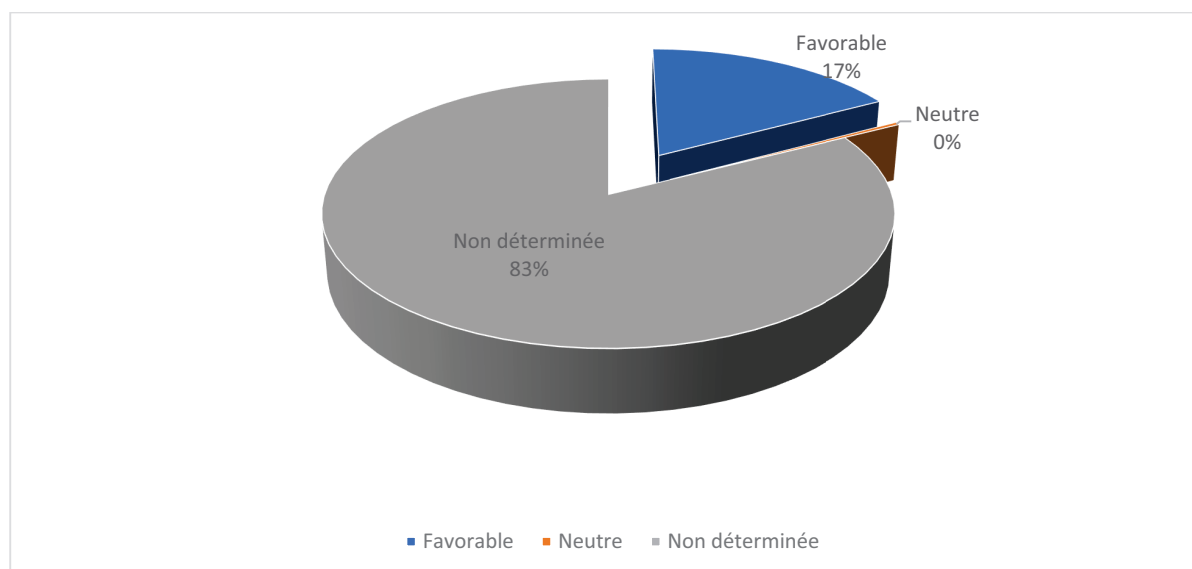
C- Impact climatique des dépenses d'investissement public dans les administrations pilotes

Les dépenses sensibles au climat sont évaluées à **FCFA 229 525 281 000** tel que présenté dans le tableau ci-dessus. Elles sont réparties suivant leur impact climatique en **17,09% de dépenses d'investissement des administrations pilotes favorables à la lutte contre le changement climatiques, 0,00% défavorables et 0,32% neutres**. Le graphique ci-dessous illustre cette répartition.

Ainsi, la majeure partie des dépenses d'investissement soit **82,59%, ont été marquées non déterminées** pour cette première année de la mise en œuvre de la BSC. Cette prépondérance des dépenses non déterminées est liée aux informations insuffisantes en matière de prise en compte de manière spécifique des questions de changements climatiques dans leur documentation. Cet état des choses ne permettant pas de les analyser et de les coter par rapport à leur effet sur les changements climatiques.

Cette proportion importante de dépenses non déterminées sur les aspects climatiques est relativement commune aux différents pays au cours des premiers exercices de la BSC. Cette statistique des dépenses devrait considérablement être réduite dès l'exercice 2026, en capitalisant des travaux de la GIPSC démarrés en 2024.

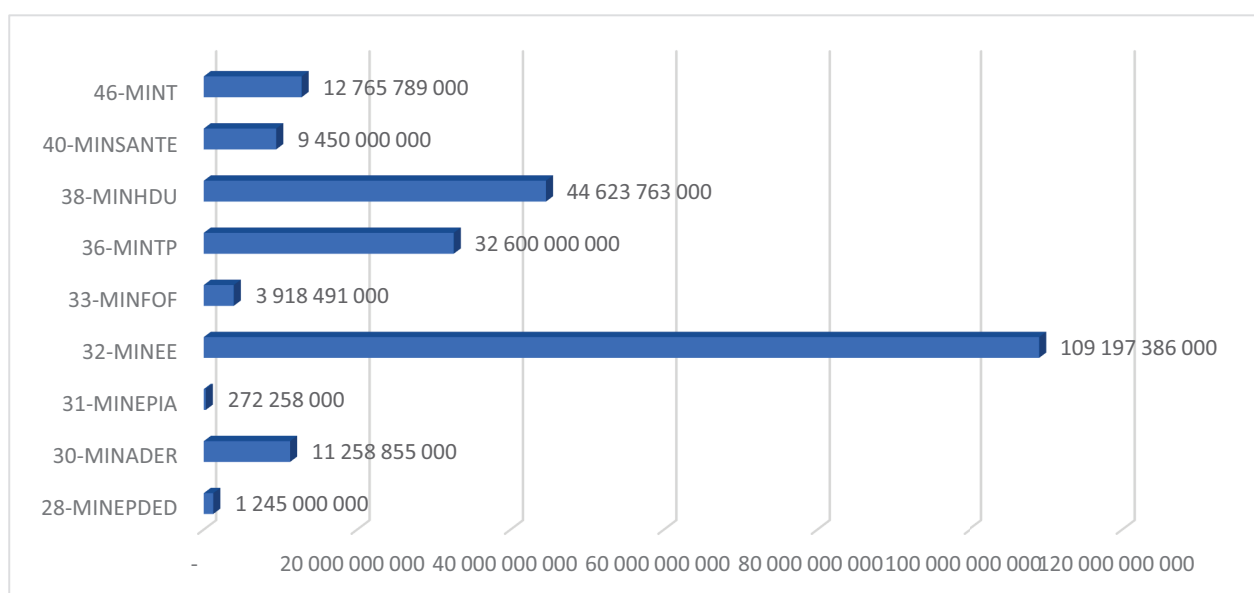
Graphique 8 : Répartition des dépenses d'investissement des 09 administrations pilotes suivant leur impact climatique (favorable, défavorable, neutre)



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Dans l'enveloppe globale des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques, on constate que **le MINEE est l'administration ayant la plus grande contribution avec un montant de FCFA 109 197 366 000**. Il est suivi du MINH DU et le MINTP avec les montants respectifs de FCFA 44 623 763 000 et FCFA 32 600 000 000. Par contre, le MINEPDED et le MINFOF avec respectivement FCFA 1 245 000 000 et FCFA 3 918 491 000 sont les ministères qui ont les plus faibles contributions. Le graphique ci-dessous illustre ces contributions.

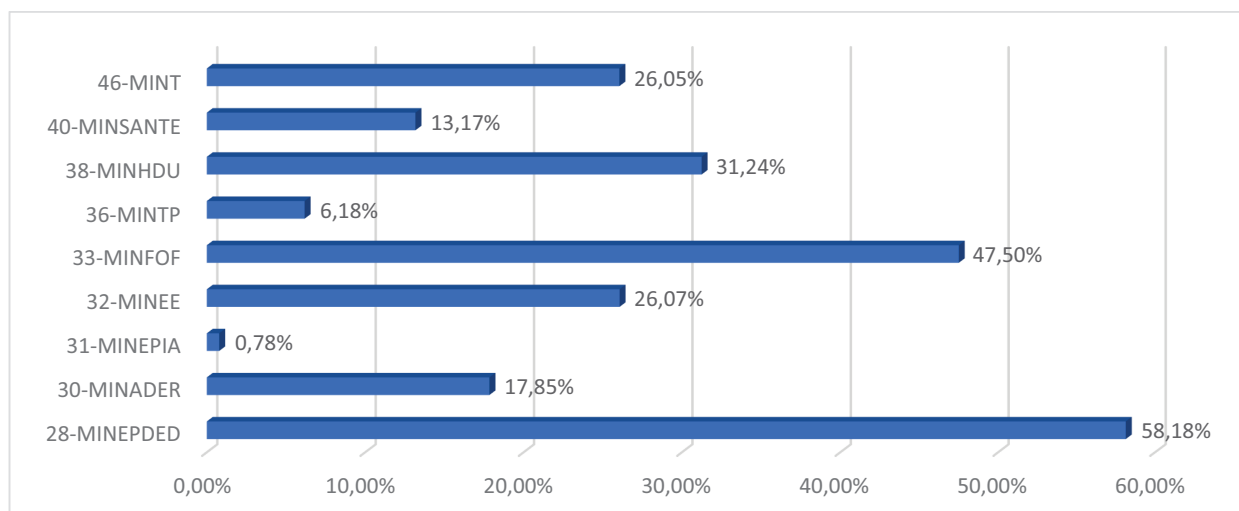
Graphique 9 : Montant des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques dans les administrations pilotes



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Toutefois, **une analyse basée sur les efforts que chaque administration consacre à la lutte contre les changements climatiques sur son budget d'investissement public** donne un classement différent. En effet, on constate que **le MINEPDED est l'administration qui contient la plus grande proportion de dépenses d'investissement public favorables à la lutte contre les changements climatiques ; soit 58,18% de leur BIP**. Il est suivi du MINFOF avec 47,50% et du MINH DU, avec 31,24%, Le graphique ci-dessous illustre cette répartition. Dans ce classement, le MINEPIA et le MINTP avec respectivement 0,78% et 6,18% sont les administrations qui consacrent les moins leur budget aux dépenses sensibles au climat.

Graphique 10 : Part des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques dans le BIP des administrations pilotes



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Aucune dépense n'a été marquée défavorable à la lutte contre les changements climatiques dans les 9 ministères pilotes. Seuls le MINEPIA et le MINSANTE présentent des dépenses neutres sur le changement climatique. Si au MINSANTE, il s'agit de la contribution de l'Etat au programme de la lutte contre la tuberculose, au MINEPIA, ces dépenses sont constituées entre autres de l'acquisition d'une application informatique au service du courrier, la normalisation des serveurs des services centraux, transfert au la navet, les constructions et électrifications de bâtiments divers, la provision constituée sur le budget au titre du PIISAH dont la cotation ne pourra être déterminée qu'après identification et budgétisation des dépenses y relatives.

D- Source de financement des dépenses liées au climat

Les dépenses d'investissement sensibles à la lutte contre les changements climatiques des 09 administrations pilotes sont en majorité constituées des ressources propres de l'Etat à hauteur de 62%.

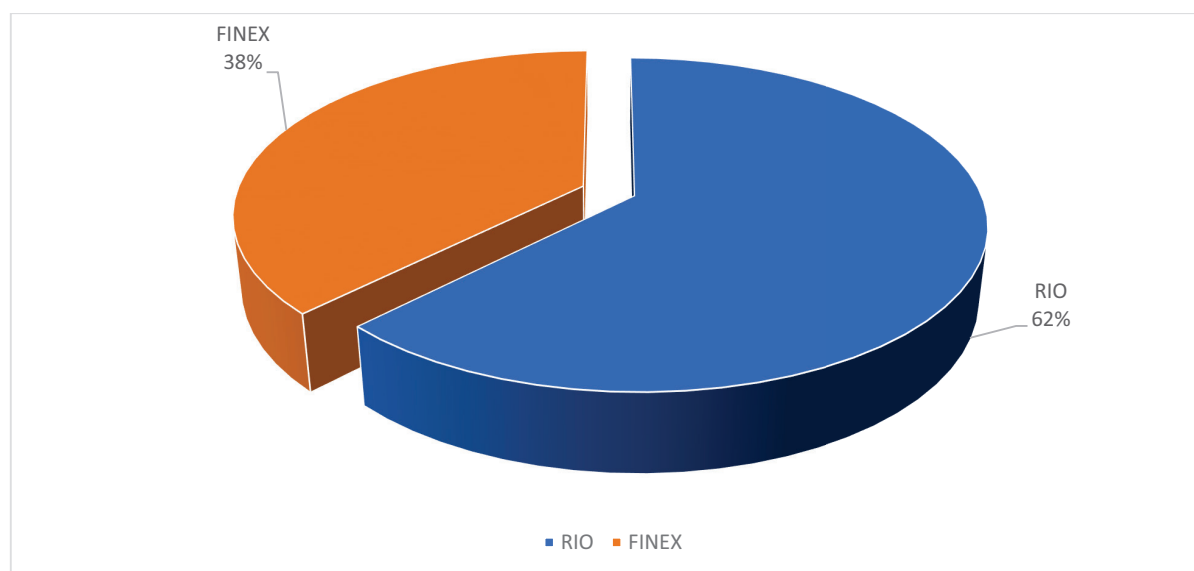
Ceci traduit une forte endogénéisation du financement relatif à la lutte contre les changements climatiques au Cameroun. Ledit financement est une fois de plus porté en grande partie par le MINEE (FCFA 94 339 286 000) et le MINH DU (FCFA 29 518 874 000).

Quant au MINTP, troisième administration détenant la plus forte contribution budgétaire favorable au climat, 92,02% de cette contribution est financée sur ressources extérieures

dont le volume total finançant la lutte contre les changements climatiques de FCFA 84 543 947 000, soit 6,41% du BIP.

Malgré cet important financement des ressources extérieures au MINTP, le MINFOF et Le MINT sont les administrations dont les parts du financement des dépenses à la lutte contre le changement climatique sur financement extérieur sont les plus importantes, soit respectivement 32,73% et 22,45%. Le tableau ci-dessous illustre ces analyses.

Graphique 11 : Part des dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les CC des administrations pilotes par source de financement



Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

Tableau 4 : source de financement des dépenses sensibles au climat

ADMINISTRATION	BIP	RIO				FINEX			
		Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)
28-MINEPDED	2 140 000 000	1 245 000 000	58,18%		0,00%		0,00%	0	0,00%
30-MINADER	63 081 210 000	3 377 897 000	5,35%		0,00%	7 880 958 000	12,49%	0	0,00%
31-MINEPIA	34 730 000 000	272 258 000	0,78%	1 643 739 000	4,733%	-	0,00%	0	0,00%
32-MINEE	418 928 500 000	94 339 286 000	22,52%		0,00%	14 858 100 000	3,55%	0	0,00%
33-MINFOF	8 250 000 000	1 218 491 000	14,77%		0,00%	2 700 000 000	32,73%	0	0,00%
36-MINTP	527 840 500 000	2 600 000	0,00%		0,00%	30 000 000 000	5,68%	0	0,00%
38-MINH DU	142 819 965 622	29 518 874 000	20,67%		0,00%	15 104 889 000	10,58%	0	0,00%
40-MINSANTE	71 730 000 000	6 450 000 000	8,99%	2 550 000 000	3,555%	3 000 000 000	4,18%	0	0,00%
46-MINT	49 000 000 000	1 765 789 000	3,60%		0,00%	11 000 000 000	22,45%	0	0,00%
Total administrations pilotes	1 318 520 175 622	138 190 195 000	10,48%	4 193 739 000	0,318%	84 543 947 000	6,41%	-	-

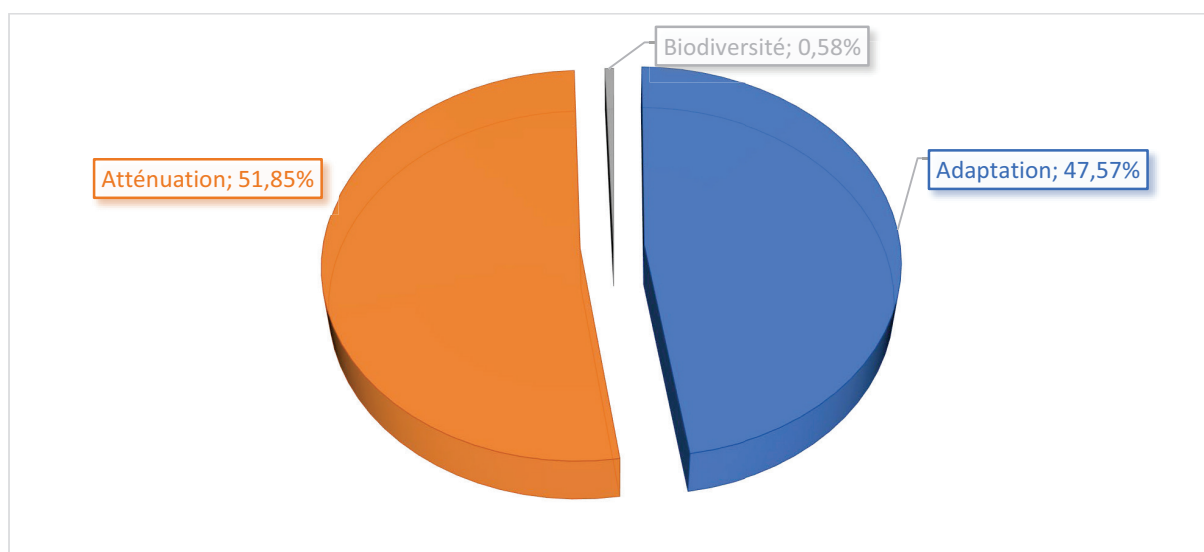
Source : Dispositif PROBMIS, MINEPAT, Novembre 2024

E- Dépenses sensibles au climat par marqueur

Sur l'enveloppe globale du BIP alloué aux neuf (09) administrations pilotes, **51,85% des dépenses est spécifiquement affecté à des initiatives d'atténuation**. Par ailleurs, **47,57% des dépenses sont allouées à des actions d'adaptation** tandis que **0,57 % des dépenses est spécifiquement affecté à des projets visant la préservation de la biodiversité**.

La part des dépenses favorables à la protection de la biodiversité est quasi nulle dans la mesure où la majorité des interventions de l'Etat sur ces questions relèvent des dépenses courantes notamment à travers des activités de sensibilisation, ainsi que de conservation faunique et forestière, qui n'ont pas été comptabilisées dans la phase pilote de la BSC de l'exercice 2025.

Graphique 12 : répartition des dépenses favorables par marqueurs à la lutte contre les changements climatiques



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'analyse du Tableau ci-dessous révèle que certains administrations pilotes consacrent une part légèrement majoritaire de leur Budget d'Investissement Public à des initiatives d'atténuation. À titre d'exemple, le MINFOF, le MINT et le MINH DU, allouent respectivement 89,42%, 86,17% et 72,38% de leur budget à cet effet.

Les dépenses en faveur de l'adaptation sont principalement enregistrées au MINADER (100%) et au MINTP (100%). La Biodiversité est principalement financée au MINFOF, au MINEPDED et au MINSANTE.

Tableau 5 : répartition des dépenses favorables du BIP par marqueur

Administration	Dépenses favorables	Adaptation		Atténuation		Biodiversité	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
28 - MINEPDED	1 245 000 000	290 000 000	23,29%	770 000 000	61,85%	185 000 000	14,86%
30 - MINADER	11 258 855 000	11 258 855 000	100,00%		0,00%	-	0,00%
31 - MINEPIA	272 258 000	250 258 000	91,92%	22 000 000	8,08%	-	0,00%
32 - MINEE	109 197 386 000	43 206 220 000	39,57%	65 991 166 000	60,43%	-	0,00%
33 - MINFOF	3 918 491 000	4 500 000	0,11%	3 503 891 000	89,42%	410 100 000	10,47%
36 - MINTP	32 600 000 000	32 600 000 000	100,00%		0,00%	-	0,00%
38 - MINH DU	44 623 763 000	12 325 705 000	27,62%	32 298 058 000	72,38%	-	0,00%
40-MINSANTE	9 450 000 000	5 500 000 000	58,20%	3 250 000 000	34,39%	700 000 000	7,41%
46-MINT	12 765 789 000	1 765 789 000	13,83%	11 000 000 000	86,17%	-	0,00%
Administrations pilotes	225 331 542 000	107 201 327 000	47,57%	116 835 115 000	51,85%	1 295 100 000	0,58%

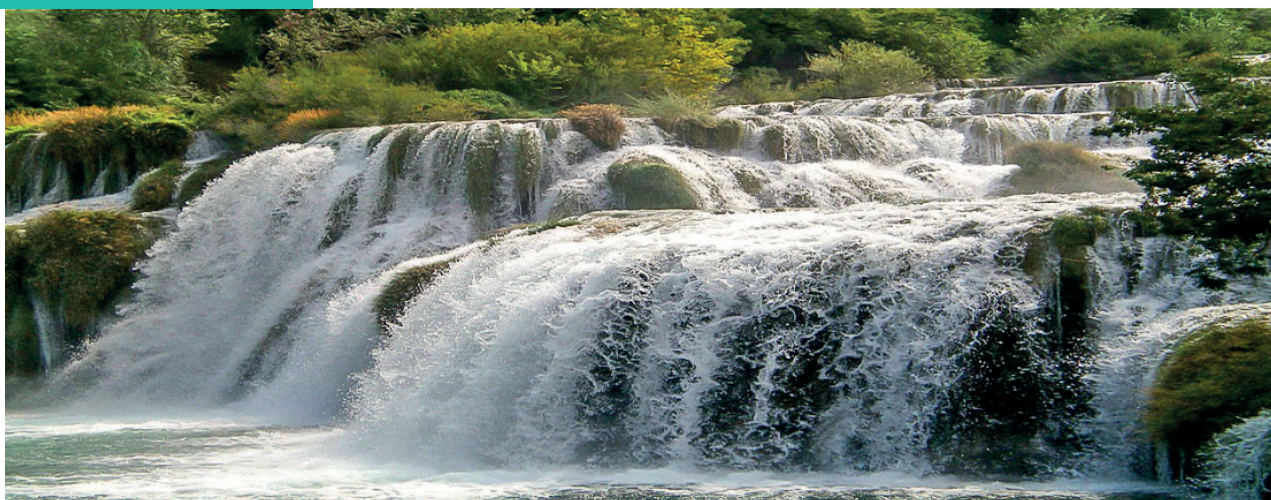
Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



II- SYNTHÈSE DU MARQUAGE BUDGÉTAIRE SENSIBLE AU CLIMAT PAR ADMINISTRATION PILOTE



- Domaine d'intervention



Le cadre d'intervention du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) dénommée « Stratégie sous – sectorielle » du sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable » est l'aboutissement d'un processus participatif qui a mis ensemble tous les acteurs et partenaires stratégiques de la gestion de l'environnement et du développement durable au Cameroun.



L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable a été relevée dans la SND 30 pour répondre aux préoccupations du gouvernement afin de renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune et eau) et de prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

Le sous-secteur a connu plusieurs évolutions dans le cadre de l'opérationnalisation de ses cinq programmes : - en matière de lutte contre les changements climatiques et de la protection de la biodiversité, la CDN qui définit la politique climatique a été révisée avec une hausse dans les ambitions de 3% de plus par rapport à la première. Le nouvel objectif de réduction des émissions de GES est de 35 %;- un Arrêté portant création d'un Comité et de son Secrétariat Technique a été signé et ayant mandat d'élaborer un Agenda climatique qui constituera le cadre de référence qui définit les orientations politiques, stratégiques, ainsi que les actions prioritaires nationales en matière de changement climatique, sur la base de l'ensemble des outils- existants, dans un délai défini, en vue d'une meilleure coordination des acteurs et des initiatives pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation des populations et des infrastructures, ainsi que la résilience de l'économie nationale au changement climatique. – l'élaboration du Premier Rapport Biennal Actualisé ('BUR1) et de la Troisième Communication Nationale (TCN).

- **impact climatique des dépenses du MINEPDED**

Tableau 6 : impact climatique des dépenses du MINEPDED (en milliers de FCFA)

Administration	Budget	BIP	Dépenses favorables	Part budget	Part bip	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
28 - - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	11 580 000	2 140 000	1 245 000	10,75%	58,18%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINEPDED consacre plus de la moitié (58,18%) de son BIP à la lutte contre les changements climatiques. Cette administration est d'ailleurs classée en tête de liste des 09 administrations pilotes de la BSC, en matière de proportion de dépenses favorable à la lutte contre les changements climatiques.

Le peloton de tête des administrations pilotes climato sensibles est donc porté par le MINEPDED, ce qui est cohérent avec son statut de leader dans la mise en œuvre de l'agenda climatique du Cameroun.

Toutefois, il est à noter que le budget général du MINEPDED est constitué à plus de 70% des dépenses de fonctionnement qui n'ont pas été évaluées pour la phase pilote de 2025. Cet état de chose justifie la statistique des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques rapportées à son budget général qui est relativement faible (10,75%). Avec l'introduction des dépenses de fonctionnement dans les travaux de marquage budgétaire dès l'année 2025, devrait permettre de fortement rehausser cette statistique du MINEPDED.

• Impact climatique des dépenses du MINEPDED par marqueur

Tableau 7 : Impact climatique des dépenses du MINEPDED par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP favorable	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
28 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2 140 000	290 000	13,55%	0	0,0%	0	0,0%	770 000	35,98%		0,0%	0	0,0%	185 000	8,64%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L’on constate que le MINEPDED finance principalement avec son BIP les dépenses dédiées à l’atténuation des changements climatiques (35,98%), suivies de celles relatives à l’adaptation (13,55%) et enfin les dotations axées vers la protection de la biodiversité (8,64%).

• Impact climatique des dépenses du MINEPDED par source de financement

Tableau 8 : Impact climatique des dépenses du MINEPDED par source de financement

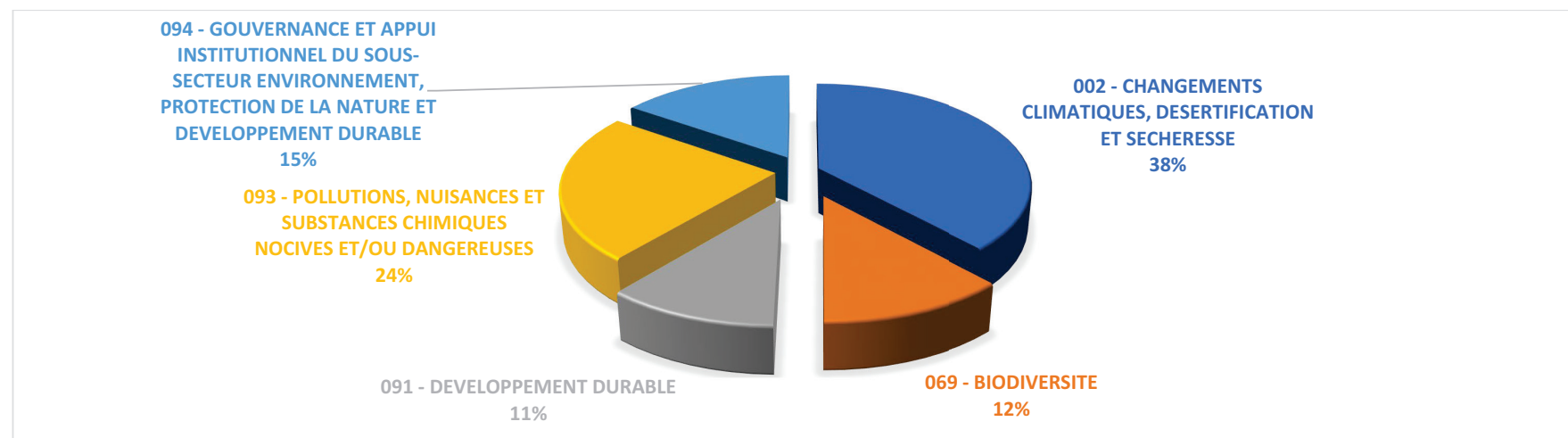
	RIO							FINEX					
Administration	BIP favorable	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutre à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutre à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
MINEPDED	2 140 000	1 245 000	58,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINEPDED proviennent totalement des ressources internes de l'Etat. Même s'il est à noter que le MINEPDED enregistre plusieurs projets à FINEX en dépenses courantes non évalués.

- **Part favorable par programme**

Graphique 13 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINEPDED



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINEPDED sont bien évidemment le plus enregistrées dans le programme 002-Changements climatiques, désertification et sécheresse (38%). Il est suivi de près par le programme 093-pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses (24%). Ces programmes financent principalement les dépenses d'atténuation tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINEPDED portent sur :

- La réalisation des inventaires de GES ; Les Fonds de contrepartie pour certains FINEX Courants ; Les ressources transférées aux CTDs ; L'acquisition des kits de mesure de la qualité de l'air, de l'eau ; Etc.

- **Part favorable par programme et par marqueur du MINEPDED**

Tableau 9 : Impact climatique des dépenses du MINEPDED par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

28 - MINEPDED	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
002 - CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE	475 000	100 000	21,05%	0	0,0%	0	0,0%	375 000	78,95%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%
069 - BIODIVERSITE	150 000		0,00%	0	0,0%	0	0,0%		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	150 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%
091 - DEVELOPPEMENT DURABLE	135 000		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	100 000	74,07%	0	0,0%	0	0,0%	35 000	25,93%	0	0,0%	0	0,0%
093 - POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	295 000		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	295 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%
094 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	190 000	190 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%
Total	1 245 000	290 000	23,29%	0	0,0%	0	0,0%	770 000	61,85%	0	0,0%	0	0,0%	185 000	14,86%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural appartient au secteur rural dont l'objectif global à l'horizon 2030 est de : « Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations ». Dans l'optique de réaliser la contribution attendue du sous-secteur « Agriculture et Développement Rural », le MINADER s'est fixé comme objectif stratégique : « veiller à l'augmentation de la production en mettant un accent particulier sur les filières prioritaires identifiées en vue d'assurer non seulement l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle, mais aussi approvisionner les agro-industries et pénétrer les marchés de la sous-région et du Nigéria ».

En ce qui concerne les aspects liés aux changements climatiques, le MINADER compte (i) intégrer davantage les préoccupations liées aux changements climatiques dans ses stratégies et politiques sectorielles ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique agricole ; (iv) renforcer le contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles agroalimentaires et (v) promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises.

- Impact climatique des dépenses du MINADER

Tableau 10 : Impact climatique des dépenses du MINADER (en milliers de FCFA)

Administration	Budget	BIP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
30 – MINISTÈRE de L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	107 174 210	63 081 210	11 258 855	10,51%	17,85%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINADER consacre une part relativement faible (17,85%) de son BIP à la lutte contre les changements climatiques, le reste étant non déterminée. Rapportées à son budget général, ces dépenses représentent 10,51%.

Sachant que le principal secteur émetteur de GES et le plus vulnérable aux effets des changements climatiques selon la CDN du Cameroun est celui de l'Agriculture, la Foresterie et les Autres Affectations des Terres (AFAT), cette statistique montre qu'un travail de structuration de la documentation de cette administration, pour mieux mettre en avant les dépenses sensibles au climat, serait réellement nécessaire. Ceci à l'effet de mieux rendre compte du budget consacré à l'adaptation, à l'atténuation et la biodiversité.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINADER sont essentiellement orientées vers l'adaptation aux effets des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINADER par marqueur

Tableau 11 : Impact climatique des dépenses du MINADER par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
30 - MINISTERE de L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	63 081 210	11 258 855	17,85%	0	0,0%	0	0,0%	0	0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- Impact climatique des dépenses du MINADER par source de financement

Tableau 12 : Impact climatique des dépenses du MINADER par source de financement (en milliers de FCFA)

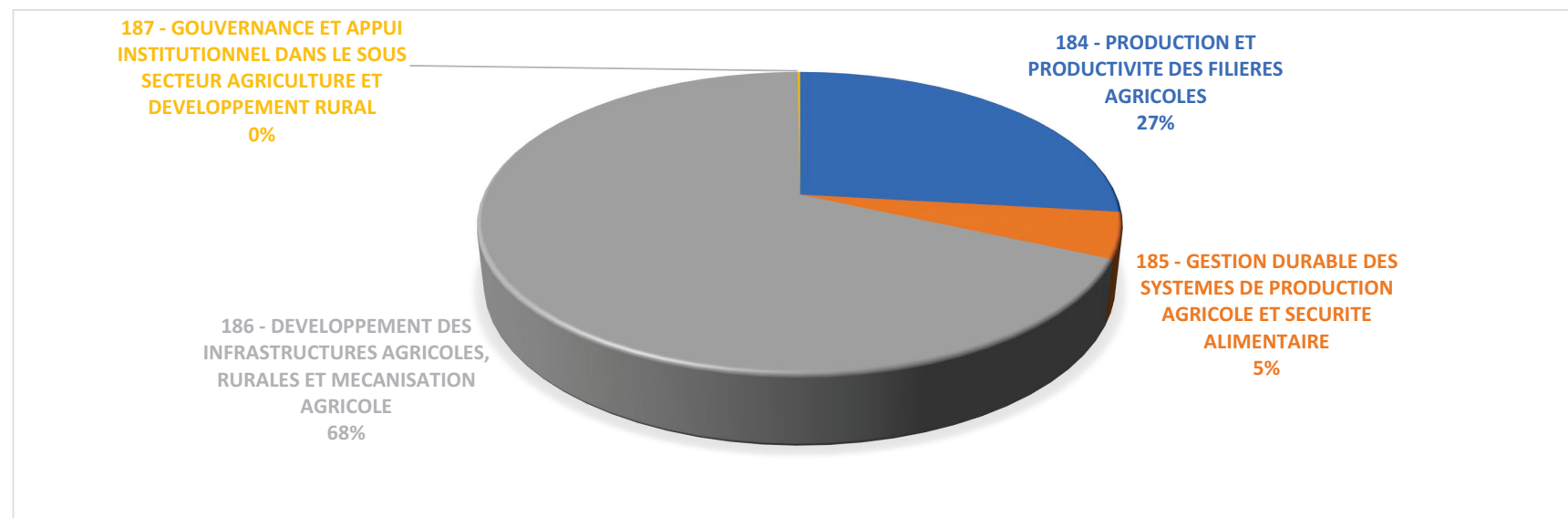
Administration	RIO							FINEX					
	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
30-MINISTERE de L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	63 081 210	3 377 897	5,35%	0	0	0	0,00%	7 880 958	12,49%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINADER proviennent principalement des ressources extérieures comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 14 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINADER



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINADER sont le plus enregistrées dans le programme 186-Développement des infrastructures agricoles, rurales et mécanisation agricole (68%). Il est suivi du programme 184-production et productivité des filières agricoles (27%). Tous ces programmes financent l'adaptation aux changements climatiques.

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINADER portent sur :

- Les Fonds de contrepartie pour certains FINEX Courants ;
- Certains projets à FINEX ;
- La production des semences améliorées de manioc, de mil, du sorgho, etc ;
- L'irrigation des périmètres rizicoles ;
- Les infrastructures de conservation des denrées alimentaires.

- **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 13 : Impact climatique des dépenses du MINADER par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

30-MINADER	BIP	Adaptation				Atténuation				Biodiversité			
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
184 - PRODUCTION ET PRODUCTIVITE DES FILIERES AGRICOLES	3 023 440	3 023 440	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
185 - GESTION DURABLE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE	548 457	548 457	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
186 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES, RURALES ET MECANISATION AGRICOLE	7 670 958	7 670 958	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
187 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR	16 000	16 000	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

30-MINADER	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL																			
184 - PRODUCTION ET PRODUCTIVITE DES FILIERES AGRICOLES	11 258 855	11 258 855	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	7 683 773	3 023 440	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Le secteur rural met en évidence de nombreuses et complexes relations intra et intersectorielles nécessaires pour assurer le développement harmonieux et accéléré du secteur. Le secteur rural est un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour l'exportation et qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte durable. Cette vision est en cohérence avec les grandes orientations politiques édictées pour le secteur dans la Vision 2035. L'objectif global de la Stratégie de Développement du Secteur Rural est de : Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : accroître durablement les productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques; améliorer l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et aux marchés; renforcer la résilience des systèmes de production, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et autres chocs; Améliorer la gouvernance et le capital



humain dans le Secteur. En cohérence avec la SND30, la SDSR/PNIA 2020-2030 est structurée autour de quatre (04) axes.

Le MINEPIA a également élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'IRAD, une stratégie de l'élevage intelligent face aux changements climatiques dont l'objectif global est d'accroître durablement les productions animales tout en prenant en compte les changements climatiques. La stratégie porte sur quatre (04) axes stratégiques à savoir : le développement durable des productions et industries animales ; l'amélioration de la résilience, de la gestion durable des ressources naturelles vulnérables face aux changements climatiques ; la réduction de gaz à effet de serre ; la gouvernance, appui institutionnel et renforcement du capital humain. Le coût de la stratégie est de 143 251 670 51 FCFA sur une période de 2023 à 2030. Le mécanisme de mise en œuvre s'appuie sur les quatre programmes du MINEPIA avec une proposition d'un Comité de Pilotage et d'un Secrétariat Technique articulé autour de la chaîne PPBS.

- Impact climatique des dépenses du MINEPIA

Tableau 14 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
31 MINISTERE DE L'ÉLEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	54 284 000	34 730 000	272 258	0,50%	0,78%	0	0,00%	0,00%	1 643 739	3,03%	4,73%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINEPIA consacre une part infime (0,78%) de son BIP à la lutte contre les changements climatiques, avec 4,73% de dépenses d'investissement jugées neutres sur tous les marqueurs de la BSC et le reste étant non déterminé. Rapportée à son budget général ces dépenses représentent 0,5%.

Cette statistique du MINEPIA se justifie par la **non budgétisation de ses dépenses retenues en contrôle qualité dans le CDMT, au moment de la budgétisation**. En effet, les ressources qui leurs étaient allouées ont été pour l'essentiel reversées à une provision constitué pour la mise en œuvre des dépenses relatives au PIISAH. Cette situation fait remonter en surface le besoin de structuration et de mise en cohérence des différentes questions spécifiques abordées par le budget de l'Etat au Cameroun, tels que le genre, le climat, l'import-substitution ou encore la décentralisation.

Aussi, sachant que le principal secteur émetteur de GES et le plus vulnérable aux effets des changements climatiques selon la CDN du Cameroun est celui de l'Agriculture, la Foresterie et les Autres Affectations des Terres (AFAT), cette statistique montre qu'un travail de structuration de la documentation de cette administration, pour mieux mettre en avant les dépenses sensibles au climat serait réellement nécessaire. Ceci à l'effet de mieux rendre compte du budget consacré à l'adaptation, à l'atténuation et la biodiversité.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINEPIA sont essentiellement orientées vers l'adaptation aux effets des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINEPIA par marqueur

Tableau 15 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
31 MINISTERE DE L'ÉLEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	34 730 000	250 258	0,72%	0	0,0%	0	0,0%	22 000	0,06%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- Impact climatique des dépenses du MINEPIA par source de financement

Tableau 16 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA par source de financement (en milliers de FCFA)

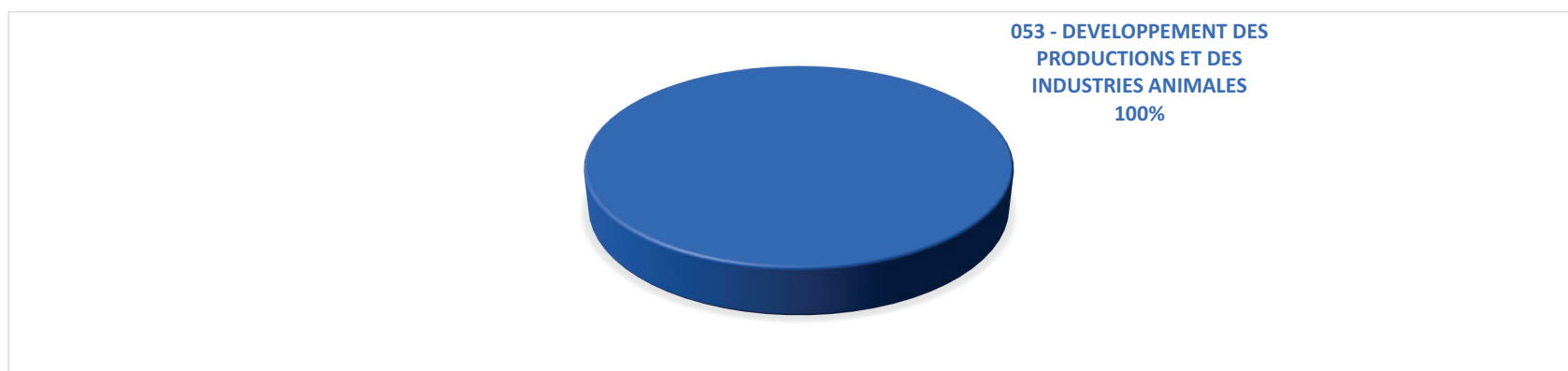
Administration	RIO							FINEX					
	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorab le du BIP	Dépenses défavorabl es à la lutte contre les changemen ts climatiques	Part défavora ble du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorab le du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavora ble du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
31 MINISTERE DE L'ÉLEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	34 730 000	272 258	0,78%	0	0%	1 643 739	4,73%	-	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINEPIA proviennent essentiellement des ressources internes ordinaires comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 15 : Répartition des dépenses favorables par Programmes du MINEPIA



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINEPIA sont essentiellement enregistrées dans le programme 053-Développement des productions et des industries animales (100%).

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINEPIA portent sur :

- La majorité des dépenses évaluées sont neutres ;
- Les FCP et les FINEX ;

- L'acquisition des broyeuses de tige au profit des producteurs pour le foin
- L'alimentation de certaines infrastructures à l'énergie solaire.

- **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 17 : Impact climatique des dépenses du MINEPIA par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

31-MINEPIA	BIP	Adaptation				Atténuation				Biodiversité			
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	856 726	250 258	29,21%	0	0,0%	0	0,0%	22 000	2,57%	0	0,0%	0	0,0%
055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOONOSSES	1 000 000	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%
059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	59 271	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%
Total	1 915 997	250 258	13,06%	0	0,0%	0	0,0%	22 000	1,15%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Conformément aux dispositions prévues par l'article 1 du décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), celui-ci est principalement responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de production, de transport, et de distribution de l'Eau et de l'Energie. En outre, il exerce la tutelle sur les établissements et les sociétés de production, de transport, de distribution et de régulation de l'eau, de l'électricité, du gaz et du pétrole.

Le MINEE a pour objectif stratégique d'assurer d'une part, la fourniture en énergie et en eau potable, et de promouvoir d'autre part, l'accès à l'assainissement liquide. A cet effet, la refonte de ses programmes a conduit à un nouveau Cadre Stratégique de Performance (CSP), ressortant les quatre axes suivants :

Axe 1 : le développement et l'amélioration de l'approvisionnement de l'énergie et dont l'objectif est de produire l'énergie en quantité abondante pour améliorer le cadre de vie des populations, satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur ;

Axe 2 : le développement des infrastructures de distribution de l'énergie, et dont l'objectif est d'accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries ;

Axe 3 : le développement de l'offre et la promotion de l'accès en eau potable et aux services d'assainissement liquide, ayant pour objectif est d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide ;

Axe 4 : le soutien à la conduite de la politique du Sous-secteur Eau et Energie et dont l'objectif est d'améliorer la coordination des services et d'assurer la bonne mise en œuvre des programmes

Toutefois, il est important de préciser que la SND 30 fixe de nouvelles orientations au sous-secteur comme suit :

- **S'agissant des Infrastructures énergétiques, il importe de** porter la capacité installée de production d'électricité à 5000 Mw d'ici 2030, à travers le développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse.
- concernant **l'accès des ménages à l'électricité**, il s'agit d'électrifier les localités reculées à partir de l'énergie solaire et/ou des mini centrales hydroélectriques et de poursuivre les programmes d'électrification rurale à travers l'extension des réseaux de distribution interconnectés ;
- **pour ce qui est des Infrastructures hydrauliques**, il s'agit : (i) d'enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public en eau potable ; (ii) de créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public ; et (iii) de mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- En matière **d'accès à l'eau potable**, il sera question d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable à tous les ménages, de veiller à une bonne planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique et de développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable).

En termes de changement climatique, le MINEE compte s'arrimer aux engagements du Cameroun à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à travers les sources d'énergie propre.



Pour ce qui est de l'énergie photovoltaïque, l'accent sera mis sur le développement d'une capacité locale de maintenance des équipements photovoltaïques et progressivement l'appropriation de la technologie et la production du matériel nécessaire.

Pour ce qui est de l'énergie biomasse, le MINEE entend veiller à la bonne utilisation de la biomasse et promouvoir la production des dérivées énergétiques de la biomasse ;

Concernant l'énergie hydroélectrique, le MINEE poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets de construction des Barrages Hydroélectriques de : Nachtigal-Amont (420Mw) ; Bini à Warak (75Mw) ; Menchum (72Mw) ; Song-Ndong (270Mw) ; Grand-Eweng (1 800Mw) ; Katsina-Ala (485Mw) ; Makaï (350Mw) ; Mouila-Mogue (420Mw) ; Kikot (450Mw) ; Ndjock (200Mw) ; Ngoila (84Mw) ; et Cholet (600Mw). Le Gouvernement entend également réhabiliter certaines infrastructures hydroélectriques.

Par ailleurs, il encouragera la construction de mini centrales hydroélectriques dans les localités en vue de satisfaire la demande des ménages desdits localités. Une législation visant à stimuler l'investissement privé national dans la construction des mini-centrales hydro- électriques et les centrales solaires sera adoptée afin de porter l'accès à l'électricité à l'ensemble de la population d'ici 2030.

- Impact climatique des dépenses du MINEE

Tableau 18 : Impact climatique des dépenses du MINEE

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE	492 358 500	418 928 500	109 197 386	22,18%	26,07%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINEE est classé comme la première administration pilote en matière de montant des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques soit FCFA 109 197 386 000 qui représentent 26,07% de son BIP et 22,18% de son budget général. Le reste des dépenses étant non déterminées. Toutefois il est à noter que la majorité des barrages hydroélectriques en cours de mise en place ont été marqués non déterminés car les EIES n'ont pas permis sur la base des aspects climatiques présentés, de décider de leur cotation. Néanmoins la documentation du Barrage Hydroélectrique de Lom Pangar et de celui de Natchigal ont permis de les considérer comme favorables à la lutte contre les changements climatiques.

Cependant les dépenses budgétisées pour le barrage de Natchigal en 2025 sont relatives au transport de l'électricité et non plus à la construction de l'infrastructure, aussi, seules les dépenses du barrage de Lom Pangar ont été marquées. Cet élément permet de revenir sur la question du marquage ou non de toutes les dépenses liées à un projet dont la documentation met en avant son caractère favorable à la lutte contre les changements climatiques, et aussi la problématique des dépenses agrégées dans le budget pour un seul projet, sans pouvoir isoler celle qui contribue réellement au climat.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINEE sont principalement orientées vers l'atténuation des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

• Impact climatique des dépenses du MINEE par marqueur

Tableau 19 : Impact climatique des dépenses du MINEE par marqueur

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE	418 928 500	43 206 220	10,31%	0	0,0%	0	0,0%	65 991 166	15,75%	0	0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

• Impact climatique des dépenses du MINEE par source de financement

Tableau 20 : Impact climatique des dépenses du MINEE par source de financement (en milliers de FCFA)

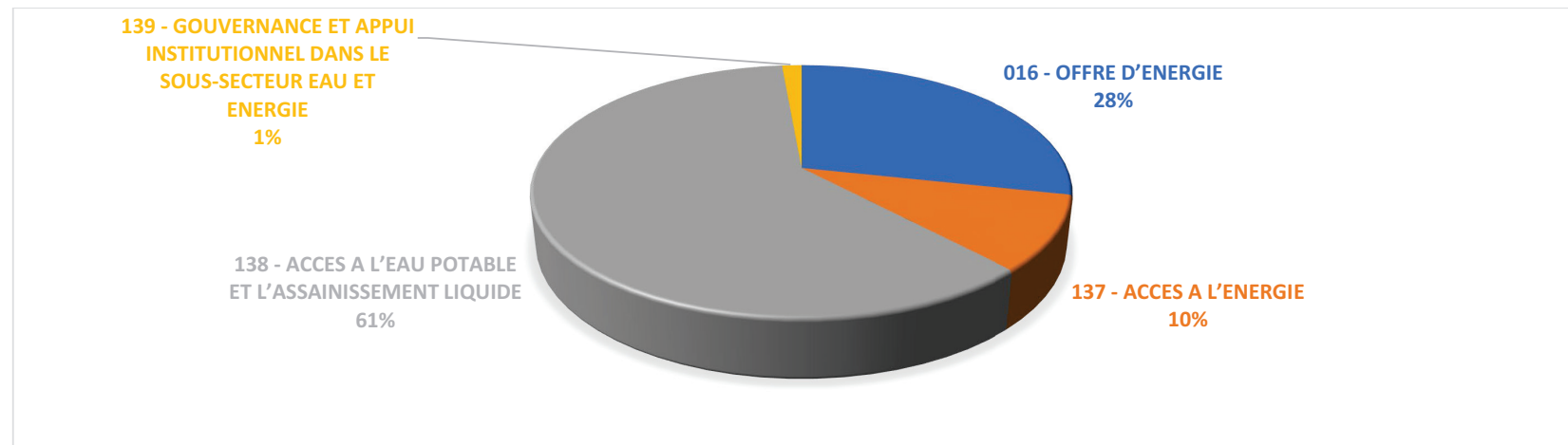
Administration	RIO							FINEX					
	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutre à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutre à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE	418 928 500	94 339 286	22,52%	0	0	0	0%	14 858 100	3,55%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINEE proviennent essentiellement des ressources internes ordinaires comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 16 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINEE



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINEE sont principalement enregistrées dans le programme 138-Accès à l'eau potable et l'assainissement liquide (61%), suivi du programme 016-Offre d'énergie.

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINEE portent sur :

- La construction des petites centrales hydroélectriques ;
- Le raccordement électrique des industries ;
- La construction des retenues sur les cours d'eau ;
- L'alimentation des infrastructures hydrauliques à l'énergie solaire
- La réalisation des bilans énergétiques.

• **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 21: Impact climatique des dépenses du MINEE par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

32-MINEE	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
016 - OFFRE D'ENERGIE	31 011 665		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	31 011 665	100,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
137 - ACCES A L'ENERGIE	10 456 501		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	10 456 501	100,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	66 206 220	43 206 220	65,26%	0	0,0%	0	0,0%	23 000 000	34,74%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	1 523 000		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	1 523 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	109 197 386	43 206 220	39,57%	0	0,0%	0	0,0%	65 991 166	60,43%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



En référence au Décret N° 2005/099 du 06 avril 2005, portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le Décret N° 2005/495 du 31 décembre 2005, le Ministère des Forêts et de la Faune est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune. A ce titre, il est responsable de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ; de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ; du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ; de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ; de la liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ; de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ; de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse.

En application des dispositions de l'article 22 du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé de l'aménagement et la gestion des aires protégées ; de



l'inventaire et la protection de la faune et de la flore ; du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés.

La vision politique du secteur rural développée dans la Stratégie Nationale de Développement a pour finalité de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance économique sous régionale, où ledit secteur est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement. Pour contribuer à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, cette stratégie nationale a principalement retenu pour le sous-secteur forêt et faune, les trois (3) objectifs ci-après : un taux de croissance du sous-secteur de 2,5 % ; la stabilisation de la production de grume à deux millions de mètres cube par an ; une superficie des zones protégées égale à 20 % du territoire national.

- **Impact climatique des dépenses du MINFOF**

Tableau 22 : Impact climatique des dépenses du MINFOF (en milliers de FCFA)

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
33- MINISTERE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE	22 654 000	8 250 000	3 918 491	17,30%	47,50%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINFOF est classé comme la deuxième administration pilote en matière de proportion des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques qui représentent 47,50% de son BIP. Toutefois son budget général étant principalement constitué des dépenses de fonctionnement, rapportées à ce dernier ces dépenses représentent 17,30%. Le reste des dépenses étant non déterminées. Ce classement du MINFOF est légitime au regard de sa principale mission de préservation et d'utilisation durable du couvert forestier et faunique du Cameroun.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINFOF sont principalement orientées vers l'atténuation des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINFOF par marqueur

Tableau 23 : Impact climatique des dépenses du MINFOF par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
33- MINISTERE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE	8 250 000	4 500	0,05%	0	0,0%	0	0,0%	3 503 891	42,47%	0	0%	0	0,0%	410 100	4,97%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- Impact climatique des dépenses du MINFOF par source de financement

Tableau 24 : Impact climatique des dépenses du MINFOF par source de financement (en milliers de FCFA)

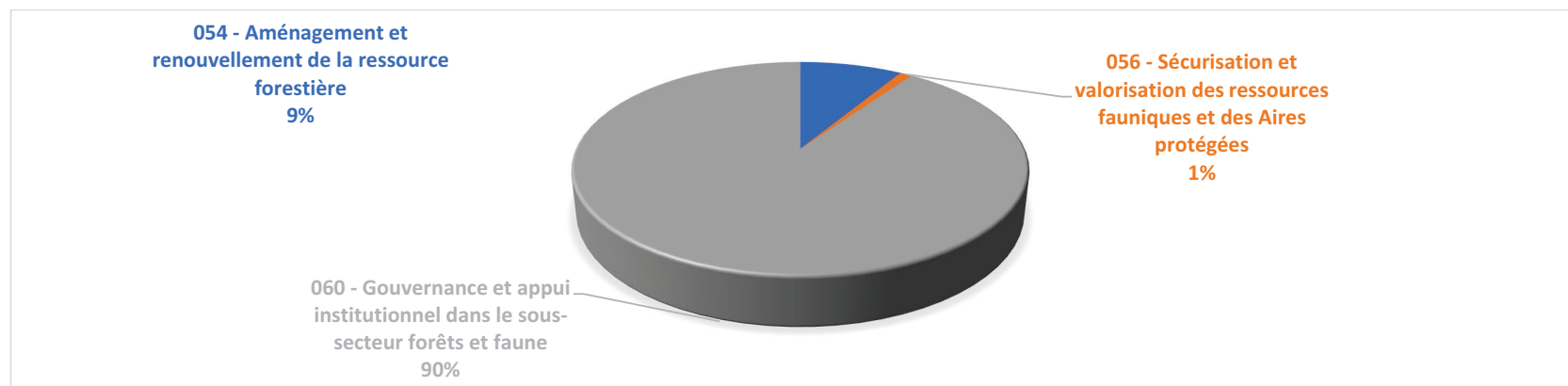
Administration	RIO							FINEX					
	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
33- MINISTERE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE	8 250 000	1 218 491	14,77%	0	0	0	0%	2 700 000	32,73%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINFOF proviennent essentiellement des ressources extérieures comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 17 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINFOF



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINFOF sont principalement enregistrées dans le programme 060-Gouvernance et appui institutionnel (90%).

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINFOF portent sur :

- La lutte contre l'exploitation forestières et le braconnage à travers la construction et l'équipement des postes forestiers ;
- Les Ressources Transférées aux CTD pour le reboisement ;
- Les acquisitions dans le cadre du SIGIF 2;
- Les Fonds de Contre Partie de certains projets à FINEX ;

- Part favorable par programme et par marqueur

Tableau 25 : Impact climatique des dépenses du MINFOF par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

33-MINFOF	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	340 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	340 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%		0,00%	0	0,0%	0	0,0%
056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	40 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0	0,0%	0	0,0%	40 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%
060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	3 538 491	4 500	0,13%	0	0,0%	0	0,0%	3 163 891	89,41%	0	0,0%	0	0,0%	370 100	10,46%	0	0,0%	0	0,0%
Total	3 918 491	4 500	0,11%	0	0,0%	0	0,0%	3 503 891	89,42%	0	0,0%	0	0,0%	410 100	10,47%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Boulement de terre à la falaise de Dschang

Les missions du Ministère des Travaux Publics (MINTP) visent essentiellement à doter notre pays des infrastructures routières viables, adaptées à notre demande socio-économique et à concourir au développement harmonieux des autres infrastructures. Les infrastructures par leur effet d'entraînement sur divers pans de l'économie contribuent significativement à la création de la richesse. Elles constituent par conséquent, le principal déterminant d'une croissance soutenue et durable.

La Politique Routière qui en découle vise ainsi à : **(i)** étendre et améliorer les voies de communication en tout point du territoire national, et **(ii)** permettre l'évacuation, dans des délais raisonnables et à des coûts attractifs et compétitifs, de toute production vers les lieux de consommation finale, de transformation industrielle ou d'exportation à l'étranger par voie terrestre. La finalité étant de rattraper les retards enregistrés et maintenir le cap vers l'Emergence 2035.

Ceci étant, pour le sous-secteur routier, les priorités portent sur : l'accroissement du linéaire bitumé et le maintien du réseau en bon état.

Il s'agit concrètement de faire passer la densité du réseau bitumé pour **1 000** habitants de **0,32** en **2020** à **0,48** en **2030**.

L'atteinte de cet objectif passe par la construction de **6000** km de routes bitumées et principalement les **4800** km de routes nationales en terre, la réhabilitation de **3000** km de routes bitumées et l'entretien permanent de l'ensemble du réseau routier sur la période 2020-2030.

Aussi, les priorités d'interventions pour le Ministère des Travaux Publics portent sur : (i) l'achèvement des grands projets de première génération et la finalisation des modalités de leur mise en service complète, y compris les projets connexes induits, pour permettre auxdits projets de produire les effets économiques attendus et, (ii) la préparation, la rationalisation et la mise en route de nouveaux grands projets. Il s'agit notamment de :

- la mise en exploitation des premières phases des autoroutes déjà livrées, à travers l'amélioration de la fonctionnalité de l'autoroute Yaoundé-Douala (raccordement à la route nationale N°3 et au réseau local via les rétablissements) et la mise en route du Projet d'Aménagement des Routes de Désenclavement de la Zone Industrielle et Portuaire de Kribi. On assistera également à la finalisation de la structuration des travaux des phases suivantes des autoroutes concernées, à contractualiser en procédure PPP,
- l'aménagement des chaînons nationaux des corridors sous-régionaux et notamment ceux encore en terre, permettant de favoriser l'intégration régionale, la libre circulation des biens et des personnes, les échanges commerciaux intra-zones et l'optimisation des opportunités offertes par les nouveaux marchés dans la CEMAC, la CEEAC et la ZLECAF,
- la densification du réseau des routes nationales, régionales et communales dans le cadre du programme infrastructurel de connectivité par la route,
- l'aménagement des voies d'accès aux bassins de productions industrielle, agropastorale et touristiques pour faciliter les échanges et l'approvisionnement des marchés aux meilleures conditions possibles, avec ses vertus pour l'emploi,
- les contournements des grandes villes, notamment Yaoundé, Douala, Edéa, Bafoussam, Garoua et Maroua et,

- l'entretien et la maintenance du réseau routier existant par le recours aux technologies innovantes.

Pour le sous-secteur de la construction, les actions visent la mise en cohérence des infrastructures, la diffusion des règles de l'art et la promotion des matériaux locaux.

Ces missions tirent leur fondement du décret n°2014/3863 du 21 novembre 2014 qui confirme à nouveau le Ministère des Travaux Publics dans son rôle de Maître d'œuvre du Gouvernement (Ingénieur de l'Etat). A ce titre, il veille à ce que notre pays dispose des infrastructures de qualité, adaptées à la demande économique et sociale et à coûts optimisés, à travers un meilleur accompagnement des autres maîtres d'ouvrages. Ce rôle a été réaffirmé par le décret n°2018/4992/PM du 21 juin 2018 relatif à la maturation des projets d'investissement public pour instituer la contre-expertise du MINTP dans la maturation de tous les projets d'infrastructures. Il s'agit concrètement :

- de promouvoir le respect des règles de l'art dans le secteur, notamment par le renforcement du rôle et de la capacité de la Maîtrise d'œuvre,
- d'améliorer l'organisation du secteur par le renforcement de la capacité de la maîtrise d'ouvrage dans la gestion des opérations et la mise en place d'un système de régulation opérant,
- de promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans la construction des bâtiments publics,
- d'augmenter la capacité de production des matériaux par la diversification, la promotion de la concurrence, la mise en conformité des techniques et la réduction des prix.

Pour les autres infrastructures, il s'agit de garantir leur bonne qualité à travers :

- la supervision et le contrôle technique de la construction et de la maintenance des infrastructures ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, fluviales, énergétiques, environnementales et,
- la réalisation des études techniques y afférentes, etc.

Pour atteindre ces objectifs, le MINTP dispose de quatre (04) programmes :

- 
- Programme 125 : Construction des routes et autres infrastructures
 - Programme 126 : Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures
 - Programme 127 : Réalisation des études techniques d'infrastructures
 - Programme 128 : Gouvernance et appui institutionnel

- Impact climatique des dépenses du MINTP

Tableau 26 : Impact climatique des dépenses du MINTP (en milliers de FCFA)

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
36-MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	638 576 500	527 840 500	32 600 000	5,11%	6,18%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINTP est au bas du classement des administrations pilotes en matière de proportion des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques qui représentent 6,18% de son BIP et 5,11% de son budget général.

Il est à noter que seules les dépenses relatives aux nouveaux projets routiers ayant fait l'objet d'une sélection sur la base des 16 critères de priorisation indiqués par le manuel de sélection y compris ceux en lien avec le climat ont pu faire l'objet d'analyse et ont été marqués favorables à l'adaptation, pour la mitigation démontrée des effets négatifs sur la biodiversité et les autres marqueurs.

Les dépenses des autres projets routiers sont classées comme non déterminées dans la mesure où cette analyse cout bénéfice des enjeux climatiques n'a pas pu être réalisée sur des bases empiriques. Cette statistique devrait fortement s'améliorer avec les travaux de la GIPSC.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINTP sont essentiellement orientées vers l'adaptation des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINTP par marqueur

Tableau 27: Impact climatique des dépenses du MINTP par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
36-MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	527 840 500	32 600 000	6,18%	0	0,0%	0	0	0	0%	0	0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- Impact climatique des dépenses du MINTP par source de financement

Tableau 28 : Impact climatique des dépenses du MINTP par source de financement (en milliers de FCFA)

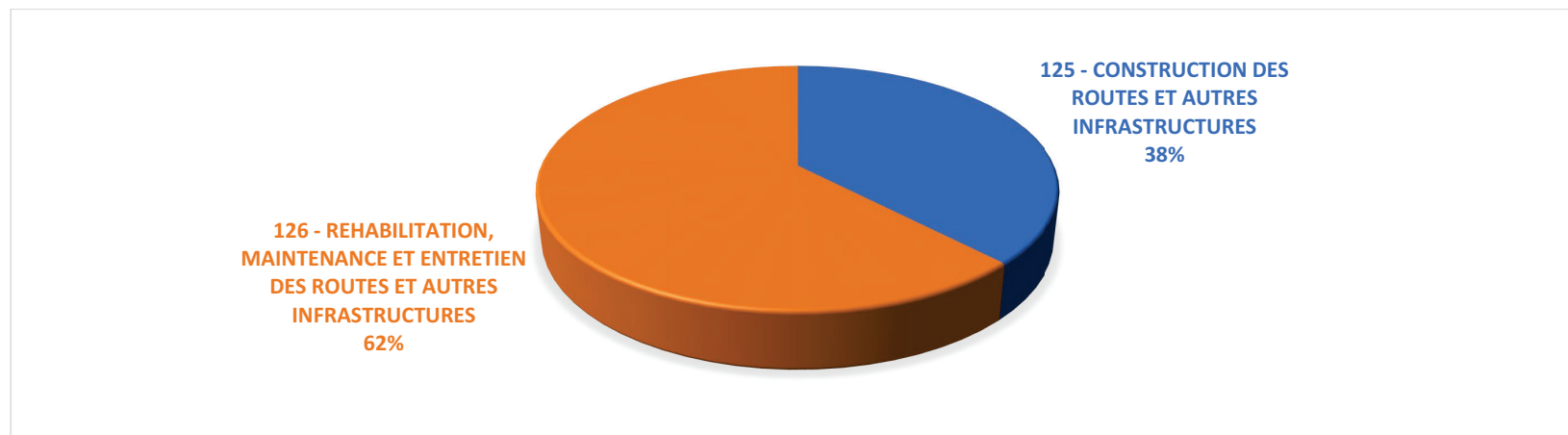
	RIO							FINEX					
Administration	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
36-MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	527 840 500	2 600 000	0,49%	0	0	0	0%	30 000 000	5,68%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINTP proviennent essentiellement des ressources extérieures comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 18 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINTP



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINTP sont principalement enregistrées dans le programme 126-Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures (62%) et dans le programme 125-Construction des routes et autres infrastructures (38%).

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINTP portent sur :

- Les nouveaux projets d'infrastructures dont les EIES prennent en compte la résilience de l'infrastructures aux variations climatiques tel que prescrit par le manuel de sélection ;
- La construction des digues sur les berges des cours d'eau ;

- **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 29 : Impact climatique des dépenses du MINTP par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

36-MINTP	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
125 - CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES	12 300 000	12 300 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
126 - REHABILITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES	20 300 000	20 300 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	32 600 000	32 600 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Les orientations contenues dans la SND30 qui interpellent singulièrement le MINH DU, acteur principal du sous-secteur urbain sont : En matière de développement urbain, la SND 30 se donne le défi de créer un espace économique national intégré. Il s'agira spécifiquement de : Maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel. Promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.

En matière d'habitat, le centre d'intérêt de la SND 30 en lien avec les missions du Ministère est articulé autour des objectifs globaux suivants : « Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays » ; Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, le Chapitre 38



s'appuie sur le secteur « infrastructure » fortement dépendant des quatre piliers de la SND 30. Il est question de mettre un accent particulier sur les grandes villes du pays en vue d'en faire des pôles de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes à travers le projet de mobilité urbaine, d'assainissement et de drainage. A cet effet, le chapitre répond à plusieurs problématiques, notamment : - la construction des voies de contournement et des pénétrantes ; - la mise sur pied d'un réseau d'assainissement compatible aux impératifs d'urgence ; - le renforcement de la planification urbaine ; la technique de construction des routes en Bitume Compacté au Rouleau (BCR) et pavé qui permettra de réduire l'utilisation de l'asphalte qui émet des GES.

Le développement des infrastructures figure parmi les priorités relevées dans la SND30. Le MINH DU fait partie des administrations qui mettent en œuvre les actions en faveur de la lutte contre le changement climatique notamment : le projet d'élaboration de la stratégie nationale de résilience et d'adaptation urbaine face aux effets des changements climatiques et le projet d'élaboration d'un plan national pour les villes intelligentes.

- **Impact climatique des dépenses du MINH DU**

Tableau 30 : Impact climatique des dépenses du MINH DU

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
38--MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	155 954 965	142 819 965	44 623 763	28,61%	31,24%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINH DU est deuxième au rang des administrations pilotes en matière de montant des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques à hauteur de FCFA 44 623 763 000 qui représentent 31,24% de son BIP et 28,61% de son budget général. Cette statistique montre que le MINH DU est pratiquement le principal ministère qui présente à la fois un montant et une part des dépenses favorables appréciable. Ceci s'explique par les ambitions de prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation dans la conception des projets de cette administration depuis quelques années avant même le démarrage des travaux de BSC. On note par exemple que plusieurs des objectifs déclinés pour des projets de mobilité urbaine ou encore de villes intelligentes intègrent déjà ces aspects climatiques.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINH DU sont principalement orientées vers l'adaptation aux effets des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINHDU par marqueur

Tableau 31 : Impact climatique des dépenses du MINHDU par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
38--MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	142 819 965	12 325 705	8,63%	0	0,0%	0	0	32 298 058	22,61%	0	0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- Impact climatique des dépenses du MINHDU par source de financement

Tableau 32 : Impact climatique des dépenses du MINHDU par source de financement (en milliers de FCFA)

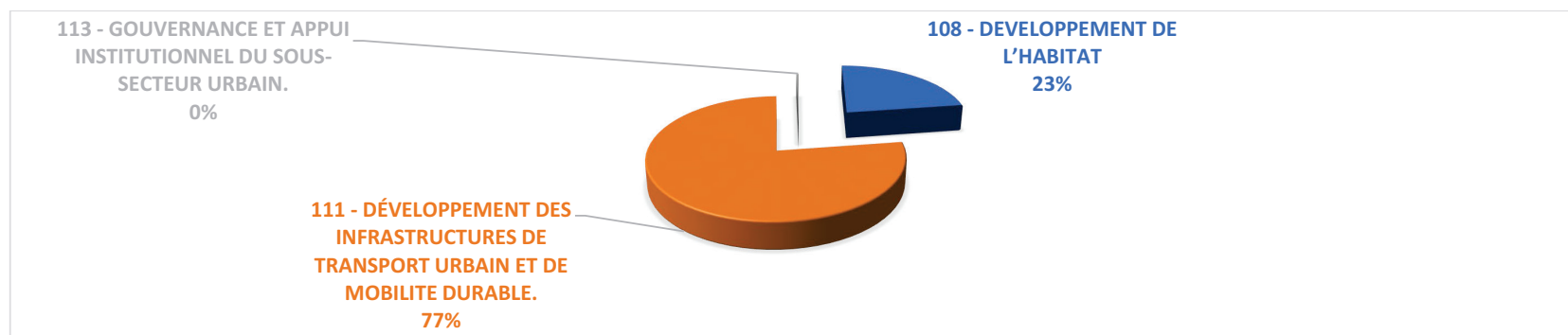
Administration	RIO							FINEX					
	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
38-- MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN	142 819 965	29 518 874	20,67%	0	0	0	0%	15 104 889	10,58%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINH DU proviennent principalement des ressources internes ordinaires comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 19 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINH DU



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINH DU sont principalement enregistrées dans le programme 111-Développement des infrastructures de transport urbain et de mobilité durable (77%).

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINH DU portent sur :

- ✓ L'aménagement de la vallée de la MINGOA ;
- ✓ La construction des systèmes de drainage des eaux ;
- ✓ La réhabilitation des voiries urbaines en BCR et pavé pour réduire l'utilisation d'asphalte ;
- ✓ Le projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala ;
- ✓ La construction des passerelles piétonnes ;
- ✓ L'élaboration du plan national des villes intelligentes.

- **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 33 : Impact climatique des dépenses du MINH DU par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

38-MINH DU	BIP	Adaptation				Atténuation				Biodiversité			
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
108 - DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	10 121 750	10 059 620	99,39%	0	0,0 %	0	0,0%	62 130	0,61%	0	0,0%	0	0,0%
111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.	34 357 013	2 121 085	6,17%	0	0,0 %	0	0,0%	32 235 928	93,83%	0	0,0%	0	0,0%
113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	145 000	145 000	100,00 %	0	0,0 %	0	0,0%		0,00%	0	0,0%	0	0,0%
Total	44 623 763	12 325 705	27,62%	0	0,0 %	0	0,0%	32 298 058	72,38%	0	0,0 %	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Le Cameroun dans le concert des nations, s'est engagé à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), à l'horizon 2030. Cet engagement se trouve être en cohérence avec la Vision du Chef de l'Etat de faire du Cameroun, un pays émergent à l'horizon 2035.

L'actualisation du cadre stratégique du MINSANTE vient répondre aux options retenues qui se rapportent notamment à la nécessité : de poursuivre la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle ; d'améliorer le plateau technique des hôpitaux ; d'internaliser les enjeux et les problématiques stratégiques nationales et sectorielles par les acteurs du niveau périphérique, intermédiaire et central du système de santé ; de renforcer la collaboration intra et interministérielle pour le traitement des problématiques transversales et l'organisation des complémentarités opérationnelles ; de renforcer l'ancrage entre les contenus des programmes et les objectifs ; d'améliorer la formulation des indicateurs de performance ; d'améliorer la dynamique d'évaluation et de recherche/action ; de corriger la faible prise en compte des

structures sous-tutelles et rattachées au MINSANTE dans la formulation des programmes entraînant un risque de sous-lisibilité, d'efficacité et d'efficience de l'action publique dans les domaines de compétence ; de prendre en compte de manière conséquente les évolutions institutionnelles concernant notamment la décentralisation, dans la formulation des stratégies programme ; de faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; de ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ; de réduire d'au moins 30% la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles ; de réduire de 2/3 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; de viabiliser 80% des formations sanitaires intermédiaires et périphériques ; de développer l'industrie pharmaceutique locale avec un accent particulier sur la pharmacopée traditionnelle qui vise à réduire les médicaments à base des produits chimiques ; d'améliorer la gouvernance sanitaire. Ainsi, dans le cadre de la continuation des efforts du Gouvernement en matière de santé, le Cadre de performance du MINSANTE 2025-2027 s'articule autour des 05 programmes que sont : (i) Prévention de la Maladie entre autre l'utilisation des MILDA ; (ii) Promotion de la Santé et la Nutrition (iii), à l'instar de la poursuite du traitement des déchets hospitaliers, des eaux issues des centres d'hémodialyse; Renforcement du système de santé, entre autre les constructions des incinérateurs dans les formations sanitaires, construction et équipement des laboratoires respectant les standards internationaux; (iv) Prise en charge des Cas ; (v) Gouvernance et pilotage stratégique du système de santé. Cette disposition permettra d'assurer la cohérence entre les orientations stratégiques de la SND 30 et leur opérationnalisation dans les différentes structures de santé.

- Impact climatique des dépenses du MINSANTE

Tableau 34 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
40--MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	296 399 000	71 730 000	9 450 000	3,19%	13,17%	0	0,00%	0,00%	2 550 000	0,86%	3,55%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINSANTE la proportion des dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques représente 13,17% de son BIP et 3,19% de son budget général. Les dépenses de cette administration relèvent principalement du fonctionnement, qui n'a pas été pris en compte dans cette analyse.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINSANTE sont principalement orientées vers l'adaptation aux effets des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINSANTE par marqueur

Tableau 35 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
40--MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	71 730 000	5 500 000	7,67%	0	0,0%	0	0	3 250 000	4,53%	0	0%	0	0,0%	700 000	0,98%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- Impact climatique des dépenses du MINSANTE par source de financement

Tableau 36 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE par source de financement (en milliers de FCFA)

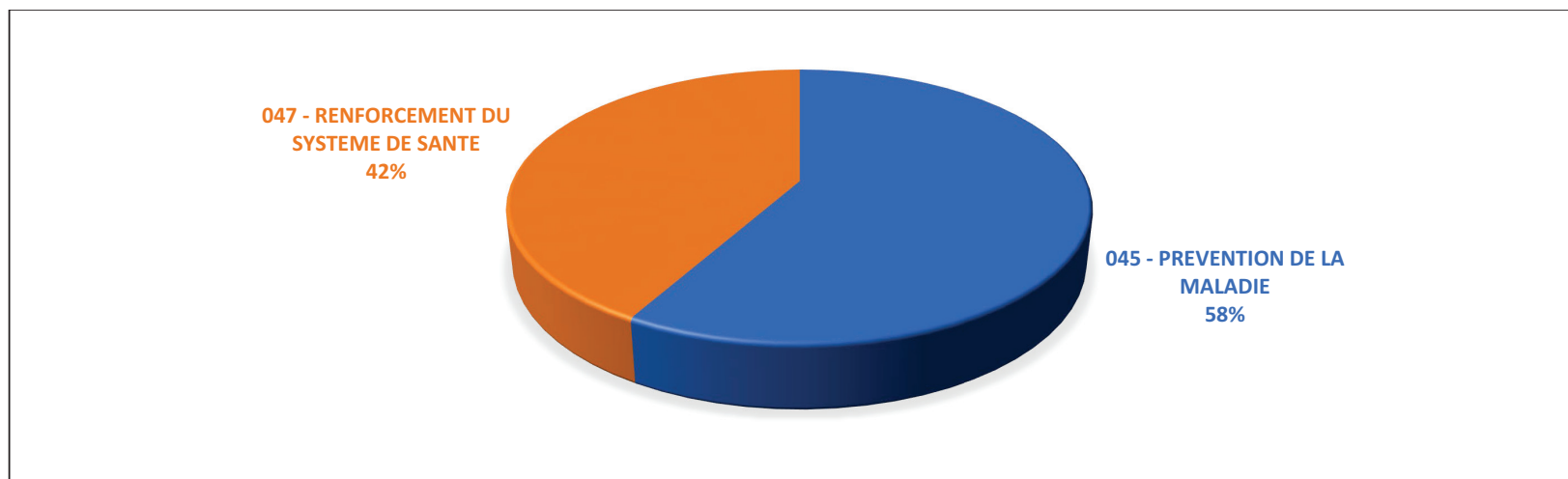
Administration	RIO							FINEX					
	BIP	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
40-- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	71 730 000	6 450 000	8,99%	0	0	2 550 000	3,55%	3 000 000	4,18%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINSANTE proviennent principalement des ressources internes ordinaires comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 20 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINSANTE



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINSANTE sont principalement enregistrées dans le programme 047-Renforcement du Système de Santé (42%) et le programme 045-Prévention de la maladie (58%).

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINSANTE portent sur :

- ✓ Le programme national de lutte contre le paludisme ;
- ✓ La construction de certaines infrastructures hospitalières avec des stations de traitement des eaux ;

✓ La construction de l'hôpital annexe de Mbalmayo.

- **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 37 : Impact climatique des dépenses du MINSANTE par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

40-MINSANTE	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
045 - PREVENTION DE LA MALADIE	5 500 000	5 500 000	100,00 %	0	0,0%	0	0,0%		0,00%	0	0,0%	0	0,0 %		0,00%	0	0,0%	0	0,0 %
047 - RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE	3 950 000		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	3 250 000	82,28%	0	0,0%	0	0,0 %	700 000	17,72 %	0	0,0%	0	0,0 %
048 - PRISE EN CHARGE DES CAS	2 550 000		0,00%						0,00%						0,00%				
Total	12 000 000	5 500 000	45,83 %	0	0,0%	0	0,0%	3 250 000	27,08%	0	0,0%	0	0,0 %	700 000	5,83%	0	0,0 %	0	0,0 %

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024



Selon le découpage sectoriel, le MINT appartient au secteur des infrastructures aux côtés du MINTP, MINEE, MINDHU, MINCAF et le MINPOSTEL. Pour l'atteinte des objectifs de la SND30, la stratégie sectorielle du développement des infrastructures 2020-2030 a défini pour le secteur des transports un axe stratégique à suivre à savoir le développement intégré des infrastructures multimodales dont l'objectif est d'accroître l'offre multimodale des transports intégrés. En d'autres termes, il sera question de privilégier une approche multimodale afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré et performant, cadrant tout l'espace national et résolument ouvert sur les pays voisins, dans l'optique de faire du Cameroun un carrefour des échanges en Afrique centrale.

Fort de cette ambition, le MINT s'est fixé comme objectif en cohérence avec la S2ITM (Stratégie Intégrée des Infrastructures de Transport Multimodale) d'accroître la mobilité des personnes et la logistique par un système de transport multimodal



répondant au besoin de développement durable. Ainsi, les efforts seront consentis sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires qui accompagnent les projets prioritaires porteurs de croissance et respectueux de l'environnement.

Il sera spécifiquement question de développer les moyens de transport de grande capacité afin de réduire l'usage des véhicules individuels, source d'émission des GES.

Pour la période 2020-2030, la SND30 prévoit des interventions en termes de construction, d'entretien ou de réhabilitation des infrastructures afin d'améliorer le niveau de service, suivant les normes indiquées, et résorber les déficits et gaps enregistrés dans chacun des domaines.

Par ailleurs, en appui aux différents modes de transport et à d'autres secteurs économiques, la modernisation de la météorologie nationale fera l'objet d'une attention particulière. Il sera notamment question de la mise aux normes de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) des stations météorologiques afin de produire des données météorologiques fiables. Toutes chose qui permettra de prendre des décisions éclairées en matière de lutte contre les changements climatiques

- Impact climatique des dépenses du MINT

Tableau 38 : Impact climatique des dépenses du MINT

Administration	Budget CP	BIP CP	Dépenses favorables	Part budget	Part BIP	Dépenses défavorables	Part Budget	Part BIP	Dépenses neutres	Volume neutre	
46- MINISTERE DES TRANSPORTS	57 056 000	49 000 000	12 765 789	22,37%	26,05%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

L'on constate que le MINT présente une proportion de dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques à hauteur de 26,05% de son BIP et 22,37% de son budget général.

Les dépenses enregistrées comme favorables au MINT sont principalement orientées vers l'atténuation des changements climatiques tel que le montre le tableau ci-dessous.

- Impact climatique des dépenses du MINT par marqueur

Tableau 39 : Impact climatique des dépenses du MINT par marqueur (en milliers de FCFA)

Administration	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
46- MINISTERE DES TRANSPORTS	49 000 000	1 765 789	3,60%	0	0,0%	0	0	11 000 000	22,45%	0	0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

- **Impact climatique des dépenses du MINT par source de financement**
Tableau 40 : Impact climatique des dépenses du MINT par source de financement

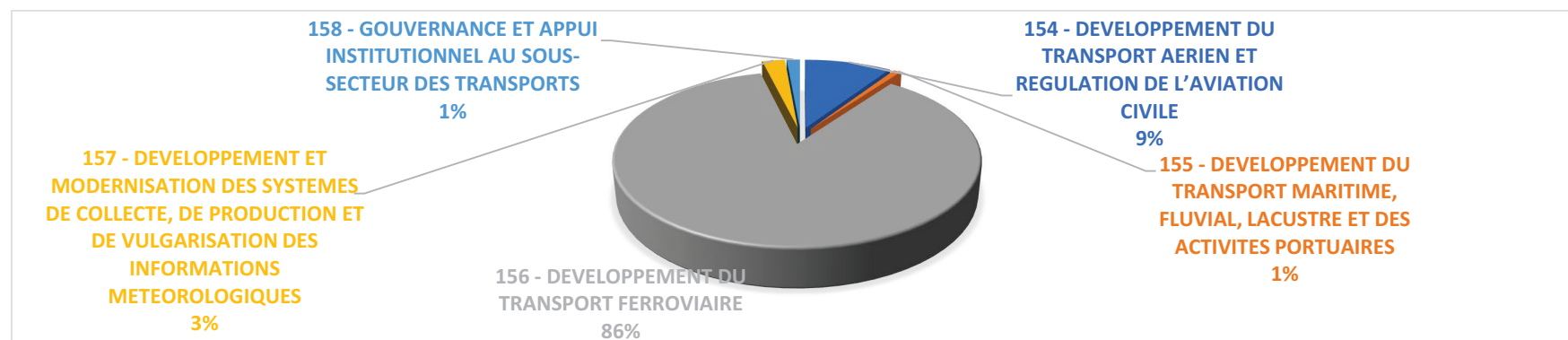
Administration	RIO							FINEX					
	BIP favorable	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP (%)	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP (%)	Dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques	Part favorable du BIP	Dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques	Part défavorable du BIP	Dépenses neutres à la lutte contre les changements climatiques	Part neutre du BIP
46- MINISTERE DES TRANSPORTS	49 000 000	1 765 789	3,60%	0	0	0	0,0%	11 000 000	22,45%	0	0,00%	0	0,00%

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINT proviennent principalement des ressources extérieures comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Part favorable par programme**

Graphique 21 : Répartition des dépenses favorables par Programme du MINT



Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

Les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques du MINT sont principalement enregistrées dans le programme 156-Développement du transport ferroviaire (86%).

Aussi, les principales dépenses d'investissement marquées comme favorable à la lutte contre les changements climatiques au MINT portent sur :

- Les équipements de surveillance et de suivi des navires ;
- Le renouvellement des lignes ferroviaires ;
- La réhabilitation et l'équipement des stations météorologiques.

• **Part favorable par programme et par marqueur**

Tableau 41: Impact climatique des dépenses du MINT par programme et par marqueur (en milliers de FCFA)

46-MINT	BIP	Adaptation						Atténuation						Biodiversité					
		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre	
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%
154 - DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN ET REGULATION DE L'AVIATION CIVILE	1 179 059	1 179 059	100,00%	0	0,0%	0	0,0%		0,00%		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
155 - DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME, FLUVIAL, LACUSTRE ET DES ACTIVITES PORTUAIRES	98 035	98 035	100,00%	0	0,0%	0	0,0%		0,00%		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
156 - DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT FERROVIAIRE	11 000 000		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	11 000 000	100,00 %		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
157 - DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES SYSTEMES DE COLLECTE, DE	308 695	308 695	100,00%	0	0,0%	0	0,0%		0,00%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

46-MINT	BIP	Adaptation								Atténuation								Biodiversité							
		Favorable		Défavorable		Neutre				Favorable		Défavorable		Neutre				Favorable		Défavorable		Neutre			
		Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%			Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%			Mt.	%	Mt.	%	Mt.	%		
PRODUCTION ET DE VULGARISATION DES INFORMATIONS METEOROLOGIQUES																									
158 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR DES TRANSPORTS	180 000	180 000	100,00%	0	0,0%	0	0,0%				0,00%		0,0%	0	0,0%			0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%		
Total	12 765 789	1 765 789	13,83%	0	0,0%	0	0,0%			11 000 000	86,17%	0	0,0%	0	0,0%			0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%		

Source : Travaux de Marquage Budgétaire Sensible au Climat, MINEPAT/MINFI, Novembre 2024

CONCLUSION

L'année 2024, marque l'élaboration du premier **Document Budgétaire Sensible au Climat (DBSC)** annexé au projet de loi de finances au titre de l'exercice 2025. Ce document met en lumière les dépenses d'investissement public ayant une incidence positive sur la lutte contre les changements climatiques dans 09 administrations pilotes identifiées (MINTP, MINH DU, MINEE, MINT, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF et MINEPDED).

A cet effet, trois marqueurs ont été utilisés notamment l'adaptation, l'atténuation des changements climatiques et la protection de la biodiversité. Il découle des analyses présentées dans ce DBSC, les principaux résultats suivants :



- **De manière générale :**

- le champ de couverture en investissement public des travaux de BSC reportés dans ce document est relativement large car les dotations des administrations pilotes représentent 71% du BIP 2025 de l'État ;
- les dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les changements climatiques des 09 administrations pilotes sont majoritairement des ressources propres de l'État (62%), contre 38% de financements extérieur ;
- les dépenses d'investissement des administrations pilotes sont favorables à la lutte contre les changement climatiques à hauteur de 17,09%, tandis que 0,32% sont neutres, et 82,59% de dépenses sont non déterminées ;
- aucune dépense n'est marquée défavorable à la lutte contre les changements climatiques, compte tenu des éléments insuffisants dans la documentation des dépenses pour justifier le marquage sur cet aspect ;

- les dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les changements climatiques s'élèvent à **FCFA 225 331 542 000**, ce qui représente **12,27%** du budget total des neuf (09) administrations pilotes ;
- Les dépenses sensibles au climat des 09 administrations pilotes représentent **3,11% du budget général de l'État** (c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de toutes les administrations). Cette donnée connaîtra probablement une évolution avec la prise en compte des dépenses en fonctionnement et l'élargissement du panel des administrations pilotes ;
- la part de ces dépenses pro climat dans le BIP est **12,13%**.
- **De manière spécifique,**
 - le montant des dépenses en investissement climato-sensibles est plus élevé au MINEE avec FCFA 109 197 386 000, suivi du MINH DU avec FCFA 44 623 763 000 et du MINTP avec FCFA 32 600 000 000 ;
 - le MINEPDED a la plus grande proportion des dépenses d'investissement public favorables à la lutte contre les changements climatiques (58,28% de son BIP). Il est suivi du MINFOF (47,50%) et du MINH DU (31,24%) ;
 - en ce qui concerne les marqueurs une proportion 0,57 % des dépenses des 09 administrations pilotes est affectée à des projets visant la préservation de la biodiversité, 47,57% des dépenses est allouée à des actions d'adaptation, tandis que 51,85% est consacrée à des initiatives d'atténuation des changements climatiques ;
 - Les dépenses en faveur de l'adaptation sont principalement enregistrées au MINADER (100%) et au MINTP (100%). La Biodiversité est majoritairement financée au MINEPDED, MINFOF et au MINSANTE. L'atténuation est plus représentée au MINEE et au MINT.

En perspectives, les travaux relatifs à la mise en œuvre de la BSC sont appelés à se poursuivre et permettront d'intégrer les dépenses de fonctionnement et d'élargir le panel des administrations pilotes avec l'appui des avancées en termes de Gestion des Investissements Publics Sensibles au Climat (GIPSC), pour couvrir l'ensemble des dépenses publiques sensibles au climat dans leurs dimensions favorables, défavorables et neutres.

GLOSSAIRE

Le climat correspond à une synthèse des temps qu'il fait dans un lieu sur une longue période (combinaison d'éléments atmosphériques à un moment donné et en un lieu donné). Il peut être défini comme étant les conditions moyennes qu'il fait dans un endroit donné (température, précipitations, ...) calculées d'après les observations d'au moins 30 ans pour les pluies et 15 ans pour les températures (selon l'OMM).

L'Environnement constitue l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les interactions influent sur le milieu ambiant, les organismes vivants, les activités humaines et conditionnent le bien-être de l'homme.

Les Changements climatiques sont des changements de ces variables qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis environnementaux auxquels l'humanité fait face aujourd'hui. Il est mondialement reconnu et accepté sur le plan scientifique et humain que les changements climatiques sont un phénomène réel aux impacts négatifs récurrents et sources de perturbations économiques et écologiques, dégradant les conditions de vie des populations. Ils affectent différemment les hommes et les femmes mais aussi les différentes régions et pays du monde. Les changements climatiques amplifient les conflits, compromettent la sécurité et la paix mais également déstabilisent les budgets des Etats.

L'effet de serre est un phénomène naturel de piégeage par l'atmosphère du rayonnement solaire réfléchi par la terre vers l'atmosphère. Il est amplifié par les rejets excessifs de gaz majeurs, lesquels gaz à effet de serre, accroissent la température en surface ou à faible altitude.

Les gaz à effet de serre ont en effet la particularité d'être pratiquement transparents aux rayonnements solaires et opaques au rayonnement infrarouge réfléchi par la terre.

Les Gaz à effet de serre sont des Gaz absorbant une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène



appelé effet de serre. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) parmi lesquels figurent : la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (N₂O), l'hydrofluorocarbures (HFC), le perfluorocarbure (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Le bilan carbone est un ensemble de méthodes permettant de mesurer et de suivre la quantité de gaz à effet de serre (GES) qu'une organisation (entreprise, administration publique...) émet du fait de son activité.

La vulnérabilité est le degré selon lequel un système est susceptible, ou se révèle incapable, de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, notamment à la variabilité du climat et aux événements climatiques extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'importance et du taux de variabilité climatique auxquels un système est exposé, de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation.

La capacité d'adaptation est la capacité d'un système à s'adapter au changement climatique (y compris la variabilité climatique et les événements climatiques extrêmes) afin de réduire les dommages potentiels, de tirer avantage des opportunités, ou de s'adapter aux conséquences.

La résilience est la capacité d'une communauté à résister, absorber, accueillir et corriger les effets d'un aléa, en temps opportun et de manière efficace, en préservant ou restaurant ses structures de base, ses fonctions et son identité essentielles.

L'écosystème désigne un ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie. (Annuaire statistique du ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable, Édition 2019).

ANNEXES





DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINEPDED

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 01 : Promotion d'un développement sobre en carbone pour l'atténuation des effets aux changements climatiques

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2800201C005 : Réalisation des Inventaires de Gaz à Effet de Serre															
5828I00065 - Réalisation des inventaires GES	1 000 000	I	NON VISA		0	0	75 000	15 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	via le renforcement du développement des opérations carbone issue de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) au Cameroun.
TOTAL Activité 2800201C005	1 000 000				0	0	75 000	15 000							
TOTAL ACTION 01	1 000 000				0	0	75 000	15 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 02 : Renforcement de la résilience des populations et des systèmes de production pour l'adaptation au changement climatique

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2800202D001 : Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles (ACREGIR)															
5828100055 - Contribution de l'Etat pour le projet "Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles (ACREGIR)"	500 000	I	NON VISA	RIO	25 000	25 000	25 000	25 000	F	F	F	Favorable	Adaptation	Fiche projet, Mémoire de dépenses, PTBA, Document projet	Amélioration des capacités d'adaptation aux Changements Climatiques des ménages de producteurs vivants dans les zones rurales du Cameroun(périphéries des parcs nationaux de Waza, de la Bénoué et Kimbi-Fungom)
TOTAL Activité 2800202D001	500 000				25 000	25 000	25 000	25 000							
TOTAL ACTION 02	500 000				25 000	25 000	25 000	25 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 04 : Amélioration de l'accès aux différents guichets dédiés a la finance climatique

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2800204C002 : Stratégie de plaidoyer (gouvernement, secteurs privés, banque) auprès des divers fonds partenaires (GCF, CAFI, World Bank, AFD, JICA, PNUD, IRENA, GIZ, etc.)															
5828I00056 - FCP pour le projet "Renforcement de capacités pour la transparence de la mise en œuvre de la CDN (CBIT)"	500 000	I	NON VISA		0	0	25 000	25 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	TDR, Document projet	Engagement de l'Accord de Paris à maintenir la température moyenne de la planète et soutien aux collectivités, PME/PMI, Institutions de recherche et Organisation de la Société Civile dans la mise en œuvre de la CDN
TOTAL Activité 2800204C002	500 000				0	0	25 000	25 000							
TOTAL ACTION 04	500 000				0	0	25 000	25 000							

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 05 : Coordination et suivi des engagements du Cameroun dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)

DOCUMENT BUDGÉTAIRE SENSIBLE AU CLIMAT | 127

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 06 : Restauration des terres et des paysages dégradés

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2836101A003 : Mise en oeuvre de l'Opération "sahel vert"															
5728I00066 - Acquisition des foyers améliorés	180 000	I	VISA	RIO	0	0	20 000	20 000	F	F	F	Favorable	Adaptation	TDR,devis, Document projet	acquisition de 50 000 plants pour remplacer les plants morts après la mise en terre (taux de 6,6 % appliqué sur chaque site de 250 ha)
TOTAL Activité 2836101A003	180 000				0	0	20 000	20 000							
Activité 2836101B009 : Restauration des paysages et écosystèmes dégradés															
5828I00003 - Contribution de l'Etat au Contribution du Bailleur au Projet "Enable bnLand Neutrality and Mitigation of Greenhouse Gas emession in Cameroon's sudamo-sahelian Agro-ecological Zone	500 000	I	VISA		0	0	50 000	50 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	Document projet	To enable land degradation neutrality (LDN) and mitigation of greenhouse gas emissions in the production landscapes of Cameroon?s Sudano-Sahelian agroecological zone
TOTAL Activité 2836101B009	500 000				0	0	50 000	50 000							
Activité 2836101B013 : Appui aux CTD pour les opérations de reboisement et la création des bois communaux															
5928I00031 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00032 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche de projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00034 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00035 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00036 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00037 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00038 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00039 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00040 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00041 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00042 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00043 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00044 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00045 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00046 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00047 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00048 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00049 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche de projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00050 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche de projet	ressource dédiée au reboisement

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 06 : Restauration des terres et des paysages dégradés

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
5928I00051 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00052 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00053 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00054 - OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00091 - Commune de Mayo-Baléo	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00092 - Commune de Mayo-Darlé	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00093 - Commune de Ntui	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00094 - Commune de Gari-Gombo	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00095 - Commune de Martap	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00096 - Commune de Messok	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00097 - Commune de Batouri	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00098 - Commune de Bélabo	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00099 - Commune de Meri	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche de projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00100 - Commune de Ndoukoula	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00101 - Commune de Datcheka	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00102 - Commune de Dziguilao	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00103 - Commune de Guidguis	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00104 - Commune de Mora	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00105 - Commune de Beka	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00106 - Commune de Touboro	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00107 - Commune de Batibo	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche de projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00108 - Commune de Balikumbat	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00109 - Commune de Galim	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00110 - Commune de Babadjou	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00111 - Commune de Bakou	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00112 - Commune de Fongo Tongo	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00113 - Commune de Bangangté	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00114 - Commune de Koutaba	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Action 06 : Restauration des terres et des paysages dégradés

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
5928I00156 - Commune de Mengueme	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00157 - Commune de Mbangassina	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
5928I00177 - Commune de Demdeng	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressource dédiée au reboisement
TOTAL Activité 2836101B013	230 000				0	0	230 000	230 000							
TOTAL ACTION 06	910 000				0	0	300 000	300 000							
TOTAL PROGRAMME 002	4 210 000				75 000	75 000	1 035 000	475 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 069 : BIODIVERSITE

Action 02 : PROMOTION DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2806902D004 : ELIMINER LES OBSTACLES À LA CONSERVATION DE LA BIOVERSITÉ, À LA RESTAURATION DES TERRES ET À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS GRÂCE À LA GESTION COMMUNAUTAIRE DU PAYSAGE - COBALAM															
5828I00040 - Contribution de l'Etat au projet COBALAM	50 000	I	VISA	RIO	0	0	25 000	25 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	Document projet, Fiche projet	Le but de COBALAM est de restaurer les paysages dégradés et de conserver la biodiversité dans les Hautes-Terres occidentales et la région sud du Cameroun à travers une approche paysagère durable
TOTAL Activité 2806902D004	50 000				0	0	25 000	25 000							
Activité 2806902D005 : Contribution de l'Etat au projet de Plans participatifs de gestion intégrée des services écosystémiques pour l'écosystème post-conflit de Bakassi (PINESMAP-BPCE)															
5828I00035 - Contribution de l'Etat au projet de Plans participatifs de gestion intégrée des services écosystémiques pour l'écosystème post-conflit de Bakassi (PINESMAP-BPCE)	100 000	I	VISA	RIO	20 000	20 000	35 000	35 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	TDR, Fiche projet	L'objectif global du plan de restauration des mangroves est de répondre aux changements climatiques et d'en atténuer les effets par la protection, la réhabilitation et l'utilisation rationnelle des écosystèmes de mangrove de Rio-Del Rey, à travers des processus qui maintiennent la fonction protectrice, les valeurs et la biodiversité des forêts de mangroves, tout en répondant aux besoins de développement socio-économique et de protection environnementale dans les zones estuariennes et côtières
TOTAL Activité 2806902D005	100 000				20 000	20 000	35 000	35 000							
Activité 2836206A001 : Développement et valorisation de la chaîne de valeur du bambou pour la restauration des écosystèmes et paysages à écologies fragiles															
5828I00038 - FCP Restoration Challenge Grant Platform for smallholders and communities	100 000	I	NON VISA		0	0	20 000	20 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	
TOTAL Activité 2836206A001	100 000				0	0	20 000	20 000							
TOTAL ACTION 02	250 000				20 000	20 000	80 000	80 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 069 : BIODIVERSITE

Action 05 : INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2806905D005 : Appui aux CTDs pour la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles															
5928I00085 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	ressources dédiées à la biodiversité
5928I00086 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	ressources dédiées à la biodiversité
5928I00087 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	ressources dédiées à la biodiversité
5928I00088 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	ressources dédiées à la biodiversité
5928I00089 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	ressources dédiées à la biodiversité
5928I00090 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	ressources dédiées à la biodiversité
TOTAL Activité 2806905D005	60 000				0	0	60 000	60 000							
TOTAL ACTION 05	60 000				0	0	60 000	60 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 069 : BIODIVERSITE

Action 06 : RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2806906C001 : Centralisation des données des différents inventaires et études menés sur la biodiversité (espèces endémiques, espèces à haute valeur socio-économique)															
5828I00014 - Renforcement des capacités des parties prenantes sur le DaRT	50 000	I	VISA		0	0	40 000	10 000	F	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	renforcer les capacités des parties prenantes (Points Focaux, Contributeurs, membres des comités SPANB et IPBES, etc...) sur le DaRT (l'outil de rapportage des données sur la biodiversité). SPANB vise l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de la biodiversité.
TOTAL Activité 2806906C001	50 000				0	0	40 000	10 000							
TOTAL ACTION 06	50 000				0	0	40 000	10 000							
TOTAL PROGRAMME 069	360 000				20 000	20 000	180 000	150 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 091 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Action 05 : Promotion de l'économie environnementale

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2809105D003 : Programme à impact pour la gestion durable des paysages forestiers du Cameroun dans le Bassin du Congo															
5828I00054 - Contribution de l'Etat au Programme à impact pour la gestion durable des paysages forestiers du Cameroun dans le Bassin du Congo	200 000	I	NON VISA	RIO	35 000	35 000	35 000	35 000	F	F	F	Favorable	Biodiversité	Document projet, Fiche Projet	Renforcer la gestion intégrée des paysages forestiers d'importance mondiale du Cameroun dans le bassin du Congo afin de garantir son intégrité biologique et d'accroître les opportunités économiques et les moyens de subsistance des populations dépendantes de la forêt
TOTAL Activité 2809105D003	200 000				35 000	35 000	35 000	35 000							
TOTAL ACTION 05	200 000				35 000	35 000	35 000	35 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 :	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Programme 091 :	DEVELOPPEMENT DURABLE
Action 06 :	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ENVIRONNMENTALE, DE L'ENCADREMENT ET DU PARTENARIAT LOCAL

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2809106C001 : Elab0ration de plans communaux d'action pour l'environnement															
5928100017 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100018 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100019 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100020 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100021 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100022 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100023 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100024 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100025 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
5928100026 - Elab0ration, mise en oeuvre et suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	documents prenant en compte principalement les questions de changement climatique
TOTAL Activité 2809106C001	100 000				0	0	100 000	100 000							
TOTAL ACTION 06	100 000				0	0	100 000	100 000							
TOTAL PROGRAMME 091	300 000				35 000	35 000	135 000	135 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Programme 093 : POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES
Action 02 : RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2836302A003 : Planification et réalisation des inspections et contrôles environnementaux conjoints															
5828I00021 - ACQUISITION DES KITS D'INSPECTION POUR L'ANALYSE DE L'AIR, DES EAUX, DU SOL ET DES NUISANCES	150 000	I	VISA		0	0	150 000	15 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	DCO, TDR	Mettre en place un réseau de 02 stations de surveillance de la qualité de l'air en vue de protéger l'environnement et la santé humaine
TOTAL Activité 2836302A003	150 000				0	0	150 000	15 000							
TOTAL ACTION 02	150 000				0	0	150 000	15 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 093 : POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Action 03 : PROMOTION D'UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2809303D001 : Lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances															
5928I00055 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00056 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00058 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00059 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00060 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00061 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00062 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00063 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00064 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00065 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00066 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00068 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00069 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00070 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00071 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00072 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00073 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00074 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00075 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00076 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00077 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00078 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00079 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00080 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00081 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00082 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
5928I00083 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 093 : POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Action 03 : PROMOTION D'UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
5928I00084 - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCE	10 000	I	N/A		0	0	10 000	10 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	ressources dédiées à la gestion des déchets
TOTAL Activité 2809303D001	280 000				0	0	280 000	280 000							
TOTAL ACTION 03	280 000				0	0	280 000	280 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 093 : POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Action 04 : GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET/OU DANGEREUX

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 2809304C003 : Mise en œuvre du Plan de Gestion et d'Elimination de l'Hydrochlorofluorocarbone phase 2 (PGEH 2)/projet Ozone																
562810943 - Contribution de l'Etat au projet de Mise en œuvre du Plan de Gestion et d'Elimination de l'Hydrochlorofluorocarbone phase 2 (PGEH 2)	55 000	I	VISA	RIO	30 000	30 000	0	0	N	F	N	Favorable	Atténuation	Mémoire de dépenses	réduction des GES	
TOTAL Activité 2809304C003	55 000				30 000	30 000	0	0								
TOTAL ACTION 04	55 000				30 000	30 000	0	0								
TOTAL PROGRAMME 093	485 000				30 000	30 000	430 000	295 000								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 28 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme 094 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Action 01 : Cadre de travail au MINEPDED

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 2809401C005 : Aménagement des structures déconcentrées et Equipements des Services															
5828I00043 - Construction de la Délégation Régionale du MINEPDED pour la Région de l'Ouest	250 000	I	NON VISA		0	0	200 000	50 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	fiche projet	le projet prend en compte les critères climatiques
5828I00045 - Construction de la Délégation Régionale du MINEPDED pour le Sud - Ouest (1ère phase)	99 000	I	VISA		120 000	50 000	0	70 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	fiche projet	le projet prend en compte les critères climatiques
5828I00047 - Construction de la Délégation Départementale du MINEPDED pour le Haut Nkam à Bafano (1ère phase)	105 000	I	NON VISA		120 000	50 000	0	70 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	fiche projet	le projet prend en compte les critères climatiques
TOTAL Activité 2809401C005	454 000				240 000	100 000	200 000	190 000							
TOTAL ACTION 01	454 000				240 000	100 000	200 000	190 000							
TOTAL PROGRAMME 094	454 000				240 000	100 000	200 000	190 000							
TOTAL CHAPITRE 28	5 809 000				400 000	260 000	1 980 000	1 245 000							



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINADER

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 184 : PRODUCTION ET PRODUCTIVITE DES FILIERES AGRICOLES

Action 01 : Amélioration de la productivité et de la production des filières céréales

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3018401C001 : Soutien à la production de la filière riz															
5530119509 - Contribution de l'Etat au projet d'appui au développement des filières agricoles, phase II (PADFA II)	2 539 234	I	N/A		400 000	400 000	687 440	687 440	F	N	N	Favorable	Adaptation	document projet	Considérations environnementales et sociales
5530120412 - Contribution du bailleur au Projet de développement de la Riziculture Irriguée et Pluvial (FINEX): PRODERIP II	20 000 000	I	N/A	RIO	3 000 000	3 000 000	350 000	350 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Convention Proderip	Considérations environnementales et sociales
5730100177 - Contribution de l'Etat au Projet (FCP) de Développement de la Riziculture Irriguée et Pluviale (PRODERIP)	500 000	I	N/A		150 000	150 000	80 000	80 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Convention Proderip	Considérations environnementales et sociales
5830100024 - Contribution de l'Etat à FPRIAC (FCP): FPRIAC	350 000	I	N/A		0	0	150 000	150 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Document projet	Considérations environnementales et sociales
5830100057 - CONTRIBUTION DU BAILLEUR A FPRIAC	1 500 000	I	N/A		0	0	500 000	500 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Document projet	Considérations environnementales et sociales
TOTAL Activité 3018401C001	24 889 234				3 550 000	3 550 000	1 767 440	1 767 440							
TOTAL ACTION 01	24 889 234				3 550 000	3 550 000	1 767 440	1 767 440							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 184 : PRODUCTION ET PRODUCTIVITE DES FILIERES AGRICOLES

Action 02 : Amélioration de la productivité et de la production des filières racines et tubercules

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3018402C001 : Soutien à la production de la filière manioc																
5930I00053 - Appui au développement de deux variétés de manioc à haut rendement pour farines panifiables: PIISAH	500 000	I	NON VISA		0	0	200 000	200 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	Considérations environnementales et sociales	
TOTAL Activité 3018402C001	500 000				0	0	200 000	200 000								
TOTAL ACTION 02	500 000				0	0	200 000	200 000								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 184 : PRODUCTION ET PRODUCTIVITE DES FILIERES AGRICOLES

Action 04 : Amélioration de la productivité et de la production des autres filières

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3018404C007 : Appui en matériels et équipements agricoles															
5930I00035 - Acquisition et distribution des équipements de transformation du manioc en produits dérivés: farine: PADRT	350 000	I	NON VISA		0	0	100 000	100 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
5930I00043 - ACQUISITION DES PETITS EQUIPEMENTS DE PRODUCTION AUX OPERATEURS PRIVES DE LA FILIERE MIL/SORGH0: PIISAH	200 000	I	NON VISA		0	0	120 000	120 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
5930I00054 - ACQUISITION ET DISTRIBUTION DU PETIT EQUIPEMENT AGRICOLE POUR LES PEPINIERISTES ET LES PRODUCTEURS DE PALMIER A H I I I E- PIISAH	100 000	I	NON VISA		0	0	40 000	40 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
5930I00056 - ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT ET DE STOCKAGE DE FARINES LOCALES "70 silos 25 unités de conditionnement" FARINE LOCALE " PIISAH"	1 955 500	I	NON VISA		0	0	676 000	676 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
5930I00057 - ACQUISITION DES PETITS ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION PAR LES OPERATEURS PRIVES DE LA FILIÈRE SOJA: PIISAH	200 000	I	NON VISA		0	0	120 000	120 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
TOTAL Activité 3018404C007	2 805 500				0	0	1 056 000	1 056 000							
TOTAL ACTION 04	2 805 500				0	0	1 056 000	1 056 000							
TOTAL PROGRAMME 184	28 194 734				3 550 000	3 550 000	3 023 440	3 023 440							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 185 : GESTION DURABLE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

Action 02 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3018502C003 : Gestion des risques et mise en œuvre d'un Dispositif National de Réponse aux Crises Alimentaires																
5830I00009 - Contribution de l'Etat: PULCCA	3 810 000	I	VISA		200 000	200 000	498 457	498 457	F	N	N	Favorable	Adaptation	Document projet	résiliences climatiques, réduction de la vulnérabilité au choc climatique des ménages et productions ciblées	
TOTAL Activité 3018502C003	3 810 000				200 000	200 000	498 457	498 457								
TOTAL ACTION 02	3 810 000				200 000	200 000	498 457	498 457								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 185 : GESTION DURABLE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

Action 03 : Restauration et sécurisation des ressources foncières

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3018503C001 : Sécurisation foncières des exploitations agricoles, des personnes et des communautés rurales à travers le Proto cadastre															
5930I00058 - Identification sélection et installation d'opérateurs privés dans des parcelles de périmètres riziocoles aménagés (PIISAH)	50 000	I	NON VISA		0	0	50 000	50 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
TOTAL Activité 3018503C001	50 000				0	0	50 000	50 000							
TOTAL ACTION 03	50 000				0	0	50 000	50 000							
TOTAL PROGRAMME 185	3 860 000				200 000	200 000	548 457	548 457							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 186 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES, RURALES ET MECANISATION AGRICOLE

Action 01 : Désenclavement des bassins de production agricoles

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3018601E008 : Renforcement des projets de développement et EPA pour le désenclavement des bassins de production agricole dont les bassins de production des filières identifiées genre sensibles.															
5930I00008 - Contribution du bailleur au projet chaine de valeur riz (OPEC Fund)	9 759 560	I	N/A		0	0	3 355 876	3 355 876	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
5930I00011 - Contribution du bailleur au projet chaine de valeur riz (Abu Dhabi fund)	12 419 297	I	N/A		0	0	3 675 082	3 675 082	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
TOTAL Activité 3018601E008	22 178 857				0	0	7 030 958	7 030 958							
TOTAL ACTION 01	22 178 857				0	0	7 030 958	7 030 958							



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
Programme 186 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES, RURALES ET MECANISATION AGRICOLE
Action 03 : Promotion des équipements et matériels agricoles

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3018603C001 : Développement des pools d'engins															
5930I00055 - ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION "50sechoirs 25 hangars 50 rapeuses, 150 essoreuses, 100 broyeuses, 50 émotteuses, 25 chariots mobiles, 25 couveuses" FABRIQUE LOCALE BISSAH	640 000	I	NON VISA		0	0	640 000	640 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
TOTAL Activité 3018603C001	640 000				0	0	640 000	640 000							
TOTAL ACTION 03	640 000				0	0	640 000	640 000							
TOTAL PROGRAMME 186	22 818 857				0	0	7 670 958	7 670 958							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 30 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 187 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Action 01 : Amélioration du Cadre de travail

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3018701C001 : Construction, réhabilitation et réfection des bâtiments administratifs et d'astreinte															
5930I00066 - Réfection Hangar pour pépinière à Meiganga	8 000	I	NON VISA	RIO	0	0	8 000	8 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif de production résiliente
5930I00067 - Réfection Hangar pour pépinière à GAZAWA	8 000	I	NON VISA	RIO	0	0	8 000	8 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	PROJET FICHE	objectif de production résiliente
TOTAL Activité 3018701C001	16 000				0	0	16 000	16 000							
TOTAL ACTION 01	16 000				0	0	16 000	16 000							
TOTAL PROGRAMME 187	16 000				0	0	16 000	16 000							
TOTAL CHAPITRE 30	54 889 591				3 750 000	3 750 000	11 258 855	11 258 855							



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINEPIA

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 053 : DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Action 01 : Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1) Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3105301C001 : Construction et équipement des infrastructures d'élevage bovin															
5831100594 - Installation d'énergie électrique par panneau solaire à la station laitière de Naoaoundéré	40 000	I	VISA		0	0	10 000	10 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	Prise en compte des aspects climatiques
5831100597 - Construction du hangar de stockage du foin a Station Zootechnique de Wakwa	39 000	I	VISA	RIO	0	0	39 000	39 000	N	N	N	Neutre		TDR	RAS
5831100601 - Construction du logement des gardiens à la station laitière de Naoaoundéré	20 000	I	VISA	RIO	0	0	15 468	15 468	N	N	N	Neutre		RAS	TDR
5831100602 - Acquisition des cordages pour botteleuse au profit de Station Zootechnique de Wakwa	15 000	I	VISA	RIO	0	0	15 000	15 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Production fourragère et de conservation des foins
5831100618 - Construction d'un hangar pour le stockage des équipements et appareils de production d'azote liquide à la Station Zootechnique de Wakwa	28 000	I	VISA	RIO	0	0	10 000	10 000	N	N	N	Neutre		TDR	RAS
5831100619 - Construction d'un forage industriel à énergie solaire avec château d'eau bétoné de 15000 M3 à la Station Zootechnique de Wakwa	25 000	I	VISA	RIO	0	0	25 000	25 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	TDR/PLAN/DEVIS	Abreuver le bétail et énergie solaire
5831100620 - Acquisition des équipements pour dortoir et salle de classe à la Station Zootechnique de Wakwa	18 000	I	VISA	RIO	0	0	25 000	25 000	N	N	N	Neutre		TDR	RAS
5831100621 - Acquisition d'électrificateurs de clôture à énergie solaire de champs fourragers à la Station Zootechnique de Wakwa	12 000	I	VISA	RIO	0	0	12 000	12 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	TDR	Production fourragère et de conservation des foins pour l'alimentation des bovins en saison sèche et énergie solaire
5831100623 - Electrification de la station laitière de Ngaoundéré	85 000	I	VISA	RIO	0	0	95 000	95 000	N	N	N	Neutre		RAS	TDR
TOTAL Activité 3105301C001	282 000				0	0	246 468	246 468							
Activité 3105301C002 : Appui à l'amélioration génétique et la conservation du cheptel															
5931100501 - Accompagnement à l'acquisition de 2000 génisses gestantes à haute performance laitière en appui au renforcement et à la mise en place des fermes laitières à vocation commerciale (BUSAH)	3 700 000	I	NON VISA		0	0	0	0	N	N	F	Favorable	Biodiversité	FICHE PROJET	Prise en compte des aspects climatiques
TOTAL Activité 3105301C002	3 700 000				0	0	0	0							
TOTAL ACTION 01	3 982 000				0	0	246 468	246 468							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 053 : DEVELOPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Action 04 : Amélioration de la productivité et de la production de la Filière Petits ruminants

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3105304C001 : Construction des infrastructures d'élevage de petits ruminants															
5931I00525 - Construction d'une chèvrerie et bergerie à la Station Zootechnique de Lougguéré	55 000	I	VISA	RIO	0	0	55 000	55 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	Prise en compte des aspects climatiques
TOTAL Activité 3105304C001	55 000				0	0	55 000	55 000							
Activité 3105304C003 : Soutien et accompagnement des producteurs hommes et femmes ainsi que les agro-industries de la filière petits ruminants															
5831I00416 - Provision pour taxe et droit de douane	3 000 000	I	VISA	RIO	200 000	200 000	400 000	400 000	N	N	N	Neutre		RAS	RAS
TOTAL Activité 3105304C003	3 000 000				200 000	200 000	400 000	400 000							
TOTAL ACTION 04	3 055 000				200 000	200 000	455 000	455 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 053 : DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Action 06 : Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1) Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3105306C001 : Développement de la production fourragère															
5831I00448 - Acquisition des broyeurs de tiges au profit des éleveurs laitiers	43 000	I	VISA	RIO	15 000	15 000	55 258	55 258	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	Prise en compte des aspects climatiques
5931I00343 - Contribution de l'Etat pour le projet d'aménagement de 15 280 ha de perimetre hvdro-agricole dans le région de l'Adamaoua	900 000	I	VISA	RIO	0	0	100 000	100 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	Prise en compte des aspects climatiques
5931I00614 - FINEX INVESTISSEMENT-Aménagement de 15 280 ha de perimetre hvdro-agricole dans le région de l'Adamaoua	0	I	N/A	FINEX	0	0	0	0	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	Prise en compte des aspects climatiques
TOTAL Activité 3105306C001	943 000				15 000	15 000	155 258	155 258							
TOTAL ACTION 06	943 000				15 000	15 000	155 258	155 258							
TOTAL PROGRAMME 053	7 980 000				215 000	215 000	856 726	856 726							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 055 : AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOONOSSES

Action 01 : Contrôle des maladies animales

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3105501C001 : Surveillance épidémiologique des maladies															
5931I00459 - Transfert au LANAVET	188 000	I	VISA	RIO	0	0	1 000 000	1 000 000	N	N	N	Neutre		RAS	RAS
TOTAL Activité 3105501C001	188 000				0	0	1 000 000	1 000 000							
TOTAL ACTION 01	188 000				0	0	1 000 000	1 000 000							
TOTAL PROGRAMME 055	188 000				0	0	1 000 000	1 000 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 059 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET INDUSTRIES ANIMALES

Action 01 : Cadre de travail

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3105901C008 : Construction, réfection ou réhabilitation des bâtiments selon l'approche genre et handicap															
5731100827 - Amenagement de l'espace vert de la DREPIA Sud	3 500	I	VISA	RIO	0	0	3 500	3 500	N	N	N	Neutre		RAS	RAS
5931100621 - Etude pour la construction d'un pont pour piétons au CNFZV de Fouban	0	I	N/A	RIO	0	0	0	0	F	N	N	Favorable	Adaptation	FICHE PROJET	objectif d'accessibilité y compris en période de forte pluviométrie
TOTAL Activité 3105901C008	3 500				0	0	3 500	3 500							
TOTAL ACTION 01	3 500				0	0	3 500	3 500							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 059 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET INDUSTRIES ANIMALES

Action 03 : Système d'information et production des données statistiques

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3105903C008 : Développement et maintenance du réseau, des équipements informatiques et téléphoniques															
5531126617 - Normalisation des salles serveurs des services centraux	30 000	I	VISA	RIO	0	0	36 239	36 239	N	N	N	Neutre		RAS	RAS
TOTAL Activité 3105903C008	30 000				0	0	36 239	36 239							
TOTAL ACTION 03	30 000				0	0	36 239	36 239							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 31 : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 059 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET INDUSTRIES ANIMALES

Action 08 : Ressources documentaires et information des usagers

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3105908C004 : Gestion du courrier																
5531I26618 - Acquisition d'une application informatique au service du courrier	25 771	I	VISA	RIO	0	0	25 771	25 771	N	N	N	Neutre		TDR	RAS	
TOTAL Activité 3105908C004	25 771				0	0	25 771	25 771								
TOTAL ACTION 08	25 771				0	0	25 771	25 771								
TOTAL PROGRAMME 059	59 271				0	0	65 510	65 510								
TOTAL CHAPITRE 31	8 227 271				215 000	215 000	1 922 235	1 922 235								



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINEE

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 016 : OFFRE D'ENERGIE

Action 01 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3201601C001 : Construction des aménagements hydroélectriques															
5932100238 - Projet de construction de la centrale thermique à gaz de Limbé : securisatuon foncière	200 000	I	NON VISA	RIO	0	0	200 000	200 000	N	F	F	Favorable	Atténuation	fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles
5932100388 - Projet électrification de 1000 localités au Cameroun par système solaire photovoltaïque-tâche3 : phase3: construction de 200 centrales deuxième tranche	5 000 000	I	NON VISA		0	0	300 000	300 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	fiche projet	énergie solaire
5932100390 - Projet électrification de 1000 localités au Cameroun par système solaire photovoltaïque-tâche3 : phase3: construction de 200 centrales deuxième tranche	34 754 194	I	N/A		0	0	5 310 015	5 310 015	N	F	N	Favorable	Atténuation	fiche projet	énergie solaire
5932100395 - construction d'une centrale solaire de 60 MW à Mbalmayo-tâche5:indemnisation des populations	81 459	I	NON VISA		0	0	11 000	11 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	energie solaire
TOTAL Activité 3201601C001	40 035 653				0	0	5 821 015	5 821 015							
Activité 3201601C002 : Construction des centrales photovoltaïques															
5932100307 - Construction de petites centrales photovoltaïques isolées (P4R)	1 800 000	I	NON VISA		0	0	1 800 000	1 800 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
TOTAL Activité 3201601C002	1 800 000				0	0	1 800 000	1 800 000							
Activité 3201601C008 : Projet de Construction Lom Pangar															
5832100012 - Contribution de l'Etat pour le projet de construction de l'usine de pied de LOM PANGAR (30 MW)	7 181 960	I	VISA	RIO	9 000 000	9 000 000	13 000 000	13 000 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET ET EIES	prise en compte des Changements Climatiques dans l'étude d'impact environnementale et sociale
TOTAL Activité 3201601C008	7 181 960				9 000 000	9 000 000	13 000 000	13 000 000							
Activité 3201601D013 : Construction des centrales solaires															
5732100100 - projet d'électrification de 200 localités par système solaire photovoltaïque au Cameroun: maitrise d'œuvre	5 000 000	I	NON VISA		0	0	400 000	400 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
5732100101 - projet d'électrification de 200 localités par système solaire photovoltaïque au Cameroun: travaux de construction	96 000 000	I	N/A		0	0	5 000 000	5 000 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	energie solaire
5932100031 - Hybridation des centrales Thermiques existantes (P4R)	1 250 615	I	NON VISA		0	0	0	590 650	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
TOTAL Activité 3201601D013	102 250 615				0	0	5 400 000	5 990 650							
Activité 3242102B011 : Construction des petites centrales hydroélectriques															
5832100057 - Construction de petites centrales hydroélectriques	6 000 000	I	N/A		0	0	4 000 000	4 000 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Les objectifs du projet sont en lien avec les changements climatique
5932100267 - recrutement du BET pour la réalisation des études de faisabilités sur les 3 premiers sites déjà identifiés	750 000	I	NON VISA		0	0	400 000	400 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Les objectifs du projet sont en lien avec les changements climatique
TOTAL Activité 3242102B011	6 750 000				0	0	4 400 000	4 400 000							
TOTAL ACTION 01	158 018 228				9 000 000	9 000 000	30 421 015	31 011 665							
TOTAL PROGRAMME 016	158 018 228				9 000 000	9 000 000	30 421 015	31 011 665							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 137 : ACCES A L'ENERGIE

Action 01 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3213701C002 : Intervention d'urgence en énergie électrique																
5532I00312 - Intervention d'urgence solaire	2 505 000	I	VISA		200 000	200 000	250 000	250 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire	
TOTAL Activité 3213701C002	2 505 000				200 000	200 000	250 000	250 000								
Activité 3213701C003 : Raccordement électrique des industries																
5932I00178 - Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation secours de l'industriel YOUSHENG dans la région du Littoral, département de la Sanaga Maritime et l'arrondissement de Dibamba (P4R)	790 455	I	NON VISA		0	0	0	632 364	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00179 - Maitrise d'œuvre Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation secours de l'industriel YOUSHENG dans la région du Littoral, département de la Sanaga Maritime et l'arrondissement de Dibamba (P4R)	79 046	I	NON VISA		0	0	0	63 236	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00190 - Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation des industriels SUNDA, FISH&CO, MOLECULES GAS et FASHION ECOLOGICAL PLASTIC dans la région du Littoral, département de la Sanaga Maritime et l'arrondissement de Dibamba (P4R)	488 433	I	NON VISA		0	0	0	390 746	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00193 - Maitrise d'œuvre Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation des industriels SUNDA, FISH&CO, MOLECULES GAS et FASHION ECOLOGICAL PLASTIC dans la région du Littoral, département de la Sanaga Maritime et l'arrondissement de Dibamba (P4R)	48 843	I	NON VISA		0	0	0	39 075	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00194 - Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation de l'industriel UCB dans la région du Littoral, département du Wouri et l'arrondissement de Douala 3 (P4R)	120 904	I	NON VISA		0	0	0	96 720	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00322 - Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation de l'industriel PROCIM dans la région du Littoral, département du Wouri et l'arrondissement de Douala 1 (P4R)	948 500	I	NON VISA		0	0	0	758 800	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00326 - Maitrise d'œuvre Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation de l'industriel PROCIM dans la région du Littoral, département du Wouri et l'arrondissement de Douala 1 (P4R)	94 850	I	NON VISA		0	0	0	75 888	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00328 - Maitrise d'œuvre Études, fournitures et construction des ouvrages d'alimentation de l'industriel UCB dans la région du Littoral, département du Wouri et l'arrondissement de Douala 3 (P4R)	12 090	I	NON VISA		0	0	0	9 672	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00526 - Mise en place des mesures d'efficacités énergétiques dans les administrations publiques et remplacement par LED des réseaux éclairages publics:Installation des systèmes de comptage intelligents, concentrateurs sur les postes MT/RT Travail (P4R)	20 500 000	I	NON VISA		0	0	20 500 000	7 600 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
5932I00527 - Mise en place des mesures d'efficacités énergétiques dans les administrations publiques et remplacement par LED des réseaux éclairages publics:Installation des systèmes de comptage intelligents, concentrateurs sur les postes MT/RT Maitrise d'œuvre(P4R)	1 500 000	I	NON VISA		0	0	1 500 000	400 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Substitution de l'utilisation des énergies fossiles	
TOTAL Activité 3213701C003	24 583 121				0	0	22 000 000	10 066 501								
TOTAL ACTION 01	27 088 121				200 000	200 000	22 250 000	10 316 501								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 137 : ACCES A L'ENERGIE

Action 04 : MAITRISE DE L'ENERGIE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3242205B009 : Promotion de l'efficacité énergétique															
5932I00250 - Programme de suivi, contrôle et optimisation des factures d'électricité dans les administrations publiques avec l'OIF	400 000	I	NON VISA	RIO	0	0	140 000	140 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Efficacité énergétique
TOTAL Activité 3242205B009	400 000				0	0	140 000	140 000							
TOTAL ACTION 04	400 000				0	0	140 000	140 000							
TOTAL PROGRAMME 137	27 488 121				200 000	200 000	22 390 000	10 456 501							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 138 : ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Action 01 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3213801C001 : Construction des infrastructures de production d'eau potable d'une capacité de production journalière supérieure à 100 m3															
5632I00029 - Projet de réhabilitation, de renouvellement, d'extension et de construction de nouveau système d'alimentation en eau potable dans 13 villes secondaires du Cameroun (Biyeter/ CAMWATER)- EINEY	118 004 750	I	N/A		0	0	14 858 100	14 858 100	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	Prise en compte des CC
5832I00052 - Projet d'alimentation en eau potable de 20 villes (WPIL)	52 247 078	I	N/A		0	0	9 605 620	9 605 620	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	Prise en compte des CC
5832I00062 - Alimentation en Eau Potable (AEP) de 20 centres (WPIL : maîtrise d'oeuvre	9 220 073	I	NON VISA		0	0	0	0	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	prise en compte des CC
5932I00360 - projet d'alimentation en eau potable de la ville de Douala et ses environs (400000 m3): études impact environnementale et sociale	1 000 000	I	NON VISA		0	0	1 000 000	1 000 000	F	F	F	Favorable	Adaptation	Fiche de projet	les aspects climatiques sont adressées dans l'étude
TOTAL Activité 3213801C001	180 471 901				0	0	25 463 720	25 463 720							
Activité 3213801C002 : maintenance, renforcement et requalification des infrastructures de production d'eau potable d'une capacité de production journalière supérieure à 100 m3															
5932I00225 - réhabilitation de 350 stations SCANWATER alimentés en énergie solaire	72 593 557	I	N/A		0	0	22 000 000	22 000 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
5932I00227 - réhabilitation de 350 stations SCANWATER alimentés en énergie solaire	30 582 369	I	NON VISA		0	0	1 000 000	1 000 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
TOTAL Activité 3213801C002	103 175 926				0	0	23 000 000	23 000 000							
TOTAL ACTION 01	283 647 827				0	0	48 463 720	48 463 720							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 138 : ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Action 05 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX POUR AUTRES ACTIVITES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3213805C001 : Construction des barrages et aménagements agro-sylvo pastoraux															
5932I00408 - Projet PEMVEP (construction de 03 retenues colinéaires DJAMBADI, BARKEHI et POLI dans la région du Nord sur financement BAD	25 209 000	I	N/A		0	0	8 500 000	8 500 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	Prévention des risques d'inondation
5932I00414 - Projet PEMVEP (construction de 03 retenues colinéaires DJAMBADI, BARKEHI et POLI dans la région du Nord sur financement BAD	100 000	I	NON VISA		0	0	100 000	100 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	Prévention des risques d'inondation
5932I00425 - projet SEWASH (construction de 02 retenues colinéaires Mousgoy et Bassira dans la région du Nord ssur financement BM)	25 770 000	I	N/A		0	0	6 442 500	6 442 500	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	Prévention des risques d'inondation
5932I00427 - projet SEWASH (construction de 02 retenues colinéaires Mousgoy et Bassira dans la région du Nord ssur financement BM)	10 800 000	I	NON VISA		0	0	2 700 000	2 700 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche projet	Prévention des risques d'inondation
TOTAL Activité 3213805C001	61 879 000				0	0	17 742 500	17 742 500							
TOTAL ACTION 05	61 879 000				0	0	17 742 500	17 742 500							
TOTAL PROGRAMME 138	345 526 827				0	0	66 206 220	66 206 220							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 139 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE

Action 01 : COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEE

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3213901C002 : Suivi des projets du MINEE																
5932I00535 - mise en place du solar Technology and Application ressource Centre (STAR-C) au Cameroun	250 000	I	NON VISA		0	0	250 000	250 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire	
TOTAL Activité 3213901C002	250 000				0	0	250 000	250 000								
TOTAL ACTION 01	250 000				0	0	250 000	250 000								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 139 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE

Action 02 : ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE, ET TECHNIQUES AU MINEE

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3213902C001 : Elabolation et mise a jour des documents de stratégies du MINEE																
5832I00779 - Rédaction d'une Mise à jour du Plan Directeur de Production, Transport et Distribution de l'électricité et Etude de prévision de la demande disponible à l'exportation et	714 000	I	NON VISA		0	0	714 000	714 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Prise en compte des probématiques d'efficacité énergétique	
5932I00512 - Redaction d'une stratégie Nationale d'électrification (P4R)	414 000	I	NON VISA		0	0	414 000	414 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche de projet	Prise en compte des probématiques d'efficacité énergétique	
5932I00516 - Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un système de gestion environnemental et social (P4R)	50 000	I	NON VISA		0	0	10 000	10 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Etude axée sur les questions environnementales et climatiques	
5932I00530 - Etude sur les révisions de la Loi de 2011 portant sur l'Electricité	25 000	I	NON VISA		0	0	25 000	25 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	RAS	
5932I00532 - Adoption d'un plan de mise en œuvre des petites centrales hydroélectriques	30 000	I	NON VISA		0	0	30 000	30 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	RAS	
TOTAL Activité 3213902C001	1 233 000				0	0	1 193 000	1 193 000								
TOTAL ACTION 02	1 233 000				0	0	1 193 000	1 193 000								



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 139 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE

Action 04 : DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINEE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3213904C001 : Elaboration des documents statistiques du sous secteur Eau et Energie															
5732100064 - Elaboration du bilan énergétique 2022	300 000	I	NON VISA		0	0	70 000	70 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
TOTAL Activité 3213904C001	300 000				0	0	70 000	70 000							
TOTAL ACTION 04	300 000				0	0	70 000	70 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 32 : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Programme 139 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE

Action 07 : CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINEE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3213907C002 : Contrôle et suivi de la performance des structures sous-tutelle															
5932I00342 - réalisation d'un audit annuel des performance du Concessionnaire SONATREL (P4R)	500 000	I	NON VISA		0	0	10 000	10 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	Energie solaire
TOTAL Activité 3213907C002	500 000				0	0	10 000	10 000							
TOTAL ACTION 07	500 000				0	0	10 000	10 000							
TOTAL PROGRAMME 139	2 283 000				0	0	1 523 000	1 523 000							
TOTAL CHAPITRE 32	533 316 176				9 200 000	9 200 000	120 540 235	109 197 386							



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINFOF



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 33 : MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
Programme 054 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière
Action 01 : Aménagement des forêts

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3396101A006 : Aménagement des forêts du domaine forestier permanent															
5633100070 - Contribution de l'Etat pour le Projet Forêts Environnement et Climat	150 000	I	VISA	RIO	0	0	30 000	30 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	Aide mémoire	institutionnalisation et Opérationnalisation des plans de restauration des paysages forestiers dans 4 Communes sur la base d'un accord avec la FSN
TOTAL Activité 3396101A006	150 000				0	0	30 000	30 000							
TOTAL ACTION 01	150 000				0	0	30 000	30 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 33 : MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
Programme 054 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière
Action 04 : Reboisement et régénération des ressources forestières

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1) Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3396107A007 : Opérations de reboisement et création de bois communaux															
5633I00012 - Commune d' Akom Il	10 000	I	N/A	RIO	0	0	10 000	10 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00051 - Commune de Waza	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00053 - Commune de Guidiguis	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00054 - Commune de Kalfou	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00055 - Commune de Bibémi	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00057 - Commune de Mayo Darlé	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00058 - Commune de Nyambaka	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00059 - Commune de Bamendjou	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00060 - Commune de Bandjoun	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00061 - Commune de Bali	20 000	I	N/A		0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00062 - Commune de Balikumbat	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00063 - Commune de Douala V	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00064 - Commune de Sangmelima	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00065 - Commune de Mfou	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00066 - Commune de Muyuka	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
5633I00067 - Commune de Nyanon	20 000	I	N/A	RIO	0	0	20 000	20 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	FICHE PROJET	ressource destinée au reboisement
TOTAL Activité 3396107A007	310 000				0	0	310 000	310 000							
TOTAL ACTION 04	310 000				0	0	310 000	310 000							
TOTAL PROGRAMME 054	460 000				0	0	340 000	340 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 33 : MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Programme 056 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées

Action 04 : Aménagement des aires protégées

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3305604C001 : Projet de conservation de la biodiversité transfrontalière de la Trinationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM II)																
5533117431 - Contribution de l'Etat pour le Projet TRIDOM II	90 000	I	VISA	RIO	15 000	15 000	10 000	10 000	N	N	F	Favorable	Biodiversité	Document de projet	Le document de projet est exclusivement porté sur la protection de la faune	
TOTAL Activité 3305604C001	90 000				15 000	15 000	10 000	10 000								
Activité 3396203B009 : Programme de gestion durable des ressources naturelles dans la Région du Sud-ouest (PSMNR-SW)																
5533117422 - Contribution de l'État au Projet PSMNR (Fonds de contrepartie)	600 000	I	NON VISA	RIO	0	0	30 000	30 000	N	N	F	Favorable	Biodiversité	Aide mémoire	projet ayant un volet de reboisement	
TOTAL Activité 3396203B009	600 000				0	0	30 000	30 000								
TOTAL ACTION 04	690 000				15 000	15 000	40 000	40 000								
TOTAL PROGRAMME 056	690 000				15 000	15 000	40 000	40 000								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 33 : MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
Programme 060 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune
Action 01 : Cadre de travail

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3306001C001 : Construction, réhabilitation et équipements des édifices abritant l'administration forestière															
5533117320 - Maitrise d'oeuvre pour les travaux de Construction de la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du DJA ET LOBO	20 000	I	VISA	RIO	0	0	4 500	4 500	F	N	F	Favorable	Adaptation	TDR	Prise en compte des aspects climatiques
5533117706 - Construction du Poste de Contrôle Forestier et de chasse de kribi port 1	40 000	I	NON VISA		0	0	40 000	40 000	N	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au braconnage
5533117707 - Construction du Poste de Contrôle Forestier et de chasse de kribi port 2	40 000	I	VISA		0	0	40 000	40 000	N	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au braconnage
5533117734 - Construction DDFOF Nyong et Soo	180 000	I	NON VISA		0	0	180 000	180 000	F	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au braconnage
5533117735 - Maitrise d'œuvre DDFOF Nyong et Soo	20 000	I	NON VISA		0	0	20 000	20 000	F	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au braconnage
5833100012 - paiement des arriérés pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la Delegation Départementale des Forêts et de la Faune de la Vallée de Ntem	20 000	I	NON VISA	RIO	0	0	8 100	8 100	F	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au braconnage
TOTAL Activité 3306001C001	320 000				0	0	292 600	292 600							
Activité 3306001C003 : Appui aux Programmes Sectoriel Forêts Environnement (PSFE) phase I et II, protection du climat (REDD+) et de l'aménagement du territoire															
5533117255 - Contribution de l'État au Fonds Commun du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE)	900 000	I	VISA	RIO	75 000	75 000	130 000	130 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	Convention séparée	Restauration des paysages forestiers dégradés avec les essences adaptées au climat de la zone
5533117451 - Contribution du bailleur au Programme Fonds Commun PSFE (FINEX)	19 500 000	I	N/A		1 700 000	1 700 000	2 700 000	2 700 000	F	F	F	Favorable	Atténuation	Convention séparée	Restauration des paysages forestiers dégradés avec les essences adaptées au climat de la zone
TOTAL Activité 3306001C003	20 400 000				1 775 000	1 775 000	2 830 000	2 830 000							
Activité 3306001C004 : Acquisition du matériel roulant au MINFOF															
5533117742 - Acquisition d'un Camion a la DRFOF de l'extrême Nord	82 000	I	VISA		0	0	82 000	82 000	N	N	F	Favorable	Biodiversité	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au braconnage
TOTAL Activité 3306001C004	82 000				0	0	82 000	82 000							
TOTAL ACTION 01	20 802 000				1 775 000	1 775 000	3 204 600	3 204 600							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 33 : MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Programme 060 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune

Action 07 : TIC, Communication et relations publiques

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3396007A001 : Evaluation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique																
5933I00001 - Acquisition des matériels et équipements réseaux pour l'interconnexion et l'interconnexion des dix (10) Délégations régionales avec le data center du SIGIF 2	340 000	I	NON VISA		0	0	333 891	333 891	N	F	N	Favorable	Atténuation	TDR	Le projet vise in fine à contribuer à la maîtrise des espaces forestiers et leur préservation	
TOTAL Activité 3396007A001	340 000				0	0	333 891	333 891								
TOTAL ACTION 07	340 000				0	0	333 891	333 891								
TOTAL PROGRAMME 060	21 142 000				1 775 000	1 775 000	3 538 491	3 538 491								
TOTAL CHAPITRE 33	22 292 000				1 790 000	1 790 000	3 918 491	3 918 491								



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINTP



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 36 : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
Programme 125 : CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES
Action 01 : AMENAGEMENT DES AUTOROUTES ET DES VOIES EXPRESSES

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3612501F007 : Construction de la voie expresse Lolabé (port de kribi)-Campo																
5736100997 - Contribution de l'Etat pour la construction de la voie expresse Lolabé (port de kribi)-Campo	8 505 000	I	VISA	RIO	0	0	1 000 000	1 000 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	EIES et Certificat	l'EIES prend en compte les aspects climatiques notamment les mesures d'aptation dans la réalisation du projet en prévision d'éventuels changements climatiques	
TOTAL Activité 3612501F007	8 505 000				0	0	1 000 000	1 000 000								
TOTAL ACTION 01	8 505 000				0	0	1 000 000	1 000 000								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 36 : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Programme 125 : CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES

Action 02 : AMENAGEMENT DES ROUTES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3612502F122 : Bitumage de la route Batchenga-Ntui-Yoko- Lena -Tibati-Febadi-Béka Goto-Léwa-Likok															
5936I00014 - Construction de la route Fébadi-Béka Goto-Léwa-Likok et aménagements connexes	110 000 000	I	N/A	FINEX	0	0	110 000 000	10 000 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	EIES et Certificat	L'EIES prend en compte les aspects climatiques notamment la résilience de l'infrastructure
TOTAL Activité 3612502F122	110 000 000				0	0	110 000 000	10 000 000							
Activité 3612502F129 : Bitumage de la N1 : Obala-Batchenga-Mbouam															
5936I00043 - Travaux de bitumage de la route Nationale N1, Tronçon : Mbgaba-Mbet-Bouam, lot 1, section Mbet-Andom avec la cosntruction des ponts sur la Teke (27 ml) et sur la Nouna (40 ml)	22 296 573	I	VISA	RIO	0	0	22 296 573	1 000 000	F	N	F	Favorable	Adaptation	EIES et Certificat	L'EIES prend en compte les aspects climatiques notamment la résilience de l'infrastructure
TOTAL Activité 3612502F129	22 296 573				0	0	22 296 573	1 000 000							
TOTAL ACTION 02	132 296 573				0	0	132 296 573	11 000 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 36 : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Programme 125 : CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES

Action 03 : CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ET DE TRAVERSÉE

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3612503F042 : Construction des dalots et des digues															
5936I00279 - Aménagement de la digue de Kom (phase 2) et construction de 06 dalots doubles sur la route Sobia-Nkolboutou	500 000	I	VISA	RIO	0	0	600 000	300 000	F	N	F	Favorable	Adaptation	EIES et Certificat	Non précisé
TOTAL Activité 3612503F042	500 000				0	0	600 000	300 000							
TOTAL ACTION 03	500 000				0	0	600 000	300 000							
TOTAL PROGRAMME 125	141 301 573				0	0	133 896 573	12 300 000							



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 36 : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Programme 126 : REHABILITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES

Action 01 : REHABILITATION, MAINTENANCE DES ROUTES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3612601F075 : Travaux de réhabilitation de la route Ngaoundéré-Kousseri (N1)															
5936I00057 - Réhabilitation de la route Ngaoundéré-Garoua	216 780 670	I	N/A	FINEX	0	0	216 780 670	20 000 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	EIES et Certificat	L'EIES prend en compte les aspects lies au climat
TOTAL Activité 3612601F075	216 780 670				0	0	216 780 670	20 000 000							
TOTAL ACTION 01	216 780 670				0	0	216 780 670	20 000 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 36 : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Programme 126 : REHABILITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES

Action 03 : REHABILITATION DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ET DE TRAVERSEE

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3646804A001 : Réhabilitation des ouvrages de franchissement et de traversée																
5936I00141 - Protection des berges du Mayo-Limani entre Limani et Amchidé, Région de l'Extrême-Nord	1 880 922	I	VISA	RIO	0	0	300 000	300 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	EIES et Certificat	Non précisé	
TOTAL Activité 3646804A001	1 880 922				0	0	300 000	300 000								
TOTAL ACTION 03	1 880 922				0	0	300 000	300 000								
TOTAL PROGRAMME 126	218 661 592				0	0	217 080 670	20 300 000								
TOTAL CHAPITRE 36	359 963 165				0	0	350 977 243	32 600 000								



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINH DU



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 38 : MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Programme 108 : DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Action 02 : Améliorer le niveau d'aménagement des villes.

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3810802C003 : Projet de valorisation économique et touristiques du lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé															
5538120420 - Projet de valorisation touristique et économique du lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé	14 746 100	I	N/A		0	0	3 680 000	3 680 000	F	N	F	Favorable	Adaptation	TDR, DOCUMENT PROJET, EIE, APD, APS	projet visant à préserver la biodiversité aquatiques, actions de verdissement entreprises, stabilisation des bordures du lac limitant l'érosion des bordures du lac, zone tampon de retenue du Mfoundi
5638122035 - Projet de valorisation touristique et économique du lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé : FCP Dépenses Réelles	2 000 000	I	NON VISA		0	0	317 518	317 518	F	N	F	Favorable	Adaptation	Document projet, EIES, APD, APS	projet visant à préserver la biodiversité aquatiques, actions de verdissement entreprises, stabilisation des bordures du lac limitant l'érosion des bordures du lac, zone tampon de retenue du Mfoundi
TOTAL Activité 3810802C003	16 746 100				0	0	3 997 518	3 997 518							
Activité 3810802D007 : Programme National de Développement Urbain															
5938100145 - Programme National de Developpement Urbain	15 430 706	I	VISA		0	0	100 000	100 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	étude de formulation	renforcer la résilience des villes face aux changements climatiques
TOTAL Activité 3810802D007	15 430 706				0	0	100 000	100 000							
TOTAL ACTION 02	32 176 806				0	0	4 097 518	4 097 518							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 38 : MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Programme 108 : DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Action 03 : DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3810803C001 : Amélioration des systèmes d'assainissement solide																
5638I22065 - Etude en vue de la construction d'une décharge contrôlée dans la ville de Yaoundé	62 130	I	NON VISA	RIO	0	0	62 130	62 130	N	F	N	Favorable	Atténuation	TDR	Traitement et valorisation des déchets	
TOTAL Activité 3810803C001	62 130				0	0	62 130	62 130								
Activité 3810803C002 : Amélioration des systèmes de drainage																
5438I00704 - Travaux de construction des drains principaux à Maroua	23 000 000	I	NON VISA	RIO	0	0	657 102	657 102	F	F	N	Favorable	Adaptation	Etudes techniques détaillées, EIES	lutter contre les inondations dans la ville de Maroua, créer une ceinture verte le long des drains	
5438I00742 - Maitrise d'oeuvre des Travaux de construction des drains principaux à Maroua	1 150 000	I	NON VISA	RIO	0	0	35 000	35 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	Etudes techniques, EIES	Lutter contre les inondations dans la ville de Maroua, créer une ceinture verte le long des drains	
5538I21750 - Etude en vue de la construction des drains primaires dans la ville de Buéa	370 000	I	NON VISA	RIO	0	0	70 000	70 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Lutter contre les inondations dans la ville de Buea	
TOTAL Activité 3810803C002	24 520 000				0	0	762 102	762 102								
Activité 3810803C005 : Projet d'assainissement de Yaoundé																
5638I21837 - Contribution du bailleur pour le Projet Complémentaire d'Assainissement de Yaoundé (PCADY)	21 750 000	I	N/A		0	0	5 000 000	5 000 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Document projet	lutter contre les inondations dans la ville de Yaoundé	
5638I21838 - Contribution de l'Etat au Projet Complémentaire d'Assainissement de Yaoundé (PCADY)	1 000 000	I	NON VISA	RIO	300 000	300 000	200 000	200 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Document Projet	Lutter contre les inondations dans la ville de Yaoundé	
TOTAL Activité 3810803C005	22 750 000				300 000	300 000	5 200 000	5 200 000								
TOTAL ACTION 03	47 332 130				300 000	300 000	6 024 232	6 024 232								
TOTAL PROGRAMME 108	79 508 936				300 000	300 000	10 121 750	10 121 750								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 38 : MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Programme 111 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.

Action 01 : AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.

En milliers FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3811101C002 : Réhabilitation de la voirie urbaine															
5538I18695 - Travaux d'aménagement des voies d'accès dans les zones abritant les représentations diplomatiques au quartier Bastos	450 000	I	NON VISA	RIO	0	0	439 582	439 582	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I18811 - Travaux de réhabilitation de la rue OMGBA BISSOGO (7.004 et 7.006) Tronçon : « Carrefour zoo-Hôpital des sœurs » au quartier MVOG BETSI, YAOUNDE	743 601	I	NON VISA	RIO	0	0	743 601	743 601	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I18812 - Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la rue OMGBA BISSOGO (7.004 et 7.006) Tronçon : « Carrefour zoo-Hôpital des sœurs » au quartier MVOG BETSI, YAOUNDE	19 803	I	NON VISA	RIO	0	0	19 803	19 803	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	la technique de construction des routes en BCR et en pavés permet de réduire l'utilisation de l'asphalte, qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I20296 - Travaux de réhabilitation des voiries urbaines sur l'étendue du territoire National	130 000 000	I	NON VISA	RIO	0	0	14 965 210	14 965 210	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	la technique de construction des routes en BCR et en pavés permet de réduire l'utilisation de l'asphalte, qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I20452 - Travaux de Réhabilitation de la voie "Carrefour OILIBYA -Omnisport-total Ngoussou et bretelles et voie Carrefour OILIBYA omnisport-mosquée ngoussou-carrefour Hotel le paradis et bretelle l=3000 ml (PLANUT)	12 278 441	I	NON VISA	RIO	1 900 000	1 900 000	2 000 000	2 000 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21653 - Maitrise d'oeuvre Travaux d'aménagement des voies d'accès dans les zones abritant les représentations diplomatiques au quartier Bastos	30 000	I	NON VISA	RIO	10 000	10 000	29 375	29 375	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21752 - Contrôle des travaux de réhabilitation des voiries urbaines sur l'étendue du territoire National	7 800 000	I	NON VISA	RIO	0	0	342 288	342 288	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21757 - Maitrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du tronçon " Entrée Stade - Carrefour MOUWE" à BANDJOUN	8 000	I	NON VISA		0	0	8 000	8 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21787 - Travaux d'aménagement de certaines voies d'accès de l'esplanade de la tribune de Santa	215 800	I	NON VISA	RIO	0	0	215 800	215 800	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21788 - Travaux d'aménagement de la voie autour de la mosquée centrale de Fouban y compris aménagements connexes	83 139	I	NON VISA	RIO	0	0	83 139	83 139	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21789 - Travaux de construction de la route reliant la RN10 au centre touristique de DIMAKO y compris bretelles de 220 ml au quartier source à Dimako (l=1700 ml)	244 790	I	NON VISA	RIO	0	0	244 790	244 790	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21790 - Travaux de réhabilitation de certaines voies dans la ville de Nanga Eboko (l=2567 ml)	800 000	I	NON VISA	RIO	0	0	800 000	800 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5538I21791 - Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de certaines voies dans la ville de Nanga Eboko	40 000	I	NON VISA	RIO	0	0	40 000	40 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5638I21771 - Maitrise d'Oeuvre Travaux de Réhabilitation de la voie "Carrefour OILIBYA -Omnisport-total Ngoussou et bretelles et voie Carrefour OILIBYA omnisport-mosquée ngoussou-carrefour Hotel le paradis et bretelle	1 050 000	I	NON VISA	RIO	100 000	100 000	200 000	200 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale



EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 38 : MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Programme 111 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.

Action 01 : AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
5738I00207 - Travaux de réhabilitation du tronçon " Entrée Stade - Carrefour MOUWE" à BANDJOUN	1 249 120	I	NON VISA	RIO	0	0	1 249 120	1 249 120	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5738I00345 - Travaux de réhabilitation de la rue n°474 à BONABERI dans la commune de Douala 4ème	47 578	I	NON VISA	RIO	0	0	47 548	47 548	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5738I00346 - Maitrise d'œuvre des Travaux de réhabilitation de la rue n°474 à BONABERI dans la commune de Douala 4	40 667	I	NON VISA	RIO	0	0	40 667	40 667	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
5938I00010 - Maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des voies d'accès autour du complexe sportif d'Olembe à Yaoundé	48 116	I	NON VISA	RIO	0	0	48 116	48 116	N	F	N	Favorable	Atténuation	APS,APD,EIES	La technique de construction des routes en BCR, et en pavé permet de réduire l'utilisation de l'asphalte qui est un aspect pris en compte dans la communication nationale
TOTAL Activité 3811101C002	155 149 055				2 010 000	2 010 000	21 517 039	21 517 039							
Activité 3811101C003 : Construction de la voirie urbaine															
5538I21860 - Travaux d'aménagement des canaux de drainage pluvial dans la ville de Douala	3 350 000	I	NON VISA	RIO	0	0	2 121 085	2 121 085	F	N	N	Favorable	Adaptation	APS,APD,EIES	Prévenir les inondations dans la ville de Douala
TOTAL Activité 3811101C003	3 350 000				0	0	2 121 085	2 121 085							
TOTAL ACTION 01	158 499 055				2 010 000	2 010 000	23 638 124	23 638 124							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 38 : MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Programme 111 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.

Action 02 : DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE MASSE EN SITE PROPRE

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 3811102C001 : Construction des lignes de Transport Rapide par Bus (BRT)																
5538119824 - Contribution du bailleur pour le projet de mobilité urbaine de la ville de Douala	261 000 000	I	N/A		0	0	10 104 889	10 104 889	F	F	N	Favorable	Atténuation	document projet	Réduction des EGES, préservation de la biodiversité, plantations d'arbres le long des voies, éclairages au solaire	
5538121777 - Contribution de l'état pour le projet de mobilité urbaine de la ville de Douala	12 000 000	I	NON VISA		0	0	186 000	186 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	document projet	Réduction des EGES, préservation de la biodiversité, plantations d'arbres le long des voies, éclairages au solaire	
TOTAL Activité 3811102C001	273 000 000				0	0	10 290 889	10 290 889								
Activité 3811102C002 : Construction des autres modes de transport																
5938100024 - Travaux de construction des passerelles piétonnes	3 381 688	I	NON VISA	RIO	0	0	400 000	400 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	EIES,APD,APS	La projet vise la promotion de la mobilité douce, réduction des EGES	
5938100025 - Maitrise d'oeuvre des travaux de construction des passerelles piétonnes	416 338	I	NON VISA	RIO	0	0	28 000	28 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	EIES,APD,APS	La projet vise la promotion de la mobilité douce, réduction des EGES	
TOTAL Activité 3811102C002	3 798 026				0	0	428 000	428 000								
TOTAL ACTION 02	276 798 026				0	0	10 718 889	10 718 889								
TOTAL PROGRAMME 111	435 297 081				2 010 000	2 010 000	34 357 013	34 357 013								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 38 : MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Programme 113 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.

Action 03 : INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 3811303C003 : ETUDE PROSPECTIVE ET STRATEGIQUE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SND30															
5538I21766 - Élaboration de la stratégie nationale de résilience et d'adaptation urbaine face aux effets du changement climatique au Cameroun	100 000	I	NON VISA		0	0	95 000	95 000	F	F	F	Favorable	Adaptation	TDR	Améliorer la résilience des infrastructures urbaines, développer des approches d'opérationnalisation de la résilience urbaine, proposer des mécanismes d'opérationnalisation des instruments de planification des villesafin de réduire les risques climatiques et de catastrophes
5838I00006 - Élaboration d'un plan national pour les villes intelligentes	100 000	I	VISA		50 000	50 000	50 000	50 000	F	F	F	Favorable	Adaptation	TDR	Identifier les axes de transformation des villes camerounaises en villes intelloigentes et durables
TOTAL Activité 3811303C003	200 000				50 000	50 000	145 000	145 000							
TOTAL ACTION 03	200 000				50 000	50 000	145 000	145 000							
TOTAL PROGRAMME 113	200 000				50 000	50 000	145 000	145 000							
TOTAL CHAPITRE 38	515 006 017				2 360 000	2 360 000	44 623 763	44 623 763							



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINSANTE

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 40 : MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Programme 045 : PREVENTION DE LA MALADIE

Action 01 : PREVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 4052701A003 : Acquisition et distribution des MILDA																
5740I00009 - Contribution de l' ETAT au Programme National de Lutte contre le Paludisme	16 000 000	I	VISA	RIO	0	0	5 500 000	5 500 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiche de projet	prévention du paludisme en tant que maladie saisonnière avec notamment des objectifs d'adaptation aux changements climatiques	
TOTAL Activité 4052701A003	16 000 000				0	0	5 500 000	5 500 000								
TOTAL ACTION 01	16 000 000				0	0	5 500 000	5 500 000								
TOTAL PROGRAMME 045	16 000 000				0	0	5 500 000	5 500 000								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 40 : MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Programme 047 : RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE

Action 06 : OFFRE INFRASTRUCTURELLES ET EQUIPEMENTS DES FORMATIONS SANITAIRES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4053107A002 : Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 1ère et 2ème catégories															
5540I20055 - Renouvellement des équipements des centres d' hémodialyse et salle de traitement d'eaux des centres d'hémodialyse	1 500 000	I	NON VISA		0	0	700 000	700 000	N	N	F	Favorable	Biodiversité	fiche projet	objectif de gestion des déchets
TOTAL Activité 4053107A002	1 500 000				0	0	700 000	700 000							
Activité 4053107A005 : Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 3èmes catégories															
5740I00004 - Contribution du bailleur pour le Projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Régional Annexe de Mbalmavo	20 000 000	I	N/A	FINEX	2 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	Fiche projet	incinérateur et espace vert
5840I00027 - Contribution de l'ETAT pour la construction de l'hopital annexe de MBALMAYO (FCP)	1 200 000	I	VISA	RIO	300 000	300 000	250 000	250 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	fiche projet	incinérateur et espace vert
TOTAL Activité 4053107A005	21 200 000				2 300 000	2 300 000	3 250 000	3 250 000							
TOTAL ACTION 06	22 700 000				2 300 000	2 300 000	3 950 000	3 950 000							
TOTAL PROGRAMME 047	22 700 000				2 300 000	2 300 000	3 950 000	3 950 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 40 : MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Programme 048 : PRISE EN CHARGE DES CAS

Action 03 : PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA, TUBERCULOSE, IST ET HEPATITES VIRALES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4053103A004 : Prise en charge des tuberculeux, Infections Sexuellement Transmissibles et Hepatites virales															
5840I00022 - Contribution dde l'Etat au Programme National de lutte contre la Tuberculose	7 000 000	I	VISA		2 400 000	2 400 000	2 550 000	2 550 000	N	N	N	Neutre		fiche projet	RAS
TOTAL Activité 4053103A004	7 000 000				2 400 000	2 400 000	2 550 000	2 550 000							
TOTAL ACTION 03	7 000 000				2 400 000	2 400 000	2 550 000	2 550 000							
TOTAL PROGRAMME 048	7 000 000				2 400 000	2 400 000	2 550 000	2 550 000							
TOTAL CHAPITRE 40	45 700 000				4 700 000	4 700 000	12 000 000	12 000 000							



DEPENSES SENSIBLES AU CLIMAT DU MINT

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS
Programme 154 : DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN ET REGULATION DE L'AVIATION CIVILE
Action 01 : CONSTRUCTION / REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 4615401E005 : Projet de construction des aéroportss de Bertoua, Tiko et Kribi																
5946I00051 - Assistance à la maitrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des aéroports de Bertoua Tiko et Kribi	77 000 000	I	NON VISA	RIO	0	0	1 179 059	1 179 059	F	N	N	Favorable	Adaptation	fiche projet	l'étude prend en compte les effets des changements climatiques sur l'infrastructure	
TOTAL Activité 4615401E005	77 000 000				0	0	1 179 059	1 179 059								
TOTAL ACTION 01	77 000 000				0	0	1 179 059	1 179 059								
TOTAL PROGRAMME 154	77 000 000				0	0	1 179 059	1 179 059								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS

Programme 155 : DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME, FLUVIAL, LACUSTRE ET DES ACTIVITES PORTUAIRES

Action 03 : RENFORCEMENT DE LA SURETE ET DE LA SECURITE DU TRANSPORT MARITIME, FLUVIAL ET LACUSTRE.

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4615503C002 : Suivi et surveillance du trafic et flotte maritime, fluvial et lacustre															
5946I00069 - réhabilitation et la fourniture d'équipements, ainsi que la mise en service du Centre de surveillance et de suivi des navires	98 035	I	NON VISA	RIO	0	0	98 035	98 035	F	N	N	Favorable	Adaptation	fiche projet	le projet prend en compte les changements climatiques dans sa mise en oeuvre
TOTAL Activité 4615503C002	98 035				0	0	98 035	98 035							
TOTAL ACTION 03	98 035				0	0	98 035	98 035							
TOTAL PROGRAMME 155	98 035				0	0	98 035	98 035							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS

Programme 156 : DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Action 01 : CONSTRUCTION /REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4615601C002 : Réhabilitation/renouvellement des lignes ferroviaires															
5946I00045 - Contribution du bailleur pour le PCDN volet ferroviaire	132 000 000	I	N/A	RIO	0	0	2 000 000	2 000 000	F	F	N	Favorable	Atténuation	fiche projet	le projet prend en compte d'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans sa conception
TOTAL Activité 4615601C002	132 000 000				0	0	2 000 000	2 000 000							
Activité 4615601D003 : Projet de Renouvellement de la section de chemin de fer Belabo-Ngaoundéré															
5846I00015 - Contribution du bailleur pour le Projet de Renouvellement de la section de chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	163 399 888	I	N/A	FINEX	2 500 000	2 500 000	9 000 000	9 000 000	N	F	N	Favorable	Atténuation	EIE, fiche projet,	Contribue à la réduction des émissions à gaz à effet de serre émis par les véhicules routiers
TOTAL Activité 4615601D003	163 399 888				2 500 000	2 500 000	9 000 000	9 000 000							
TOTAL ACTION 01	295 399 888				2 500 000	2 500 000	11 000 000	11 000 000							
TOTAL PROGRAMME 156	295 399 888				2 500 000	2 500 000	11 000 000	11 000 000							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS

Programme 157 : DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES SYSTEMES DE COLLECTE, DE PRODUCTION ET DE VULGARISATION DES INFORMATIONS METEOROLOGIQUES

Action 01 : MODERNISATION ET DENSIFICATION DES INFRASTRUCTURES METEOROLOGIQUES

En milliers FCFA																
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)	
					AE	CP	AE	CP								
Activité 4615701C001 : Construction et réhabilitation des bâtiments et parcs des structures de collecte de données																
5946I00029 - Réhabilitation du bâtiment de préparation d'hydrogène de la station météorologique de Yaoundé-ville	31 384	I	NON VISA	RIO	0	0	31 384	31 384	F	N	N	Favorable	Adaptation	fiche projet	prend en compte les changements climatiques	
TOTAL Activité 4615701C001	31 384				0	0	31 384	31 384								
Activité 4615701C002 : Equipement des Structures de collecte et de traitement des données météorologiques																
5946I00030 - Acquisition des équipements de transmission des données météorologiques	34 707	I	NON VISA	RIO	0	0	34 707	34 707	F	N	N	Favorable	Adaptation	Fiches techniques des équipements	La fourniture des données et informations sur le climat aux secteurs tributaires du temps et du climat nécessitent un dispositif efficient de collecte et de transmission des données météorologiques en vue de leur bonne exploitation. Tel est le but visé dans l'acquisition des équipements objet de la présente tâche.	
5946I00044 - Acquisition des équipements pour la station de radiosondage de Yaoundé-ville	136 108	I	NON VISA		0	0	90 000	90 000	F	F	N	Favorable	Adaptation	fiche de projet	prend en compte les changements climatiques	
5946I00081 - Acquisition et installation d'une Station Météorologique Automatique à Lomé	72 605	I	NON VISA	RIO	0	0	72 604	72 604	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Au vu de la contribution déterminante des données et informations météorologiques pour la prise de décision sur les problématiques de développement, il est nécessaire de densifier le réseau de collecte des données météorologiques sur le territoire national. Tel est le but visé dans l'acquisition de la station météorologique objet de la présente tâche.	
TOTAL Activité 4615701C002	243 420				0	0	197 311	197 311								
Activité 4615702C002 : Inspection technique et maintenance des réseaux d'observation																
5946I00025 - Acquisition des équipements d'étalonnage mobile	58 422	I	NON VISA		0	0	30 000	30 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Afin de permettre l'élaboration continue des information et prévisions météorologiques et climatologiques fiables, il est nécessaire de s'assurer de la précision des données collectées par les capteurs des stations météorologiques. Aussi, lesdits capteurs connaissent au fur et à mesure que le temps passe, des dérèglements qui impactent sur la qualité de la donnée collectée. A cet effet, la présente tâche vise à acquérir des équipements qui permettront de maintenir la qualité de ces données, et par conséquent la qualité des informations météorologiques mises à disposition.	
5946I00027 - Acquisition des équipements de rechange des stations météorologiques automatiques	72 000	I	NON VISA		0	0	50 000	50 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Au vu de la contribution déterminante des données et informations météorologiques pour la prise de décision sur les problématiques de développement, il est nécessaire de s'assurer du fonctionnement continu des équipements de collecte des données installés sur le réseau national. Tel est le but visé dans l'acquisition des équipements de rechange des stations météorologiques, objet de la présente tâche.	
TOTAL Activité 4615702C002	130 422				0	0	80 000	80 000								
TOTAL ACTION 01	405 226				0	0	308 695	308 695								
TOTAL PROGRAMME 157	405 226				0	0	308 695	308 695								

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS

Programme 158 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR DES TRANSPORTS

Action 01 : CADRE DE TRAVAIL

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4615801C003 : Activité 3: Construction/réhabilitation des services déconcentrés du MINT															
5946I00003 - Rénovation du bâtiment abritant la Délégation Régionale des Transports du Littoral	90 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	études	prise en compte de la résilience de l'infrastructure
5946I00016 - Construction de la Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua	225 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Il est prévu dans le cadre de ce projet l'installation de panneaux solaires, des ampoules LED, visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles, par l'utilisation des groupes électrogène en cas de panne d'électricité.
TOTAL Activité 4615801C003	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL ACTION 01	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL PROGRAMME 158	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL CHAPITRE 46	373 218 149				2 500 000	2 500 000	12 765 789	12 765 789							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS

Programme 158 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR DES TRANSPORTS

Action 01 : CADRE DE TRAVAIL

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4615801C003 : Activité 3: Construction/réhabilitation des services déconcentrés du MINT															
5946I00003 - Rénovation du bâtiment abritant la Délégation Régionale des Transports du Littoral	90 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	études	prise en compte de la résilience de l'infrastructure
5946I00016 - Construction de la Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua	225 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Il est prévu dans le cadre de ce projet l'installation de panneaux solaires, des ampoules LED, visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles, par l'utilisation des groupes électrogène en cas de panne d'électricité.
TOTAL Activité 4615801C003	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL ACTION 01	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL PROGRAMME 158	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL CHAPITRE 46	373 218 149				2 500 000	2 500 000	12 765 789	12 765 789							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS
Programme 158 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR DES TRANSPORTS
Action 01 : CADRE DE TRAVAIL

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4615801C003 : Activité 3: Construction/réhabilitation des services déconcentrés du MINT															
5946I00003 - Rénovation du bâtiment abritant la Délégation Régionale des Transports du Littoral	90 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	études	prise en compte de la résilience de l'infrastructure
5946I00016 - Construction de la Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua	225 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Il est prévu dans le cadre de ce projet l'installation de panneaux solaires, des ampoules LED, visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles, par l'utilisation des groupes électrogène en cas de panne d'électricité.
TOTAL Activité 4615801C003	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL ACTION 01	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL PROGRAMME 158	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL CHAPITRE 46	373 218 149				2 500 000	2 500 000	12 765 789	12 765 789							

EVALUATION DES DÉPENSES SENSIBLES AU CLIMAT

Chapitre 46 : MINISTERE DES TRANSPORTS

Programme 158 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR DES TRANSPORTS

Action 01 : CADRE DE TRAVAIL

En milliers FCFA															
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Source Financement	LF 2024		2025		Adaptation (1)	Atténuation (2)	Biodiversité (3)	Impact (4)	Pertinence	Document(s) de référence	Justification(s)
					AE	CP	AE	CP							
Activité 4615801C003 : Activité 3: Construction/réhabilitation des services déconcentrés du MINT															
5946I00003 - Rénovation du bâtiment abritant la Délégation Régionale des Transports du Littoral	90 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	études	prise en compte de la résilience de l'infrastructure
5946I00016 - Construction de la Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua	225 000	I	NON VISA	RIO	0	0	90 000	90 000	F	N	N	Favorable	Adaptation	TDR	Il est prévu dans le cadre de ce projet l'installation de panneaux solaires, des ampoules LED, visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles, par l'utilisation des groupes électrogène en cas de panne d'électricité.
TOTAL Activité 4615801C003	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL ACTION 01	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL PROGRAMME 158	315 000				0	0	180 000	180 000							
TOTAL CHAPITRE 46	373 218 149				2 500 000	2 500 000	12 765 789	12 765 789							

DOCUMENT
BUDGÉTAIRE
SENSIBLE AU
CLIMAT

CAMEROUN

